

Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier du Goéland marin

Plan d'actions : 2026 - 2030



Une voix pour la nature

Parc éolien
en mer de **S^t-Nazaire**



opéré par **EDF**
power solutions

Ce document constitue le plan d'action pour la mise en œuvre, sur la période 2026-2030, de la mesure de réduction n°10 (MR10) « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ». Celle-ci ayant pour objectif la mise en œuvre d'actions de gestion et de conservation, permettant d'améliorer les paramètres démographiques des populations d'oiseaux marins nicheurs, en particulier les goélands.

Cette seconde programmation de la MR10 comprend cinq axes opérationnels :

- Gouvernance et gestion de la mesure ;
- Gestion de l'habitat ;
- Renforcement de la protection des sites ;
- Sensibilisation des publics ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire ;
- Suivis naturalistes.

Les actions de préservation décrites ici auront potentiellement un effet sur d'autres espèces non ciblées.

Décembre 2025





Auteur

Marine Leicher, Cheffe de projets oiseaux marins et milieux insulaires, Bretagne Vivante.

Maxime Pineaux, chargé d'études naturalistes, Bretagne vivante.

Ilouna Chavot, chargée d'animation mesures ERC, Bretagne Vivante

Relecture

Nathalie Tertre, PBG

Crédit photo

Couverture : Marine Leicher

Autre cas : Bretagne Vivante si pas de précision

Pour citer ce rapport :

LEICHER M., PINEAUX M., CHAVOT I., 2025. Plan d'actions : 2026-2030 – « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ». Bretagne Vivante – SEPNB. 105 p.

Table des matières

I.	CONTEXTE	- 6 -
A.	Présentation du parc éolien en mer de Saint-Nazaire et historique de la mesure.....	- 6 -
B.	Présentation de la MR10	- 7 -
C.	Statut des goélands.....	- 11 -
1.	Goéland marin (<i>Larus marinus</i>).....	- 11 -
2.	Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	- 12 -
3.	Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	- 13 -
D.	Bilan de la première période de mise en œuvre (2020-2025).....	- 14 -
1.	Bilan de l'enquête : « Evaluation de la perception des partenaires de la MR10 ».....	- 14 -
2.	Bilan des actions	- 16 -
E.	Périmètre d'action de la MR10 sur 2026-2030.....	- 18 -
F.	Procédures d'autorisation et conformité réglementaire.....	- 23 -
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	- 23 -
G.	Contexte territorial et réseaux d'acteurs.....	- 23 -
1.	Le document stratégique de façade (DSF).....	- 23 -
2.	Le parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier (EMYN) : Mesure de compensation N°5 (MC5) -	23 -
3.	Les sites Natura 2000.....	- 24 -
4.	Les sites du Conservatoire du littoral	- 25 -
5.	Les sites privés	- 25 -
6.	Les arrêtés de protection de Biotope.....	- 25 -
II.	PROGRAMME D' ACTIONS 2026-2030	- 28 -
A.	Gouvernance et gestion	- 29 -
1.	GOUV-1 : animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel.....	- 29 -
2.	GOUV-2 : échange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10.....	- 32 -
B.	Gestion de l'habitat.....	- 35 -
1.	GES-1 : biosécurité : suivis anti-réinfestation	- 35 -
2.	GES-2 : suivis naturalistes des effets de la dératisation	- 37 -
3.	GES-3 : suivi de la végétation des îlots	- 39 -
C.	Renforcement de la protection des sites.....	- 41 -
1.	PRO-1 : formation de nouveau(x) garde(s) du littoral	- 41 -
2.	PRO-2 : concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM	- 43 -
3.	PRO-3 : vigie environnementale par sémaphores	- 45 -
4.	PRO-4 : surveillance des sites et suivi du dérangement.....	- 47 -
D.	Sensibilisation des publics.....	- 49 -
1.	SENP-1 : diffusion d'un support de sensibilisation (dépliant).....	- 49 -
2.	SENP-2 : diffusion des outils vidéo.....	- 51 -

3.	SENP-3 : développement d'autres médias de sensibilisation.....	- 53 -
4.	SENP-4 : sensibilisation des usagers en mer.....	- 55 -
5.	SENP-5 : sorties nature.....	- 57 -
6.	SENP-6 : animations scolaires.....	- 59 -
7.	ENP-7 : exposition photos.....	- 61 -
8.	SENP-8 : conférences.....	- 63 -
9.	SENP-9 : installation de livecam sur nids de goélands.....	- 65 -
10.	SENP-10 : stands sur évènements nautiques.....	- 67 -
E.	Sensibilisation des acteurs du territoire.....	- 69 -
1.	SENA-1 Formation des acteurs de la plaisance.....	- 69 -
2.	SENA-2 Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands.....	- 71 -
III.	SUIVI, INDICATEURS ET EVALUATION.....	- 73 -
A.	Protocoles de suivi des oiseaux marins nicheurs.....	- 73 -
1.	SUIV-1 Suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs.....	- 73 -
2.	SUIV-2 Suivi de la production en jeunes.....	- 76 -
B.	Fréquence des suivis et méthodes d'échantillonnage.....	- 79 -
C.	Bilans d'activités et compilation des données.....	- 79 -
1.	GOUV-3 : production d'un bilan annuel d'activité.....	- 80 -
2.	GOUV-4 : production d'un support de communication à destination des élus et acteurs du territoire.....	- 82 -
3.	GOUV-5 : alimentation de bases de données national.....	- 84 -
D.	GOUV-6 Évaluation de la MR10 (2020-2030).....	- 86 -
E.	GOUV-7 Programmation (2030-2040).....	- 89 -
IV.	CALENDRIER INDICATIF ET PHASAGE 2026–2030.....	- 92 -
A.	Planning annuel et jalons.....	- 92 -
V.	BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT.....	- 94 -
A.	Estimation globale par action.....	- 94 -
B.	Sources de financements possibles (fonds du projet, subventions, partenaires).....	- 95 -
C.	Modalités d'adaptation et révision du document.....	- 95 -
VI.	BIBLIOGRAPHIE.....	- 96 -
VII.	ANNEXE.....	- 99 -
	Annexe 1 : Réunion d'échanges sur la mise en œuvre de mesures en faveur des goélands.....	- 99 -
	Annexe 2 : Autorisation d'accès aux îlots en APPB.....	- 101 -

Figure 1: sites visés par la MR10 pour la programmation 2020-2025	- 7 -
Figure 2: Répartition des effectifs nicheurs de Goélands marins dans l'aire d'influence de 50 km autour du parc éolien en mer de Saint-Nazaire- 11	- 11 -
Figure 3: Répartition des effectifs nicheurs de Goélands bruns dans l'aire d'influence de 50 km autour du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. - 12	- 12 -
Figure 4: Répartition des effectifs nicheurs de Goélands bruns dans l'aire d'influence de 50 km autour du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. - 13	- 13 -
Figure 5 : Les besoins des partenaires pour la seconde programmation de la MR10.	- 14 -
Figure 6: Carte des sites d'actions actuels et futurs de la MR10 issue des enquêtes auprès des partenaires	- 15 -
Figure 7 : Localisation des effectifs nicheurs de Goélands marins (nombre de couples).....	- 18 -
Figure 8: Ile Dumet, zone d'application de l'APPB.....	- 20 -
Figure 9: sites visés par la MR10 pour la programmation 2026-2030	- 22 -
Figure 10: Statuts des îlots visés par la MR10 pour la programmation 2026-2030	- 27 -

Tableau 1 : Statut des actions 2020-2025 et tendances 2026-2030.....	- 17 -
Tableau 2 : Îlots visés par la programmation 2026-2030 de la MR10.....	- 21 -
Tableau 3 : Sites Natura 2000 concernés par la MR10.....	- 24 -
Tableau 4 : liste des îlots de la MR10 concernés par l'APPB : « Ilot du Golfe du Morbihan et abords » FR 3800303.....	- 25 -
Tableau 6: Programme d'actions 2026-2030.....	- 28 -
Tableau 5: Structures membre du COPIL de la MR 10	- 29 -
Tableau 7 : Planning annuel de mise en œuvre des actions de la MR10.....	- 93 -
Tableau 8 : Budget prévisionnel par action	- 94 -

I. CONTEXTE

A. Présentation du parc éolien en mer de Saint-Nazaire et historique de la mesure

Le consortium Parc du Banc de Guérande (PBG), composé d'EDF power solutions et de Maple Power, est porteur du projet du « Parc Eolien en mer de Saint-Nazaire ». Le parc éolien, d'une surface totale de 78 km² est localisé entre l'archipel de Houat-Hoëdic et l'île de Noirmoutier, à 12 km au sud-ouest de la côte sauvage du Pouliguen, sur le banc de Guérande.

Le parc se compose de 80 éoliennes en mer, implantées sur un plateau rocheux, à des profondeurs variantes entre 12 et 25 m et d'une capacité unitaire de 6 Megawatts (MW), pour une puissance totale de 480 MW.

La production couvre l'équivalent de la consommation en électricité de 700 000 habitants.

Le volet avifaune de l'Etude d'Impact Environnemental¹ (EIE), réalisé en 2013-2014 (Fortin *et al*, 2014) a montré que le groupe des Laridés et plus précisément les Goélands bruns, argentés et marins (*Larus fuscus*, *Larus argentatus* & *Larus marinus*) risquent d'être affectés par l'installation et l'exploitation du parc éolien.

Le principal impact identifié est une hausse potentielle de la mortalité par collision pour les individus fréquentant le parc, impact qui affecterait principalement le Goéland marin. Par projection, ce risque peut se traduire par un effet négatif sur la dynamique des populations locales au travers d'une mortalité additionnelle. L'ensemble des populations nicheuses locales de goélands en interaction physique avec le site d'implantation sont donc concernées par cet impact potentiel.

Suite aux campagnes d'observations réalisées dans le cadre de l'EIE, de nouvelles campagnes complémentaires ont été lancées dès 2015 et se sont poursuivies jusqu'en 2018 dans le but d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques démographiques des colonies de Goélands (bagueage et suivi de la reproduction) et sur l'écologie en mer de ces espèces. Ce programme, intitulé Programme LARUS, se poursuit, permettant ainsi un suivi des colonies sur plus de 10 ans. En 2014 et 2015, lors de l'état initial, des GPS ont été placés sur des Goélands marins nicheurs afin de mieux appréhender les déplacements de cette espèce en période de reproduction pour évaluer le niveau d'interaction géographique des populations locales nicheuses avec le site d'implantation du parc éolien. La réalisation de l'état de référence sur la zone d'étude a commencé en avril 2019 et s'est achevée en mai 2020. L'ensemble de ces campagnes permettant d'améliorer les connaissances sur la démographie des populations locales et sur l'écologie des Goélands ont été menées dans un contexte non perturbé. La mesure de suivi MSU10 permet ensuite de comparer et d'évaluer, le cas échéant, les changements induits chez les Goélands par l'installation du parc éolien.

Dans le cadre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (séquence dite « ERC »), une mesure de réduction d'impact a été proposée et validée par l'arrêté préfectoral autorisant le projet de parc éolien en mer de Saint Nazaire². Les articles 2.4 et 3.17 de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016 portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant l'autorisation relative au projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien en mer au large de la commune de Saint-Nazaire indiquent respectivement : « Le MO met en œuvre les mesures de réduction des effets du projet sur les eaux et la

¹ <https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/environnement/enjeux-environnementaux-et-etudes-du-milieu-marin/>

² <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/49268/320896/file/AP%20du%2017%20mars%202016%20Parc.pdf>

biodiversité marines (...) conformément aux fiches descriptives figurant en annexe » et « Le Goéland marin fait l'objet de mesures de réduction destinées à préserver les sites de reproduction de l'oiseau en application de la mesure MR10 »

Ce document constitue le plan d'action pour la mise en œuvre, sur la période 2026-2030, de la mesure de réduction n°10 (MR10) « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ».

Il s'agit du deuxième plan d'action aux fins d'exécution de la MR10, la première programmation ayant couvert la période 2020-2025 (Le Guen, 2020). Fort de l'exécution et du bilan de ce premier plan d'action, il apparaît que les objectifs de mise en œuvre d'actions de gestion et de conservation permettant d'améliorer les paramètres démographiques des goélands marins sont profitables à l'ensemble des populations d'oiseaux marins nicheurs dans la zone d'intervention, dont les autres espèces de goélands en présence (argentés et bruns) également à risque vis-à-vis du parc éolien.

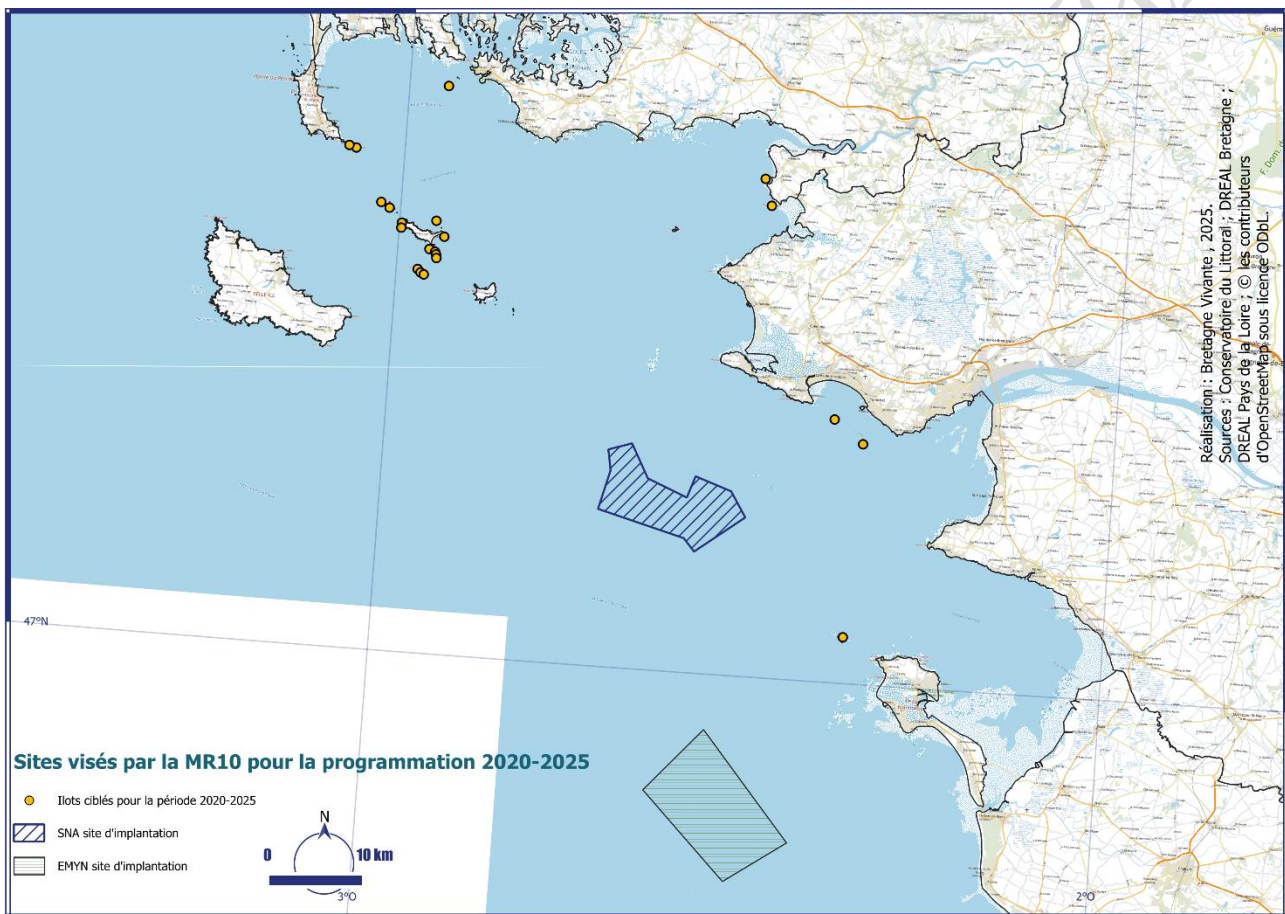


Figure 1: sites visés par la MR10 pour la programmation 2020-2025

B. Présentation de la MR10

Le Goéland marin a été identifié comme une espèce pouvant subir un impact fort du fait de la mise en œuvre du projet et de son exploitation. La mortalité additionnelle liée au risque de collision des Goélands avec les éoliennes pourrait potentiellement mettre en péril les populations de Goélands marins présentes dans la zone d'influence du parc (Fortin *et al.* 2014). L'objectif de la MR10 est de réduire les impacts liés à la surmortalité du Goéland marin au travers d'actions de gestion et de conservation permettant d'améliorer les paramètres démographiques de la population. Cette mesure vise en premier lieu le Goéland marin mais touche également les autres espèces de Goélands identifiées lors de l'évaluation environnementale du

projet à savoir les Goélands bruns et les Goélands argentés ; ces trois espèces pouvant nicher sur les mêmes colonies de reproduction.

Les Goélands argentés, bruns et marins, sont considérés comme des espèces longévives malgré leur investissement important dans la reproduction. Les espèces dites longévives sont, d'une manière générale, caractérisées par une maturité sexuelle tardive, une faible fécondité et une probabilité de survie juvénile et adulte élevé. Parmi les espèces longévives, les grands laridés sont de celles qui se reproduisent autour de 4-5 ans, produisent 2 à 3 œufs par an et vivent entre 10 à 20 ans (Horswill et Robinson 2015, Robinson 2005a, b, c).

Il a été montré chez les espèces longévives, que le taux de croissance de la population était influencé par le taux de survie des jeunes et des adultes plutôt que par des changements dans les paramètres reproducteurs (Lewinson et al, 2012 ; Lebreton et Colbert, 1991). Il ne faut cependant pas négliger l'impact que des changements dans la productivité peuvent avoir sur les populations (Lewinson et al, 2012, Olijnick et Brown, 1999, Wanless et al, 1996). Coulson et al. 1982 ont montré la mise en place, chez le Goéland argenté, de mécanismes « densité-dépendant » (reproduction plus précoce, taille des œufs et des individus plus importants) visant à compenser un très fort taux de mortalité chez les adultes suite à des campagnes d'empoisonnement.

La mesure MR10, présentée dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la définition des mesures associées au projet de parc éolien en mer de Saint Nazaire, propose d'agir sur les conditions de nidification et de reproduction du Goéland marin dont de nombreuses colonies sont localisées dans l'aire d'influence du projet. Le but est de soutenir la population face au risque de mortalité additionnelle lié à la présence du parc éolien.

Le Goéland marin niche principalement sur des petits îlots marins regroupés en archipels ou disposés le long des côtes continentales ou d'îles amirales. Dans l'aire d'influence du projet³, on dénombre plus d'une trentaine de sites insulaires pouvant être concernés par la reproduction des goélands. Certains de ces sites font l'objet de mesures de protection.

D'une manière générale, plusieurs menaces mettent en péril la qualité de la reproduction. Ces menaces sont regroupées en trois catégories :

- **Facteurs d'ordre physique :**
 - Détérioration des habitats de nidification par érosion marine (mer) et éolienne (vent),
 - Échec de la reproduction lié à des accidents météorologiques,
 - ... ;
- **Facteurs d'ordre biologique :**
 - Présence d'espèces introduites ou invasives prédatrices des œufs et des poussins (Rat surmulot, Vison d'Amérique...),
 - Dégradation des habitats de végétation, supports de la reproduction des oiseaux marins et de la survie des juvéniles (retournement des sols par les ragondins, densité et hauteur du couvert végétal, embroussaillage ...),
 - Prédation intraspécifique (en cas de forte densité) et interspécifique,
 - ... ;
- **Facteurs d'ordre anthropique :**
 - Réduction du nombre de sites propices à la reproduction entraînant l'augmentation de la concurrence pour l'espace,

³ : 70km de rayon autour du site d'implantation du parc éolien

- Dérangement par l'homme et les animaux domestiques entraînant de la mortalité dans les colonies,
- ... ;

A l'échelle de l'aire d'influence du parc, les menaces biologiques et anthropiques sont réelles. En particulier :

- **La présence de populations de Rat surmulot** (*Rattus norvegicus*) sur certains îlots. La présence de Ragondin (*Myocastor coypus*) est aussi connue sur un site. Ces espèces peuvent avoir un effet négatif sur les populations d'oiseaux marins nicheurs par prédation directe des œufs et des poussins ou par le dérangement. Les actions mises en œuvre sur la période 2020-2025, ont permis de mener la dératification des îlots concernés par la présence de Rat surmulot. Il s'agira dans la poursuite des actions de mener une veille anti-réinsfestation.
- **La dégradation des habitats** et de la végétation des îlots marins liée à la présence des colonies d'oiseaux occasionne la perte de sites favorables à l'installation des nicheurs. Or, le faible nombre de sites disponibles encourage à avoir une réflexion pour la gestion de ces végétations afin de maintenant un habitat favorable à la nidification du goéland.
- **La fréquentation anthropique des îlots** suit une augmentation constante depuis le début des années 1980, notamment avec l'essor des activités nautiques. Cela a pour conséquence un accroissement du dérangement des colonies et la réduction du nombre de site favorables à l'établissement des colonies (densification des colonies existantes).

Ces deux grandes menaces représentent de réels enjeux pour la conservation des oiseaux marins.

Il a été montré chez les grands laridés que la mortalité des poussins est principalement causée par des interactions intraspécifique (attaques, prédation) (Brouwer et Spaans 1994, Butler et Trivelpiece 1981, Hunt et Hunt 1976, Davis et Dunn 1974, Parsons 1974, Parsons 1971). Or, chez le Goéland marin, ces interactions négatives sont plus fréquentes à forte densité, ce qui a pour conséquent une diminution du nombre de jeune à l'envol sur les colonies très denses (Butler et Trivelpiece 1981, Butler et Janes-Butler 1982).

Le dérangement a pour effet d'accentuer encore d'avantage cette mortalité et de causer, en plus, une baisse du taux d'éclosion (Hand 1980, Robert et Ralf 1975, Davis et Dunn 1974). Le dérangement et la prédation conduisent à une diminution non négligeable du succès reproducteur dans les colonies, voire à une désertion de certains sites de reproduction.

Pour répondre à ces problématiques biologiques et anthropiques influençant négativement la reproduction du Goéland marin, la seconde programmation de la MR10 comprend cinq axes opérationnels :

- **Gouvernance et gestion de la mesure ;**
- **Gestion de l'habitat ;**
- **Renforcement de la protection des sites ;**
- **Sensibilisation des publics ;**
- **Sensibilisation des acteurs du territoire ;**
- **Suivis naturalistes.**

La mise en œuvre de ces axes opérationnels nécessite l'implication d'une large communauté d'acteurs à différents niveaux : population locale, association de protection de la nature, gestionnaires de sites, communes ou groupements communautaires, établissements publics de l'Etat, services de l'Etat (voir

§ 8.1.4.). Des réunions de concertation ont été mises en place pour co-construire ce document et seront organisées par la suite pour sa mise en œuvre.

Le présent document a pour but de définir et de cadrer les actions à mener pour la mise en œuvre de la MR10 « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ».

Il faut préciser que les actions de préservation décrites ici auront potentiellement un effet positif sur d'autres espèces non ciblées par l'EIE car non affectées par la présence du parc éolien en mer de Saint Nazaire. Il pourra s'agir d'espèces constituant le peuplement avifaunistique fréquentant les sites de la zone d'intervention pour la reproduction (Cormoran huppé (*Gulosus aristotelis*), Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*), Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*), Huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*), Eider à duvet (*Somateria mollissima*), d'espèces formant le cortège de passereaux présent sur les îles et îlots ou encore d'espèces appartenant à d'autres groupes taxonomiques (reptiles, micromammifères) présentes sur les îles et îlots.

RETENIR

Ce document constitue le plan d'action pour la mise en œuvre, sur la période 2026-2030, de la mesure de réduction n°10 (MR10) « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ». Celle-ci ayant pour objectif la mise en œuvre d'actions de gestion et de conservation, permettant d'améliorer les paramètres démographiques des populations d'oiseaux marins nicheurs, en particulier les goélands.


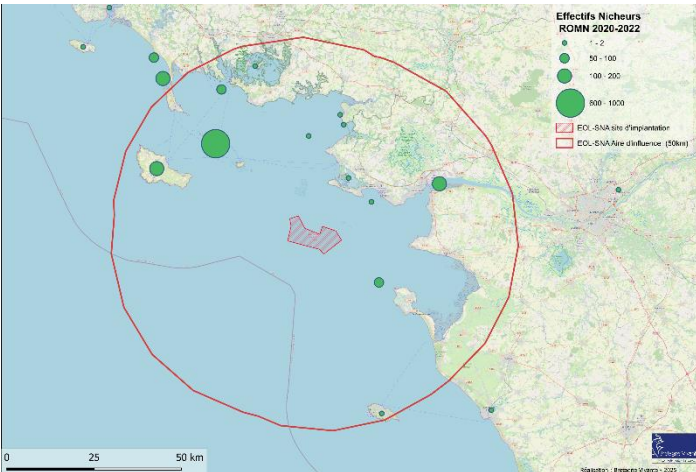
Cette seconde programmation de la MR10 comprend cinq axes opérationnels :

- Gouvernance et gestion de la mesure ;
- Gestion de l'habitat ;
- Renforcement de la protection des sites ;
- Sensibilisation des publics ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire ;
- Suivis naturalistes.


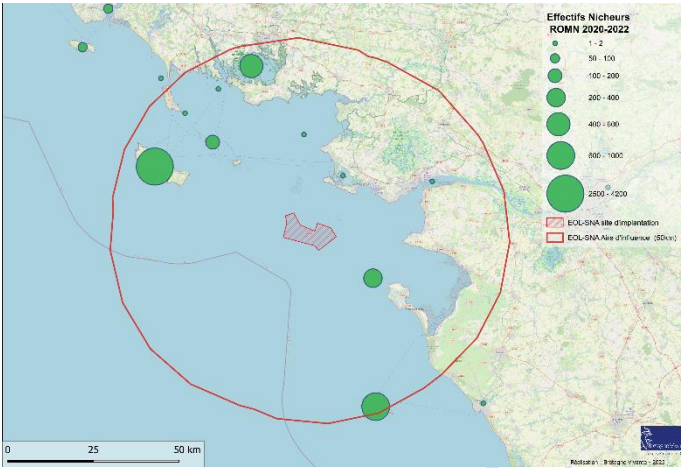
Les actions de préservation décrites ici auront potentiellement un effet sur d'autres espèces non ciblées.

C. Statut des goélands


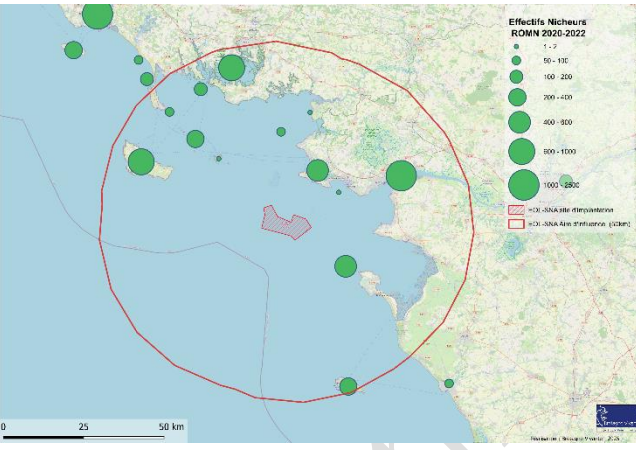
1. Goéland marin (*Larus marinus*)

Goéland marin		Description	
<i>Nom latin</i>	<i>Ordre</i>	<i>Famille</i>	<i>Nom anglais</i>
<i>Larus marinus</i>	Charadriiformes	Laridés	Great Black-Backed Gull
<i>Illustration de l'espèce</i>		<i>Statut juridique</i>	
		Espèce protégée en France	
		Annexe II de la convention de Berne	
		<i>Statut de conservation</i>	
		Mondiale : LC (Birdlife international, 2018a)	
		Europe LC (Birdlife international, 2015a)	
		UE 27 : LC (Birdlife international, 2015a)	
		France : LC (UICN France, 2016)	
		<i>Effectif</i>	
		Mondiale : 690 000-940 000 individus (Birdlife international, 2018a)	
		Europe : 236 000-266 000 individus matures (Birdlife international, 2015b)	
		UE 27 : 81 100-94 000 individus matures (Birdlife international, 2015b)	
		France : 6 025 couples (GISOM, 2023)	
		Aire d'influence PBG (50 km) : 1 141 couples (GISOM, 2023)	
		<i>Phénologie et répartition</i>	
		Présence : Annuelle	
		Reproduction : Atlantique Nord	
		Hivernage : Atlantique Nord	
		Principales colonies dans l'aire d'influence : Archipel d'Houat	
		Rayon alimentaire : 50 km - max : 100 km	
<i>Descriptif de l'espèce</i>			
<p>Le Goéland marin est un oiseau marin monotypique nichant de part et d'autre de l'Atlantique Nord. En France, le cette espèce est répartie le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique, avec une majorité des individus présent dans le Finistère (MNHN, 2008n). La population bretonne compte au minimum 3 678-4 306 couples, soit une baisse de -9% par rapport au précédent recensement national. La Bretagne héberge 63% des effectifs nationaux. L'espèce montre une migration très peu marquée et les adultes restent majoritairement sédentaires en France. Deux des plus grandes colonies françaises sont situées dans l'aire d'influence du parc éolien en mer de Saint-Nazaire (Cadiou et al., 2023), dans l'archipel d'Houat (Morbihan) avec l'île aux Chevaux (481 couples) et l'île de Valueg (336 couples). Elle fait partie des espèces considérées comme les plus à risques vis-à-vis des projets éoliens en mer et fait l'objet d'une attention particulière dans le Mor Braz pour le parc éolien de Saint-Nazaire (Le Guen et Leicher, 2020).</p>			

2. Goéland brun (Larus fuscus)

Goéland brun		Description	
<i>Nom latin</i>	<i>Ordre</i>	<i>Famille</i>	<i>Nom anglais</i>
<i>Larus fuscus</i>	Charadriiformes	Laridés	Lesser Black-Backed Gull
<i>Illustration de l'espèce</i>		<i>Statut juridique</i>	
		Espèce protégée en France Annexe II de la convention de Berne	
		<i>Statut de conservation</i>	
		Mondiale : LC (Birdlife international, 2019) Europe LC (Birdlife international, 2015a) UE 27 : LC (Birdlife international, 2015a) France : LC (UICN France, 2016) Bretagne : VU (ORA, Gélinaud et al., 2023)	
		<i>Effectif</i>	
<p><i>Figure 3: Répartition des effectifs nicheurs de Goélands bruns dans l'aire d'influence de 50 km autour du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.</i></p>		Mondiale : 940 000-2 070 000 d'individus (Birdlife international, 2019) Europe : 788 000-920 000 individus matures (Birdlife international, 2015c) UE 27 : 577 000-681 000 individus matures (Birdlife international, 2015c) France : 13 705 couples (GISOM, 2023) Aire d'influence PBG (50 km) : 5 280 (GISOM, 2023)	
		<i>Phénologie et répartition</i>	
<p><i>Descriptif de l'espèce</i></p> <p>Le Goéland brun est un oiseau marin polytypique se reproduisant en Europe. L'espèce est la plus migratrice des Goélands de l'Atlantique et hiverne principalement de la Bretagne à l'Afrique occidentale, bien que les individus sédentaires soient en forte augmentation (MNHN, 2008o ; Pons, 2009c). Après une très forte croissance depuis les années 50 (Cadiou et al, 2004), le Goéland brun s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2010 avant de connaître un fort déclin, en France, au cours de la dernière décennie. La population bretonne compte au minimum 9 151-12 687 couples, soit une baisse de -42 % par rapport au précédent recensement national en 2010. La Bretagne héberge 77 % des effectifs nationaux (Cadiou et al., 2023). Six des plus grandes colonies françaises sont situées dans l'aire d'influence du parc éolien offshore de Saint-Nazaire (Cadiou et al., 2023), sur Belle-Île-en-Mer (Morbihan) avec Port Cotton (1 430 couples), Koh Kastell (1 290 couples), Er Hastellc (1 030 couples) et Bordelan (660 couples), et sur l'île d'Yeu (648 couples).</p>		Présence : Annuelle (Hivernage Sud Europe et Afrique du Nord) Reproduction : Europe Hivernage : Paléarctique occidental Principales colonies dans l'aire d'influence : Belle-Île-en-Mer, Île d'Yeu Rayon alimentaire : 70 km - max : 140 km	

3. Goéland argenté (*Larus argentatus*)

Goéland argenté		Description	
Nom latin	Ordre	Famille	Nom anglais
<i>Larus argentatus</i>	Charadriiformes	Laridés	European herring gull
<i>Illustration de l'espèce</i>		<i>Statut juridique</i>	
		Espèce protégée en France Annexe II de la convention de Berne	
		<i>Statut de conservation</i>	
		Mondiale : LC (Birdlife international, 2018b) Europe : NT (Birdlife international, 2015a) UE 27 : VU (Birdlife international, 2015a) France : NT (UICN France et al, 2016) Bretagne : VU (ORA, Gélinaud et al., 2023)	
		<i>Effectif</i>	
<p>Figure 4: Répartition des effectifs nicheurs de Goélands bruns dans l'aire d'influence de 50 km autour du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.</p>		Monde : 1,37-1,62 millions d'individus matures (Birdlife international, 2018b) Europe : 1,37-1,62 millions d'individus matures (Birdlife international, 2015d) EU27 : 829 000-986 000 individus matures (Birdlife international, 2015d) France : 50 720 couples (GISOM et al, 2023) Aire d'influence PBG (50 km) : 5 429 couples (GISOM, 2023)	
		<i>Phénologie et répartition</i>	
<i>Descriptif de l'espèce</i>		Présence : Annuelle Reproduction : Hémisphère Nord Hivernage : Hémisphère Nord Principales colonies dans l'aire d'influence : Banc de Bilho, Belle-Île-en-Mer Rayon alimentaire : 40 km - max : 130 km	
		<p>Le Goéland argenté est une espèce polytypique présentant une répartition mondiale dans l'hémisphère Nord, avec de larges populations au Canada, en Europe et en Russie. L'espèce est présente sur toute la façade atlantique européenne et est relativement peu présente en mer Méditerranée. Plus de la moitié de la population française de Goélands argentés est urbaine (GISOM, 2023). La population bretonne compte au minimum 22 182-24 258 couples en 2020, soit 45 % des effectifs nationaux, avec une baisse de -16 % par rapport au précédent recensement national en 2010. Une des plus grandes colonies françaises est située dans l'aire d'influence du parc éolien offshore de Saint-Nazaire, sur le Banc de Bilho (1636 couples).</p>	

D. Bilan de la première période de mise en œuvre (2020-2025)

1. Bilan de l'enquête : « Evaluation de la perception des partenaires de la MR10 »

La MR10 est mise en œuvre par Bretagne Vivante depuis 2020. Afin d'évaluer la perception du projet, une enquête qualitative a été conduite auprès des partenaires et membres du COPIL en 2024 (POTIN, A. 2024.).

Cette enquête, réalisée *via* des entretiens semi-directifs dont les réponses ont été anonymisés, a pour objet d'évaluer la perception des partenaires de la MR10. Elle s'articule autour de 4 axes thématiques :

- connaissance de la MR10 et de son contexte ;
- connaissance et bilan des actions mises en œuvre entre 2020 et 2024 ;
- évaluation du mode de gouvernance ;
- perspectives pour la seconde programmation prévue entre 2026 et 2030.

Lors des entretiens, la question suivante a été posée : « lors de la seconde programmation de la MR10, qu'est-ce qui sera particulièrement important à mettre en œuvre pour [nom de l'entité partenaire] ? ». Voici une synthèse des réponses qui ont été émises (Figure 5) :

- Articuler la MR 10 avec les autres mesures ;
- Identifier de nouveaux îlots non cadastrés n'ayant pas le statut de propriété/affectation au CDL ;
- Mener des actions sur Hoëdic ;
- Renforcer la réglementation.

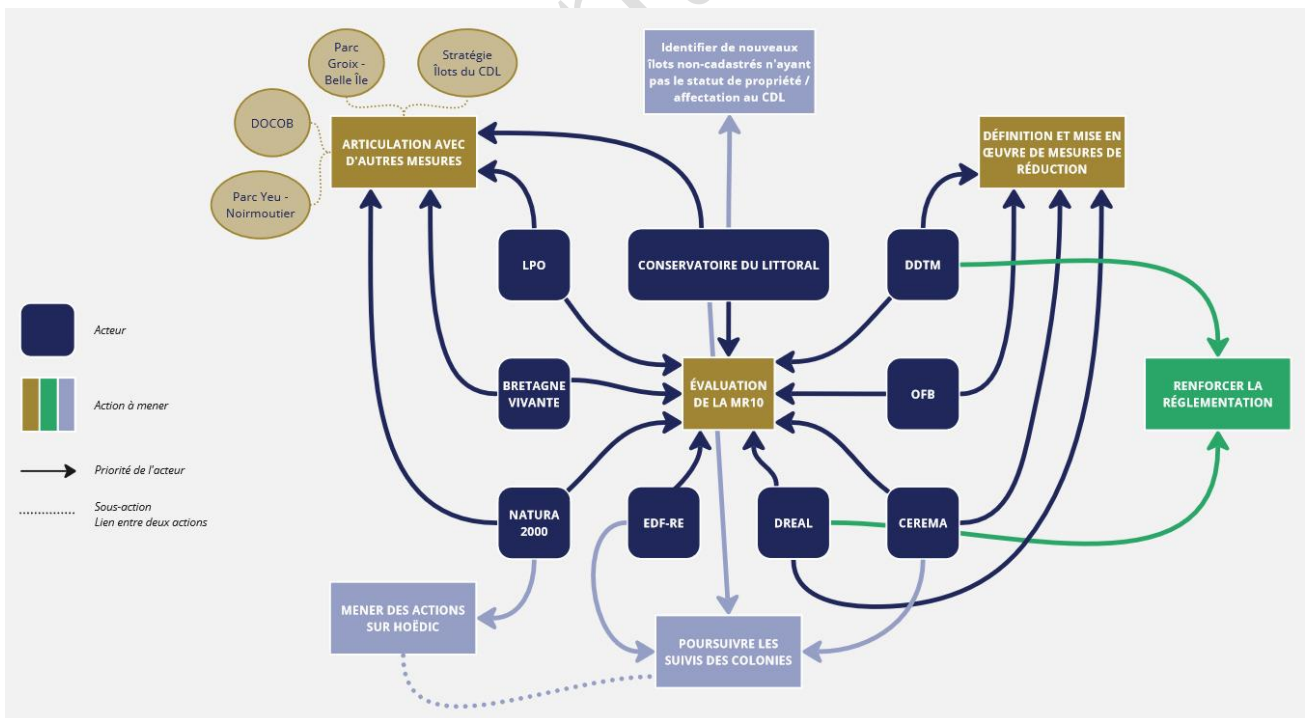


Figure 5 : Les besoins des partenaires pour la seconde programmation de la MR10.

La fin de la première programmation de la MR10 ne signifie pas la fin de la mise en œuvre des actions. Au contraire, il est nécessaire de poursuivre de nombreuses actions, à l'image des suivis scientifiques et de la sensibilisation. Le tableau ci-après propose les tendances de poursuite –ou non, des actions envisagées pour la seconde programmation.

La MR10 agit sur 18 îlots sur la période 2020-2025, dont la majorité sont situés dans l'archipel de Houat. Des actions sont menées dans les communes du Morbihan, de Vendée et de Loire-Atlantique (cf. fiches actions, Mazière, 2024). La question de savoir quels seront les futurs sites d'actions pour la seconde programmation de la MR10 a été posée. Plusieurs propositions ont été émises.

Premièrement, la majorité des partenaires affirme qu'il ne faut pas retirer de la seconde programmation les sites actuellement retenus affichés en vert sur la carte (Figure 6). La raison évoquée est que ce qui est réalisé actuellement est le « strict minimum au regard de l'aire de répartition des goélands » susceptibles d'être touchés par le parc éolien. Par ailleurs, réduire le nombre de sites d'actions est susceptible de contrevenir au **principe de non-régression** tel que prévu par l'article L110-1 du Code de l'Environnement. Néanmoins, les partenaires s'accordent sur le fait qu'il sera nécessaire de retirer certains sites d'actions qui seront pris en compte par de futures mesures issues de nouveaux parcs éoliens, notamment Groix-Belle Île et Yeu-Noirmoutier.

De nombreux nouveaux sites d'actions ont été évoqués lors des entretiens (cf. Figure 6). On distingue les sites naturels par opposition aux aires urbaines qui sont évoquées par (seulement) deux partenaires. Selon eux, des actions doivent désormais tendre vers une **sensibilisation des populations urbaines** concernant les populations de goélands urbains, très nombreux au sein de Lorient Agglomération, de Vannes Agglomération Golfe du Morbihan et de Saint-Nazaire Agglomération (Carene).

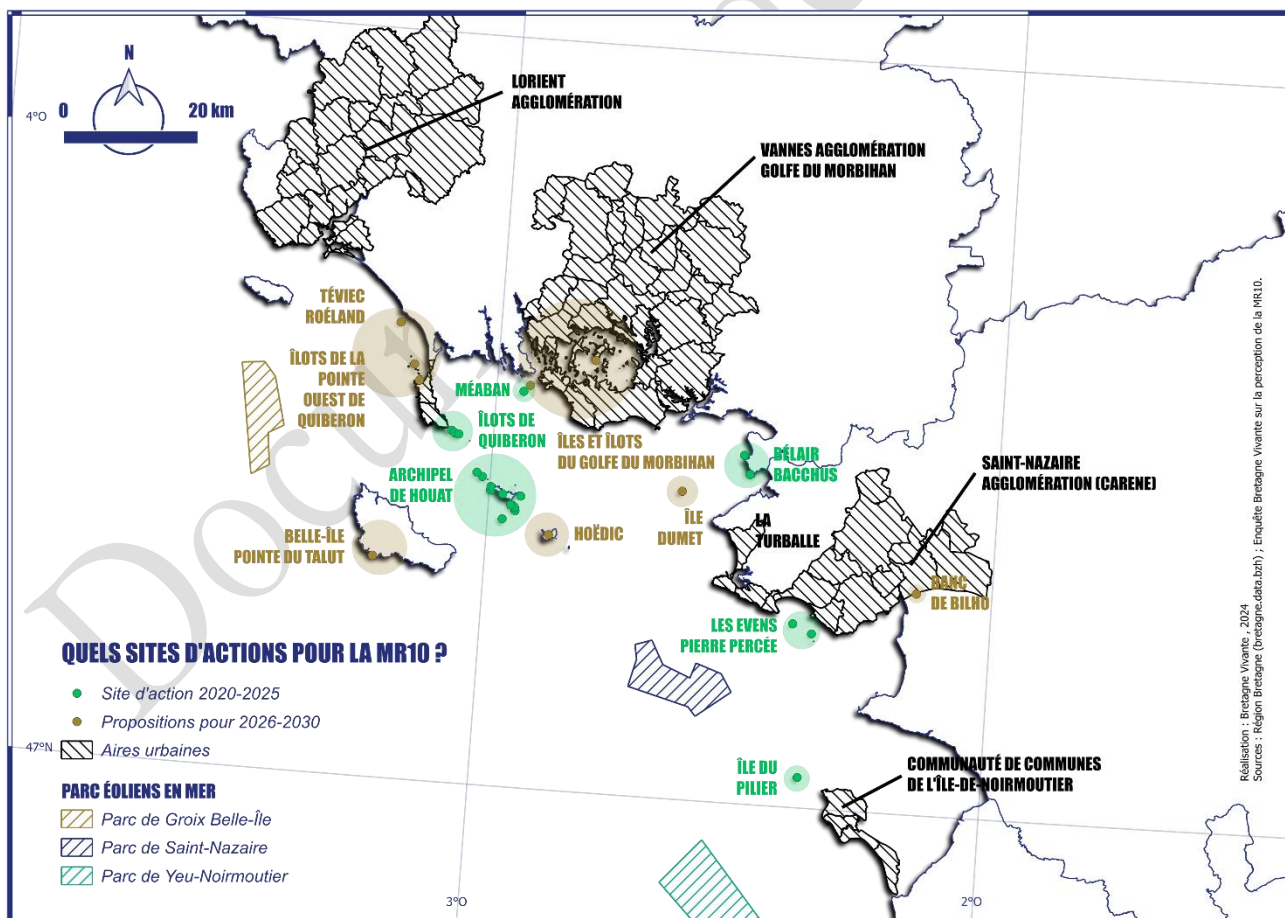


Figure 6: Carte des sites d'actions actuels et futurs de la MR10 issue des enquêtes auprès des partenaires

Par ailleurs, les goélands sont des espèces protégées au même titre que l'ensemble des oiseaux marins (arrêté du 29 octobre 2009). Pour autant, de nombreuses communes littorales -ou non, pratiquent la stérilisation des œufs de goélands sur les toits des villes. Ces actions autorisées sont en contrepied avec les objectifs dévolus par la MR10 et, plus largement, par tous les textes visant à protéger les oiseaux marins et leurs habitats.

Il s'agirait donc de réaliser un suivi du nombre d'œufs stérilisés et d'espèces protégées détruites afin de quantifier l'impact de ces mesures sur le goéland, au même titre qu'il est exigé pour le parc d'évaluer ses impacts sur cette même espèce. Encore faut-il garder à l'esprit que le goéland était déjà considéré comme un « animal nuisible qu'il convient de réguler » dès les années 1950 et jusqu'en 1990 (Debout, 1986). De nombreuses villes ont mis en place la méthode de stérilisation des œufs dès les années 1990 à l'image de Brest et Le Havre (Paulet et Bioret, 2021) après avoir testé de multiples méthodes, dont l'empoisonnement des goélands qui nous rappelle le procédé opéré sur les rats aujourd'hui... Si un changement de paradigme a eu lieu dans la communauté scientifique, il risque d'être très complexe de changer la perception des gestionnaires et des publics sur le goéland. Néanmoins, cela peut être une action à mener sur le (très) long terme.

2. Bilan des actions

Afin d'évaluer le plan d'action défini dans le document cadre de 2020-2025 (Le Guen M. et Leicher M., 2020), un bilan des actions a été réalisé sous forme de fiches actions (Maziere H., 2025). Ces fiches ont été présentées lors du COPIL de janvier 2025 puis mises à jour fin 2025 afin d'intégrer la dernière année de mise en œuvre du programme. Elles sont disponibles dans un document à part, intitulé : « MR10 : Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin, bilan des actions 2020-2025 »

Ce document synthétise l'évaluation des actions entre 2020 et 2025, et permet d'engager la programmation des actions pour 2026-2030.

Voici un bilan synthétique de ces cinq premières années d'actions:

- La dératisation est un succès, avec les 9 îlots ciblés par cette action qui sont exempts de rats en 2025 et des effets positifs déjà visibles sur la production en jeunes goélands, sur les espèces les plus sensibles à la présence du rat comme les sternes et les cormorans huppés, ou encore sur les passereaux.
- Plus de 6000 personnes ont été sensibilisées activement au respect de la tranquillité des oiseaux marins au cours de maraudes en mer, de sorties nature, d'animations scolaires ou de formations professionnelles.
- L'acquisition de connaissances sur la fréquentation et les usages des îlots en 2020- 2025 alimentera la procédure de révision des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope dans le Mor Braz.

Tableau 1 : Statut des actions 2020-2025 et tendances 2026-2030

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	STATUT EN 2025	TENDANCES 2026-2030
P1	Test d'une méthode de dératisation mécanique	Terminée	/
P2	Dératisation par piégeage mécanique	Terminée	/
P3	Dératisation par piégeage chimique	Terminée	À poursuivre
S1	Surveillance par un garde du littoral	Terminée	À poursuivre
S2	Concertation et coordination des services de police	Terminée	À poursuivre
S3	Affectation des îlots au Conservatoire du Littoral	En cours	À poursuivre
S4	Renforcement de la protection de l'Île aux Chevaux	Terminée	À poursuivre
S5	Renforcement de la protection sur les Évens et Pierre Percée	En cours	À poursuivre
D1	Panneaux	Terminée	
D2	Bouées de signalisation	Supprimée	
D3	Site internet	Terminée	À poursuivre
D4	Dépliants	Terminée	À poursuivre
D5	Messages audios et vidéos	Terminée	À poursuivre
D6	Sensibilisation en mer	Terminée	À poursuivre
D7	Sortie nature	Terminée	À poursuivre
D8	Animation scolaire	Terminée	À poursuivre
D9	Marée de sensibilisation	Terminée	
D10	Exposition photo	Terminée	À poursuivre
D11	Conférence	Terminée	À poursuivre
D12	Supports à destination des acteurs locaux	Terminée	À poursuivre
D13	Formation des professionnels de la plaisance	Terminée	À poursuivre
D14	Concertation sur l'Île du Pilier	Terminée	
D15	Suivi des colonies	En cours	À poursuivre
D16	Suivi de la production en jeunes	En cours	À poursuivre
D17	Suivi du dérangement	Terminée	À poursuivre

E. Périmètre d'action de la MR10 sur 2026-2030

La délimitation du périmètre d'action est une phase cruciale pour la mise en œuvre des actions de la MR10 qui cible particulièrement les colonies de Goélands marins, mais également de Goélands bruns et Goélands argentés. Les études de télémétrie menées entre 2014 et 2015 par PERISCOPE (Callard et Fortin, 2015) sur l'écologie en mer de cette espèce ont montré que les Goélands marins s'alimentent généralement dans un rayon maximum de 70km autour de leur site de reproduction. Les études plus récentes ont montré que les Goéland marins dans le Nord Gascogne s'alimentent dans un rayon maximal de 50 km (Pineaux, 2025). C'est cette distance qui a été retenue pour délimiter l'aire d'influence du projet et donc le périmètre d'action de la MR10. **L'ensemble des 72 colonies de Goélands marins (1 159 couples ; GISOM, 2023) présentes dans ce périmètre sont donc potentiellement concernées.**

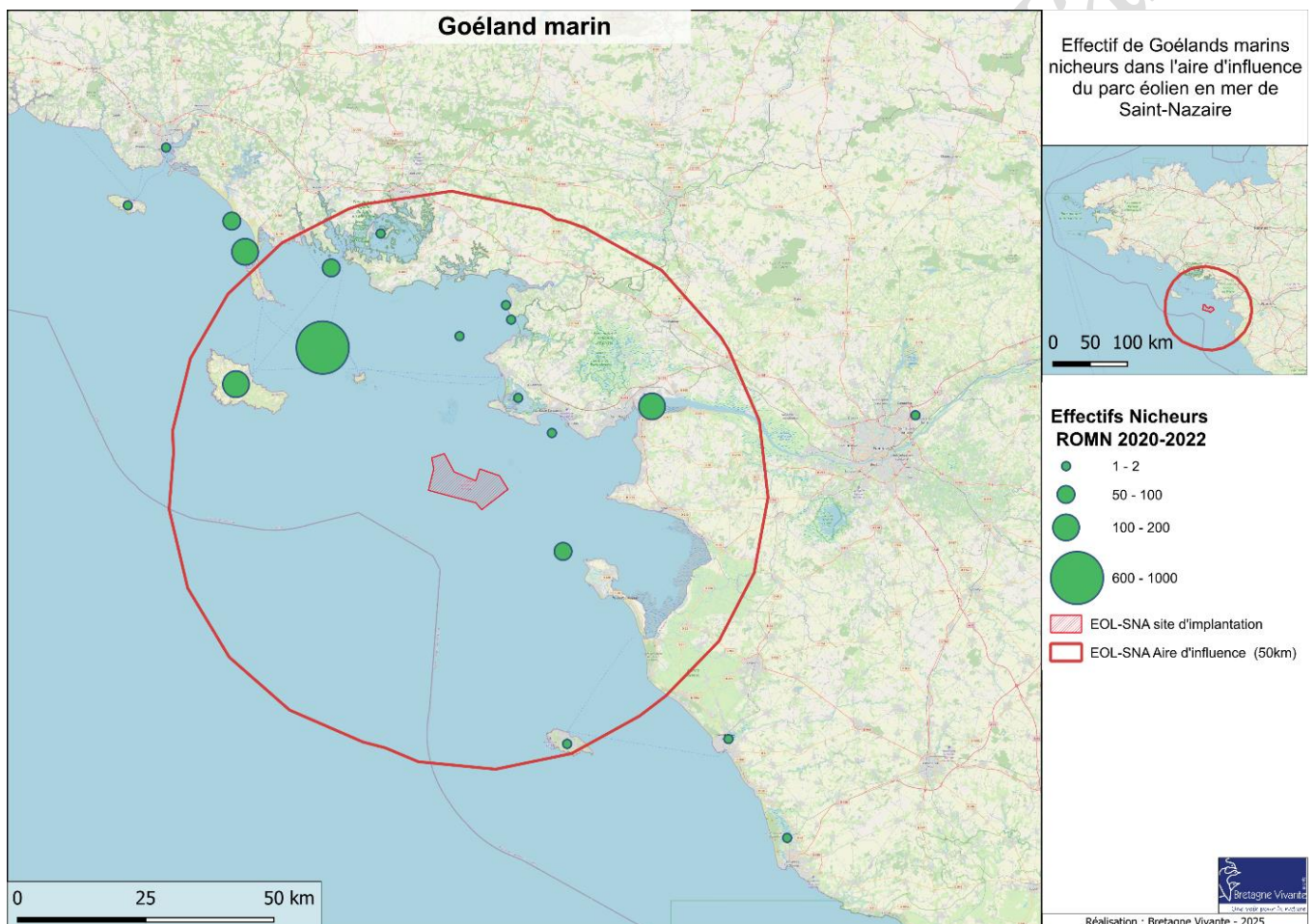


Figure 7 : Localisation des effectifs nicheurs de Goélands marins (nombre de couples)

Face à l'impossibilité d'agir sur l'ensemble des îlots et des colonies présentes dans l'aire d'influence du futur parc éolien, un choix a dû être fait pour cibler les sites les plus propices à l'application de la MR10. L'objectif étant de définir une zone d'intervention raisonnable dans son dimensionnement et pertinente pour la mise en œuvre des mesures de réduction d'impacts.

Afin d'y parvenir, il a été choisi de prioriser les îlots présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Dans l'aire d'influence du parc ;
- Concentration forte de population de Goélands marins ;
- Forte présence du tissu de sites micro-insulaires ;
- Fort potentiel d'accueil pour les oiseaux marins ;
- Enjeu de conservation lié à la présence d'espèces introduites et à la fréquentation humaine.
- Ne faisant pas l'objet d'autres mesures de gestion / conservation (réel besoin de mise en place d'actions)

En se basant sur ces caractéristiques, le document « Amélioration des conditions de reproduction des grands laridés en milieu micro insulaire dans le Nord Gascogne », (Fortin, 2018) a montré que l'archipel de Houat-Hoëdic faisait figure de site prioritaire pour l'application de la MR10. L'archipel de Houat abrite en effet plus de la moitié (684 couples) des Goélands marins nichant dans l'aire d'influence du projet (Cadiou *et al*, 2023) et se compose d'un réseau dense d'îlots propices à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux marins.

Le rapport de Fortin (2018) souligne aussi l'importance du maintien d'un réseau de sites d'accueil et précise qu'il est « plus facile d'améliorer les conditions de reproduction sur des îlots voisins des grandes colonies et ayant des effectifs de reproduction plus faible que sur ces grandes colonies elles-mêmes ». Il préconise donc une action sur les colonies secondaires, tout en préservant les colonies principales des menaces potentielles.

En complément, une réunion de travail a été organisée par la DREAL Pays de Loire le 13 mars 2025, rassemblant les opérateurs des parcs éoliens en mer de Saint Nazaire et de Yeu-Noirmoutier afin de définir l'articulation des mesures en faveur du goéland. Le compte rendu de cette réunion est disponible en annexe [Annexe 1](#) : Réunion d'échanges sur la mise en œuvre de mesures en faveur des goélands.

La conclusion de cet échange est :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- La MR10 intervient au nord de la pointe St Gildas, la MC5 (propre au parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier) au sud.- Il est nécessaire de coordonner les différents acteurs intervenant sur Dumet.- La sensibilisation peut être large dans les thèmes abordés (statut des populations de goélands, problématique urbaine...) et dans ses cibles (notamment pêcheurs de loisirs non visés jusqu'à maintenant) |
|--|

L'île d'Hoëdic et deux de ses îlots (Grand Mulon et Maison Perdue) ont fait l'objet d'une campagne de dératisation à l'automne 2019. La faible importance en termes d'effectif et le faible nombre de colonies de reproduction de Goélands marins sur Hoëdic a conduit à prioriser Houat et ses îlots périphériques en 2020-2025. Néanmoins, les îlots des Grands Cardinaux et du Grand Mulon feront partie des sites ciblées pour cette seconde programmation.

L'île Dumet est une propriété du Conservatoire du littoral. Elle est en cogestion entre le Conservatoire du littoral, l'association Dumet Environnement et Patrimoine (DEP), le Département Loire-Atlantique et la Commune de Piriac-sur-mer. Le Département et DEP assurent la sensibilisation et l'information du public sur site en période estivale (gardes du Département et bénévoles de l'association) et des panneaux d'informations ont été disposés sur l'île en 2016. Depuis la prise de l'APPB la surveillance autour de l'Île a été renforcée afin de veiller au bon respect de la réglementation. La MR10 viendra en appui pour la surveillance et la sensibilisation du public en lien avec les gestionnaires en place afin de mutualiser les actions. (cf. Annexe 1 : CR réunion articulation des mesures).

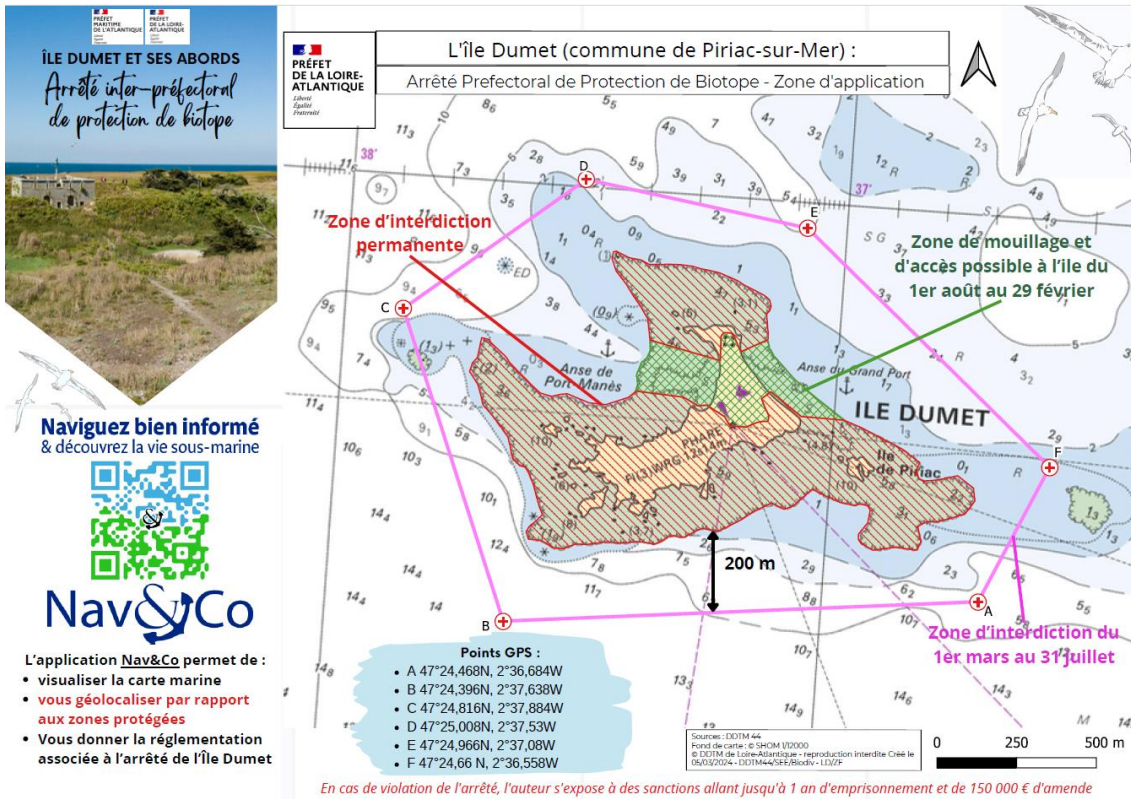


Figure 8: Ile Dumet, zone d'application de l'APPB

Bien que **Belle-Ile-en-Mer et ses îlots périphériques** présentent l'ensemble des caractéristiques précédemment mentionnées, l'amélioration de la qualité d'accueil des îlots de Belle-Ile-en-mer pour les colonies de Goélands marins passe avant tout par une action de dératissage. Or cette opération ne peut être menée à bien que si une action conjointe est conduite sur Belle-Ile-en-mer afin d'éviter la recolonisation. Devant l'ampleur de la tâche et dans un souci de dimensionnement de l'action, le choix a été fait de ne pas agir et de concentrer les mesures conservatoires sur d'autres îlots. Les colonies situées à l'ouest de la presqu'île de Quiberon n'ont pas non plus été retenues comme sites potentiels. La raison est l'existence du projet de parc éolien flottant (AO5) situé au sud de Groix et Belle-Ile. Une mesure similaire à la MR10 sera proposée dans le cadre des mesures ERC de ce projet.

Les colonies de **l'Île d'Yeu et l'île du Pilier** ne sont pas concernées par cette seconde programmation car la Mesure de compensation n°5 (MC5) du parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier est similaire à la MR10 et propose des actions dès 2026 sur ces îles.

Les **îlots du Golfe du Morbihan** quant à eux, font partie d'un secteur où de nombreuses actions en faveur de la préservation des habitats et des espèces sont déjà mises en place dans le cadre de Natura 2000 (ZSC FR 53 000 29 « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys » ZPS FR 53 100 86 « Golfe du Morbihan »). Les mesures SENSI 1.3 ; 1.4 ; 2.1 et les mesures GEST 12.1 ; 13.1 ; 14.1 et 14.3 du Document d'Objectifs globalement semblables aux 3 axes opérationnels de la MR10. Il a donc été décidé de cibler l'action sur des îlots ne bénéficiant pas déjà de mesures de gestion comparables.

Sur le **Banc de Bilho**, une démarche de compensation visant les Goélands a été engagée par la société LIDL. En conséquence, ce site n'a donc pas été retenu pour l'application des mesures de la MR10.

Malgré le fait que certains sites ne sont pas retenus comme prioritaires pour la mise en application de la MR10, ils ne sont pas exclus de la réflexion globale et de l'étude des populations de grands Laridés. En effet le fonctionnement en réseau de l'ensemble de ces îlots pour les oiseaux impose une cohérence à l'échelle globale et une concertation du réseau des gestionnaires. Si, à terme, aucune action de conservation

des populations nicheuses n'est entreprise sur les sites exclus de la MR10 à date, notamment les sites situés à l'ouest de Quiberon qui présentent des effectifs nicheurs relativement important et qui sont en lien direct avec les îlots du Mor Braz, des actions pourront être mises en place par la suite après évaluation de leur pertinence dans le cadre de la gouvernance de la MR10.

En conclusion, les îlots listés dans le Tableau 2 ont été retenus comme sites potentiels pour l'application des mesures de réduction.

Tableau 2 : Îlots visés par la programmation 2026-2030 de la MR10

Nom IGN	Statut	Statut
Beg Creïz	DPM	
Beg Pell	DPM	
Beg Tost	DPM	
Chubéguez Vraz	DPM	
Er Jeneteu	DPM	
Er Yoc'h	Propriété CdL	APPB
Grand Mulon	DPM	
Grimaud Pell	DPM	
Grimaud Tost	DPM	
Ile à Bacchus	CAD	
Ile aux Chevaux	Propriété CdL	APPB
Ile de Belair	Propriété Privé	APPB
Ile Dumet	Propriété CdL	APPB
Ile Glazic	Propriété CdL	APPB
Ile Guric	Propriété CdL	APPB
Ile Séniz	Propriété CdL	APPB
Ile Valuec	Propriété CdL	APPB
Iniz En Toull Bihan	Propriété CdL	
Iniz En Toull Braz	Propriété CdL	
La Vieille	DPM	
Les Evens	DPM	
Les Grands Cardinaux	DPM	
Méaban	Propriété privé	APPB
Pierre Percée	DPM	

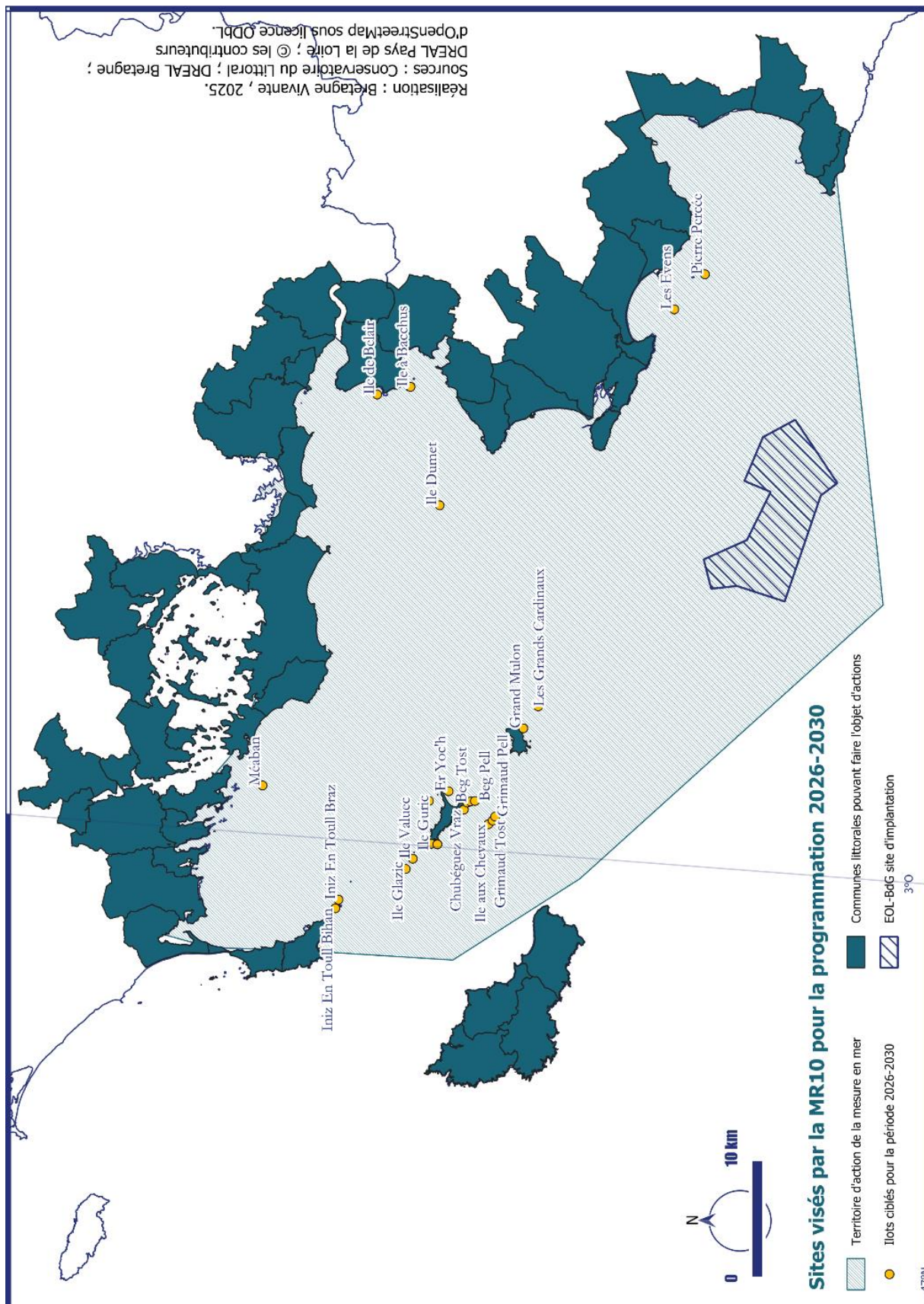


Figure 9: sites visés par la MR10 pour la programmation 2026-2030

F. Procédures d'autorisation et conformité réglementaire

Afin de mener à bien l'ensemble des actions proposées dans ce document, il est impératif de se conformer au cadre réglementaire existant autour des sites ciblés. Le concours des propriétaires des sites est aussi une condition sine qua non à la mise en place des différentes mesures.

Les autorisations et démarches nécessaires devront donc être entreprises auprès des propriétaires et des services de l'Etat compétents avant la mise en place des actions.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie

Comme mentionné précédemment, de nombreux îlots visés par les mesures de la MR10 sont soumis à un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie depuis 1982. Une information et des demandes d'autorisations sont adressées à la DDTM 56 et de la DDTM44 avant d'entreprendre des actions sur ces sites, notamment en périodes d'interdiction d'accès. Un exemple d'autorisation préfectorale est disponible en ANNEXE

G. Contexte territorial et réseaux d'acteurs

L'enjeu prioritaire pour la mise en place de la seconde programmation de mise œuvre de la MR10, est l'articulation de la mesure avec les documents stratégique et les documents d'orientation de gestion du territoire.

1. Le document stratégique de façade (DSF)

Les deux premières parties du Document stratégique de façade (DSF) NAMO, formant la Stratégie de façade maritime (SFM), ont été adoptées par arrêté inter préfectoral le 24 septembre 2019. Cette stratégie définit une vision pour la façade à l'horizon 2030, des zones de vocation et 30 objectifs stratégiques à atteindre. Ce document constitue la déclinaison locale de la stratégie nationale mer et littoral (SNML) et la mise en œuvre des deux directives-cadre européennes Planification des espaces maritimes (PEM) et Stratégie pour le Milieu Marin (DSCMM). Le deuxième cycle du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) est ainsi intégré au DSF.

L'arrêté du 11 juillet 2018 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration de ces deux premières parties du DSF rappelle que les objectifs environnementaux (mentionnés à l'article R.219-7 du code de l'environnement) sont définis de sorte que les pressions exercées par les activités humaines sur le milieu marin soient compatibles avec l'atteinte ou le maintien du bon état écologique (BEE) des eaux marines à l'échéance du cycle en cours de la directive-cadre DCSMM. Cet arrêté rappelle également que les indicateurs associés aux objectifs environnementaux comportent des cibles au regard desquelles l'atteinte des objectifs est évaluée.

2. Le parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier (EMYN) : Mesure de compensation N°5 (MC5)

La mesure MC5 vise à compenser les impacts résiduels liés à la surmortalité des oiseaux marins causée par les installations éoliennes du parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier. Les éoliennes peuvent interférer avec les axes de déplacements journaliers, les routes migratoires et les habitats des oiseaux marins, entraînant des risques de collisions et de perturbations de leurs activités d'alimentation et de repos en mer.

Le rayon d'action théorique de la MC5, identifié en 2024, concerne la zone d'influence du parc de 70 km autour du projet de parc éolien EMYN, qui comprend des îlots et côtes insulaires entre Belle-Île et l'Île de Ré, d'une importance forte pour diverses espèces d'oiseaux marins (EMYN, 2024).

L'objectif principal de cette mesure est de favoriser la reproduction et l'accroissement des colonies d'oiseaux marins nicheurs en protégeant leurs habitats naturels sur les îles et îlots, et les côtes insulaires.

Les principales espèces ciblées par cette mesure comprennent le Goéland argenté, le Goéland brun, le Goéland marin et le Cormoran huppé. Ces espèces sont sensibles aux perturbations environnementales et nécessitent des habitats spécifiques pour leur reproduction et leur survie. Ces espèces présentent une sensibilité avérée à la présence d'éoliennes en mer (EMYN, 2024). Il s'agit d'oiseaux marins, se reproduisant principalement près des côtes, nécessitant des habitats spécifiques pour leur reproduction et leur survie.

Les mesures / actions envisagées listées à titre indicatif et non exhaustif dans la fiche mesure de l'Etude d'Impact Environnemental sont :

- Réorganisation des sentiers de randonnée à proximité des colonies, notamment délimitation de sentiers matérialisés pour éviter les phénomènes de divagation ;
- Protection physique des colonies ;
- Maîtrise foncière des sites fréquentés par les colonies ;
- Actions de restauration / gestion des milieux ;
- Actions de sensibilisation des habitants, touristes et divers usagers ;
- Etude de la fréquentation anthropique
- Opérations de suivis des colonies.

Comme indiqué dans la section « 0

Périmètre d'action de la MR10 sur 2026-2030 », Il a été décidé lors de la réunion du 13 mars 2025, que La MR10 intervient au nord de la pointe St Gildas, la MC5 (propre au parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier) au sud. (Figure 9: sites visés par la MR10 pour la programmation 2026-2030)

3. Les sites Natura 2000

La plupart des îlots visés par les mesures de la MR10 font parties intégrantes de sites Natura 2000. Les mesures présentées dans ce document sont en conformité avec les objectifs de ces sites et des échanges avec les différents opérateurs des différentes ont été menés en amont de la rédaction. Les actions de la MR10 font régulièrement l'objet de restitution lors des COPILs de ces sites. Seul les îlots Iniz En Toul Braz et Iniz En Toul Bihan, situé à la pointe de la Presqu'île de Quiberon, sont situés hors sites N2000.

Tableau 3 : Sites Natura 2000 concernés par la MR10

Iles de Houat-Hoëdic	
ZPS FR5312011 Îles Houat-Hoëdic	Ile Glazic, Ile Guric, Ile Séniz, Ile Valuec, Ile aux Chevaux, Chubeguez Vraz, Beg Pell, Beg Tost, Beg Creiz, Er Yoc'h
ZSC FR5300033 Îles Houat-Hoëdic	
Opérateurs : Office français de la Biodiversité (OFB) partie marine et Mairie de Houat partie terrestre	
Estuaire et Baie de Vilaine	
ZPS FR5310074 Baie de Vilaine	Ile de Belair et Ile à Bacchus
ZSC FR5300034 Estuaire de la Vilaine	
Opérateurs : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine (EPTB) partie terrestre et OFB partie marine	
Baie de Quiberon	
ZPS FR5310086 Golfe du Morbihan	Méaban
ZSC FR5300029 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	
Co-opérateurs : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNRGM) et OFB	
Mor Braz	
ZPS FR5212013 Mor Braz	Ile Dumet
Opérateurs : OFB	
Estuaire de la Loire	
ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf	Les Evens, Pierre Percée
ZSC FR5202011 Estuaire de la Loire Nord	
ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf	
ZSC FR5202012 Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf	
Opérateur : OFB	

4. Les sites du Conservatoire du littoral

Une convention de co-gestion du domaine terrestre insulaire du Conservatoire du littoral sur les sites « Treach er Gouered » et « Ile aux chevaux » sur la commune de Houat a été établie entre le Conservatoire du littoral, Bretagne Vivante et la mairie de Houat. Celle-ci définit la répartition des rôles et responsabilités des co-gestionnaires.

Une convention a été établie entre le Conservatoire du littoral, Bretagne Vivante, la mairie de Houat et le parc éolien en mer de Saint-Nazaire pour le soutien à la mise en œuvre de la MR10. Celle-ci a pour but d'autoriser Bretagne Vivante à réaliser les travaux financés par PBG, sur les terrains du Conservatoire du littoral et de définir les modalités de réalisation et de financement des opérations de restauration et de gestion en accord avec le CDL. Celle-ci sera renouvelée en 2026, suite au COPIL de validation de la programmation 2026-2030.

5. Les sites privés

Deux des îlots concernés par la mise en œuvre de la MR10 sont des îlots privés. Une Convention de partenariat a été établie entre Bretagne Vivante et les propriétaires des îlots afin que les propriétaires concèdent la gestion de leurs sites à Bretagne Vivante.

6. Les arrêtés de protection de Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope intitulé « **Ilots du golfe du Morbihan et abords** » de 1982, vise de nombreux îlots concernés par les mesures de la MR10. Une information et des demandes d'autorisations d'accès sont effectués auprès de la DDTM 56 avant d'entreprendre des actions sur ces sites. Concernant l'affichage réglementaire, l'ensemble des panneaux APPB existants ont été remplacés en 2025. Cet arrêté interdit l'accès aux parties terrestres des îlots du 15 avril au 31 août.

La DDTM du Morbihan a pour objectif de réviser cet arrêté préfectoral. Les données issues de la MR10 ont permis d'alimenter le diagnostic des sites. Un travail de mise à jour des fiches îlots de l'archipel de Houat-Hoëdic a été réalisé en automne 2025. Ces fiches font l'objet d'un document intitulé « EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ARCHIPEL DE HOUAT ET HOËDIC, Synthèse et analyse des connaissances existantes sur l'avifaune des îlots de l'archipel de Houat-Hoëdic, novembre 2025 » (LEICHER M., 2025).

Tableau 4 : liste des îlots de la MR10 concernés par l'APPB : « *Îlot du Golfe du Morbihan et abords* » FR 3800303

Archipel de Houat
Ile Glazic, Ile Guric, Ile Séniz, Ile Valuec, Er Yoc'h
Baie de Quiberon
Méaban
Baie de Vilaine / Guérande
Ile de Belair

L'Arrêté Inter-Préfectoral Portant protection du biotope de l'Île Dumet et de ses abords sur la commune de Piriac-sur-Mer, du 28 février 2024, interdit l'accès à cet îlot et ses abords du 1^{er} mars au 31 juillet.

La mise en place de ce nouvel arrêté nécessite la réalisation de campagnes d'informations et de sensibilisations auprès des usagers. Les gestionnaires en place réalisent déjà des campagnes mais suite aux réunions de concertations avec les services de l'état, il a été validé que la MR10 vise ce site sur sa seconde programmation.

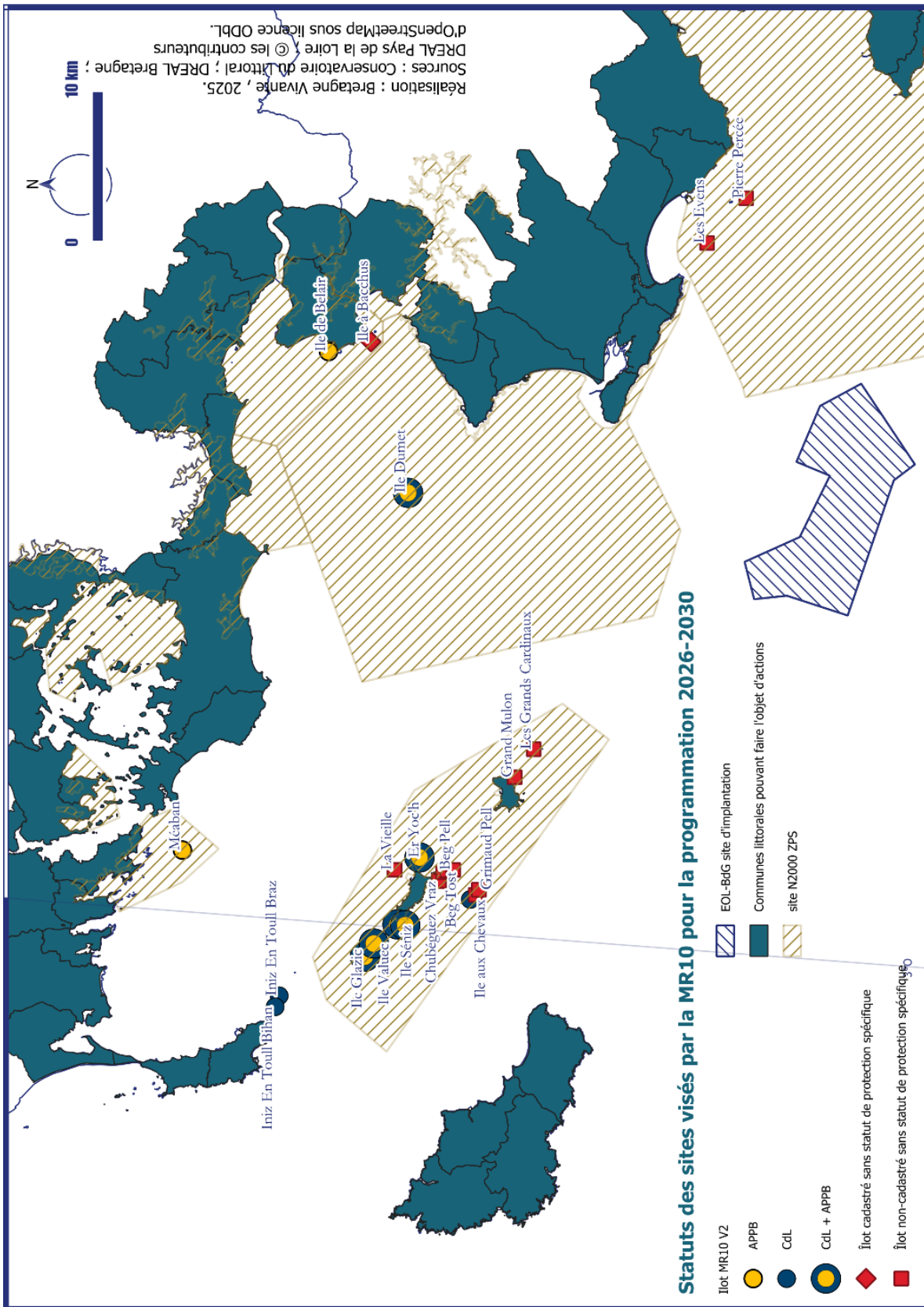


Figure 10: Statuts des îlots visés par la MR10 pour la programmation 2026-2030

II. PROGRAMME D' ACTIONS 2026-2030

Le programme d'action de la seconde programmation de la MR10 sur la période 2026-2030 se décline en 6 axes opérationnels, chacun composé de plusieurs actions détaillées dans le Tableau 5.

Tableau 5: Programme d'actions 2026-2030

MR10 : Amélioration des conditions de reproduction des goélands		
Axe opérationnel	Code	Intitulé de l'Action
Gouvernance et gestion	GOUV-1	Animation de la mesure et organisation d'un COPIIL annuel
	GOUV-2	Echange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10
	GOUV-3	Production d'un bilan annuel d'activité
	GOUV-4	Production d'un support de communication à destination des élus et des acteurs du territoire
	GOUV-5	Alimentation de bases de données nationales avec les données MR10
	GOUV-6	Evaluation de la MR10 (bilan 2020-2030)
	GOUV-7	Programmation 2030-2035
Gestion de l'habitat	GES-1	Biosécurité : suivis anti-réinfestation
	GES-2	Suivis naturalistes des effets de la dératisation
	GES-3	Suivi de la végétation des îlots
Renforcement de la protection des sites	PRO-1	Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral
	PRO-2	Concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM
	PRO-3	Vigie environnementale par sémaphores
	PRO-4	Surveillance des sites et suivi du dérangement
Sensibilisation des publics	SENP-1	Diffusion d'un support de sensibilisation (Dépliants)
	SENP-2	Diffusion des outils vidéo
	SENP-3	Développement d'autres médias de sensibilisation : BD, livre jeunesse
	SENP-4	Sensibilisation des usagers en mer
	SENP-5	Sorties nature
	SENP-6	Animations scolaires
	SENP-7	Exposition photos
	SENP-8	Conférences
	SENP-9	Installation de livecam sur nids de goélands
	SENP-10	Stands sur événements nautiques
Sensibilisation des acteurs du territoire	SENA-1	Formation des acteurs de la plaisance
	SENA-2	Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands
Suivis oiseaux marins	SUIV-1	Suivi des colonies d'oiseaux marins (Nombre de couples nicheurs)
	SUIV-2	Suivi de la prod en jeunes des goélands sur 3 sites témoins

A. Gouvernance et gestion

1. GOUV-1 : animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel

Afin de suivre la mise en œuvre des actions de la MR10 et de statuer sur d'éventuels ajustements des actions, un comité de pilotage (COPIL) a été mis en place au démarrage du premier programme MR10 (2020). Les acteurs impliqués ou concernés par la mise en œuvre des mesures de réduction (Conservatoire du Littoral, communes, DREAL, DDTM, Natura 2000, etc...) sont invités à prendre part à ce COPIL MR10 une fois par an, en fin d'année.

Ce COPIL a notamment pour rôle de discuter des orientations du document cadre et de son budget, d'évaluer les rapports annuels d'activités et les documents d'évaluation en fin de programmation. La composition actuelle du COPIL est détaillée dans le Tableau 6: Structures membre du COPIL de la MR 10.

Les orientations prises en COPIL sont répertoriées dans un compte rendu de réunion partagé avec les participants. Ces orientations sont ensuite soumises au Comité Technique Environnemental du parc éolien en mer de Saint Nazaire. Cette instance, représentative de l'autorité du Préfet dans le cadre de l'autorisation Loi sur l'eau du parc, valide les orientations retenues et contrôle la bonne exécution de la mesure environnementale.

Tableau 6: Structures membre du COPIL de la MR 10

Structures membre du COPIL MR10	
EDF power solutions	Opérateur du parc éolien en mer de Saint Nazaire pour le compte de PBG (maitre d'ouvrage, détenteur de l'autorisation préfectorale Loi sur l'eau incluant la MR10)
Bretagne Vivante	Maître d'œuvre de la MR10
LPO 44	Opérateur terrain en appui à Bretagne vivante
LPO 85	Opérateur terrain de la MC5 (EMYN)
FNE Pays de Loire	Représentation des associations de protection de la nature et de l'environnement
CEREMA	Etablissement public de l'Etat, membre du Comité Technique Environnemental (gouvernance du parc éolien en mer de St Nazaire)
Conservatoire du littoral	Etablissements publics de l'Etat
DDTM 44	Service de l'Etat représentant le Préfet, autorité de tutelle du parc éolien en mer de St Nazaire dans le cadre de son autorisation Loi sur l'eau
DDTM 56	Service de l'Etat concerné par les secteurs géographiques touchés par le MR10
DREAL Bretagne	Service de l'Etat concerné par les secteurs géographiques touchés par le MR10
DREAL Pays de la Loire	Service de l'Etat, membre du Comité Technique Environnemental (gouvernance du parc éolien en mer de St Nazaire)
OFB - Délégation de façade Atlantique	Etablissement public de l'Etat, membre du Comité Technique Environnemental (gouvernance du parc éolien en mer de St Nazaire)
OFB - site Natura 2000 en mer Estuaire Loire	Etablissements publics de l'Etat concerné par les secteurs géographiques touchés par le MR10
OFB - site Natura 2000 en mer Mor Braz	
OFB - site Natura 2000 terrestre Iles Houat-Hoëdic	
OFB - site Natura 2000 en mer Iles Houat-Hoëdic	
Eaux et Vilaine - N2000 Estuaire et Baie de Vilaine	Association gestionnaire d'un secteur géographique touchés par la MR10

GOUV-1

Animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel

Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance



Objectifs

Faire le bilan des actions mises en œuvre au cours de l'année et depuis le début de la mesure, amener les acteurs concernés à échanger sur le sujet, planifier la suite des actions.

Contexte

Afin de suivre la mise en œuvre des actions de la MR10 et de statuer sur d'éventuels ajustements des actions, le comité de pilotage (COPIL) créé pendant la V1 de la MR10 sera poursuivi.

Description

L'animation de la mesure est réalisée tout au long de l'année à travers des échanges avec les partenaires (cf. Gouv-2). Rassemblement des acteurs de la MR10 - en présentiel ou en visio -, rédaction d'un compte rendu rapportant les échanges et qui permettra d'apporter des modifications au rapport d'activité.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	45 jours	4.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		27 450 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	10	10	10	10	5
Coût humain	6 100 €	6 100 €	6 100 €	6 100 €	3 050 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de COPILs effectués

Résultat attendu

"Un COPIL annuel est tenu"

1

Fiche action MR10 - V2

Bretagne Vivante

Décembre 2025

GOUV-1

Animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel

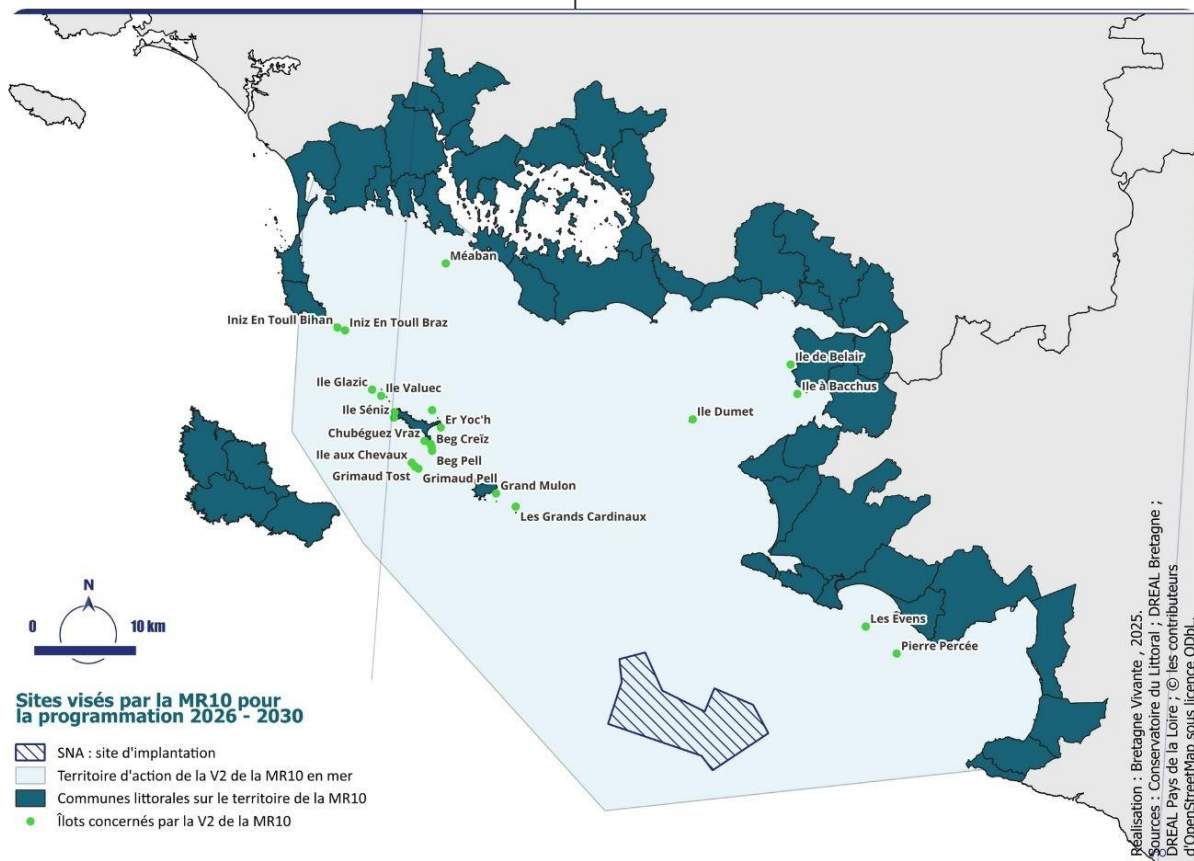
Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Fin de l'année N ou début de l'année N+1.

Méthode et protocole

Les membres du COPIL sont invités au minimum 2 mois avant la date et les documents sont transmis 1 mois avant.

Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : GOUV1-3

2. GOUV-2 : échange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10

Le maître d'œuvre de la MR10 est Bretagne Vivante. L'association anime, met en œuvre et gère le budget de la programmation. Un tableau de bord permet de suivre l'avancement des actions et des points de suivis de réalisation trimestriels sont organisés avec le maître d'ouvrage, EDF power solution.

Une réunion est organisée en début d'année avec les partenaires techniques afin de dimensionner les besoins pour la mise en œuvre annuelle des actions.

Le bilan annuel des actions et le budget sont présentés lors du COPIL et dans le rapport annuel d'activité.

Document de travail

GOUV-2

Échange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10

Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance



Objectifs

Échanger avec les partenaires techniques et financiers sur la mise en œuvre de la MR10.

Contexte

La mise en œuvre des actions de la MR10 nécessite des échanges hors COPIL avec les partenaires techniques et financiers. Participation aux COPILs N2000.

Description

Selon les besoins, certains partenaires techniques et financiers seront consultés pour mettre en œuvre et articuler les actions de la MR10.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	30 jours	2.9% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		18 300 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral, AIP...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	6	6	6	6	6
Coût humain	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions d'échange avec les partenaires

Résultat attendu

"Des échanges avec les partenaires sont réalisés"

GOUV-2

Échange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10

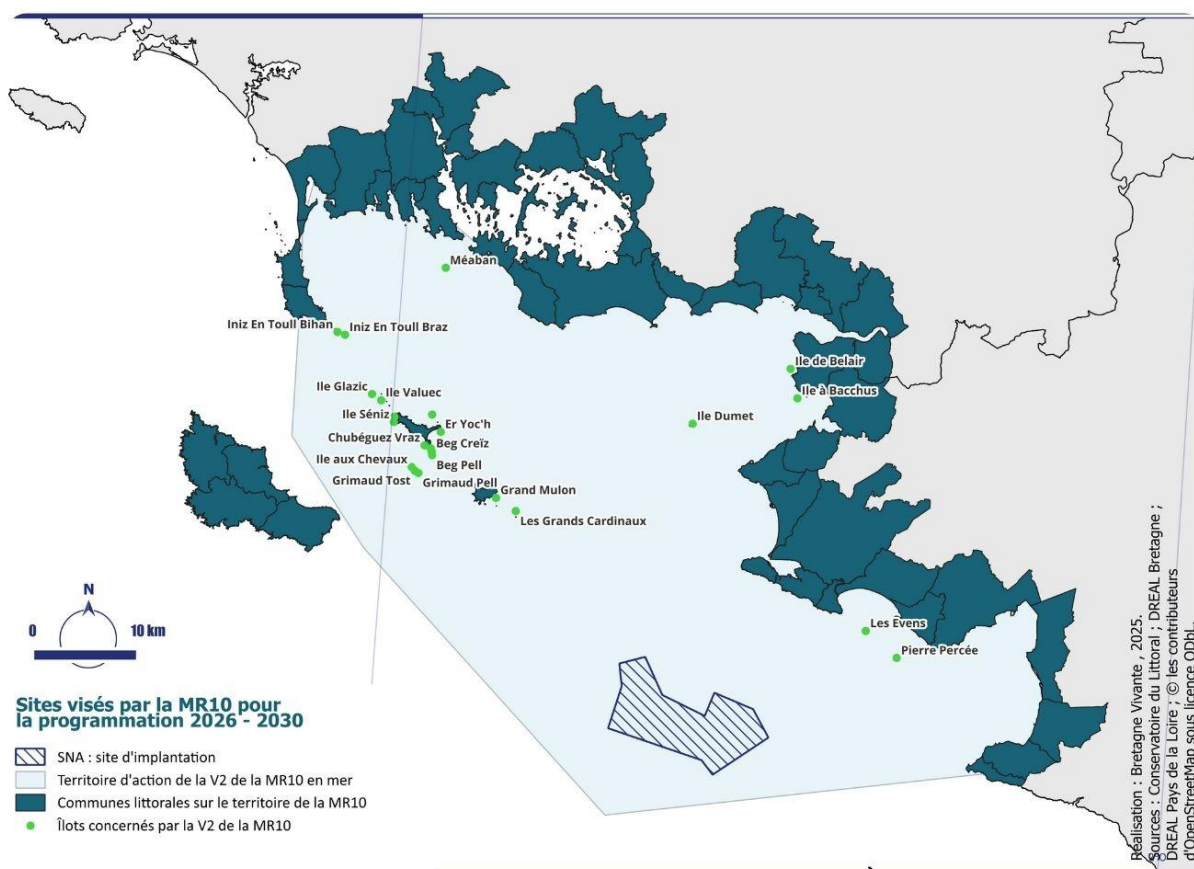
Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN3
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : GOUV2-1. GOUV2-2

B. Gestion de l'habitat

1. GES-1 : biosécurité : suivis anti-réinfestation

GES-1

Biosécurité : suivis anti-réinfestation

Niveau de priorité

1

Gestion de l'habitat



Objectifs

S'assurer de la non-réinfestation par le rat surmulot des îlots dératés en 2024 et 2025.

Contexte

Le rat, introduit en milieu insulaire et prédateur des oeufs, a un impact négatif sur l'avifaune nicheuse ; action prenant place suite aux campagnes de dératation sur Méaban, Iniz En Toull Braz et Iniz En Toull Bihan en 2024, et sur l'île d'Houat et ses îlots en 2025 (réalisées par la société HELP) ; la dératation est ponctuelle mais une réinfestation de rats peut avoir lieu, ce qui nécessite des contrôles de biosécurité sur le long terme.

Description

Les suivis de biosécurité consistent en la mise en place de postes d'appâtage sécurisés dont le contrôle régulier permet de s'assurer qu'aucun rat n'est venu consommer le contenu du piège, ce qui serait le signe du retour de présence de l'espèce.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	75 jours	7.2% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Fond vert, LIFE EMM, PBG		47 600 €	150 €/j	Moyens nautiques, postes d'appâtage et appâts
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	Conservatoire du littoral, DDTM 56, Propriétaire de Méaban, Help SARL, Association des îles du Ponant			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	15	15	15	15	15
Coût humain	Financement Agence de l'eau (fond vert, AMI)	9 150 €	9 150 €	9 150 €	9 150 €
Coût technique	Financement Agence de l'eau (fond vert, AMI)	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €

Indicateur de réalisation

- Indicateur de mise en place : proportion de sites où des postes d'appâtage ont été positionnés et suivis.

Indicateur d'évaluation

- L'indice d'abondance relative en rats reste nul sur les îlots suivis pour la biosécurité.

Résultat attendu

"Constat de l'absence effective de rats"

Remarques :

- Si une réinfestation par le rat est constatée sur un des îlots, une réunion technique d'urgence sera organisée avec HELP, la DREAL, la DDTM, le CDL et AIP (si concerné).
- Si le LIFE EMM finance la biosécurité, le budget sera réaffecté à d'autres actions.

GES-1

**Biosécurité :
suivis anti-réinfestation**

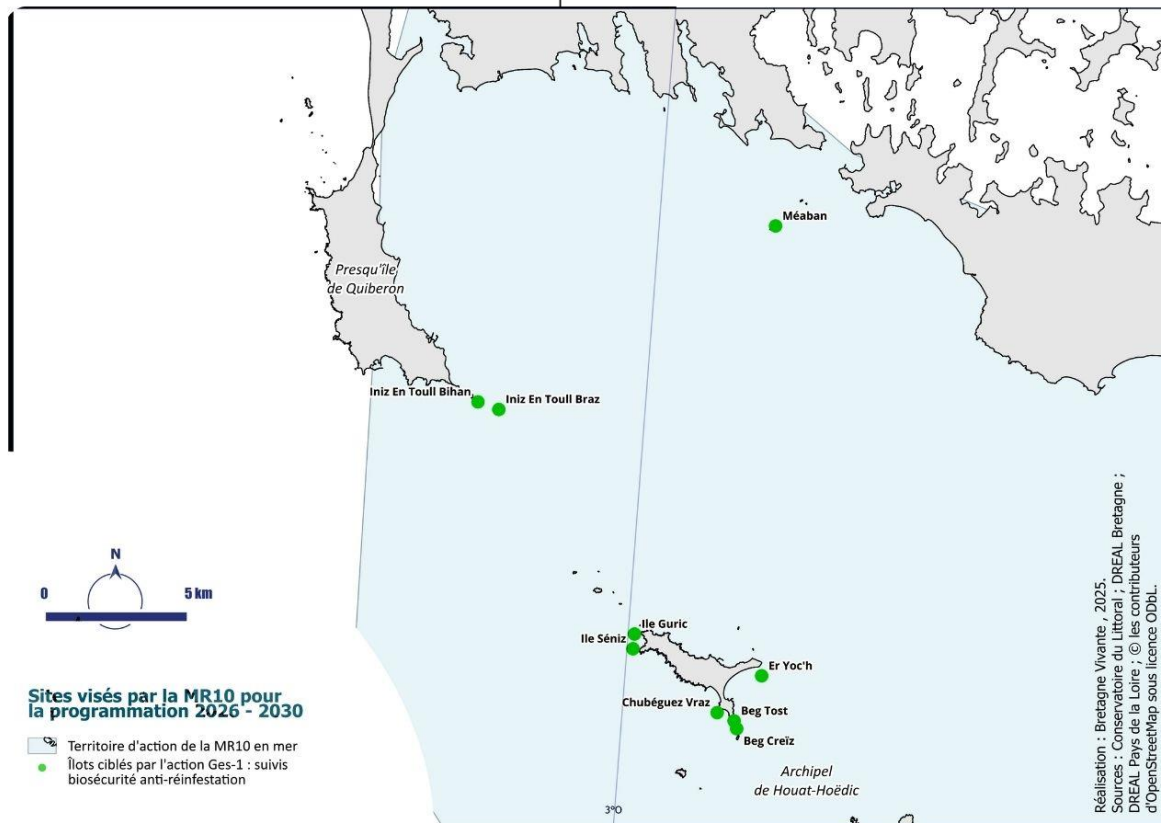
Niveau de priorité

1

Gestion de l'habitat

Territoire

Iniz En Toull Bihan, Iniz En Toull Braz, Méaban, Île Séniz, Île Guric, Er Yoc'h, Beg Tost, Beg Creiz, Chubéguez Vraz, île de Houat.



Contrainte / saisonnalité

Chaque année en Février-Mars, Mai-Juin et Septembre-Octobre. Selon contraintes météorologiques

Méthode et protocole

Protocole de biosécurité élaboré par la SARL HELP avec l'appui scientifique de l'INRAE de Rennes.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Les personnes effectuant les suivis doivent avoir un certibiocide. Dérogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE04-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TER7, AC1.7

2. GES-2 : suivis naturalistes des effets de la dératisation

GES-2

Suivis naturalistes des effets de la dératisation

Niveau de priorité

1

Gestion de l'habitat



Objectifs

Étudier les effets de la dératisation sur les populations faunistiques des sites ciblés, notamment l'avifaune.

Contexte

Action prenant place dans le cadre des campagnes de dératisation sur Méaban, Iniz En Toull Braz et Iniz En Toull Bihan en 2024, et sur l'île d'Houat et ses îlots en 2025 (réalisées par la société HELP). Comparaison avec les résultats des suivis pré-dératisation.

Description

Réalisation de suivis faunistiques indicateurs des effets de l'absence ou de la présence de rats : (1) pour les îlots, suivis oiseaux marins nicheurs, limicoles nicheurs, micro-mammifères (Séniz uniquement), (2) pour Houat : oiseaux marins nicheurs, limicoles nicheurs, micro-mammifères (protocole INRAE), reptiles (protocole POP reptile), passereaux (protocole ONCB).

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 et 2029	Ponctuelle	63 jours	6,1% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		41 380 €	150 €/j	Moyens nautiques, matériel optique
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Opérateurs Natura 2000 Houat-Hoëdic			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	38			25	
Coût humain	23 180 €			1 250 €	
Coût technique	1 700 €			650 €	

Indicateur de réalisation

- Indicateur de mise en place : proportion de sites où des suivis faunistiques ont été réalisés

Résultat attendu

"Les effets de la dératisation sont étudiés"

GES-2

Suivis naturalistes des effets de la dératisation

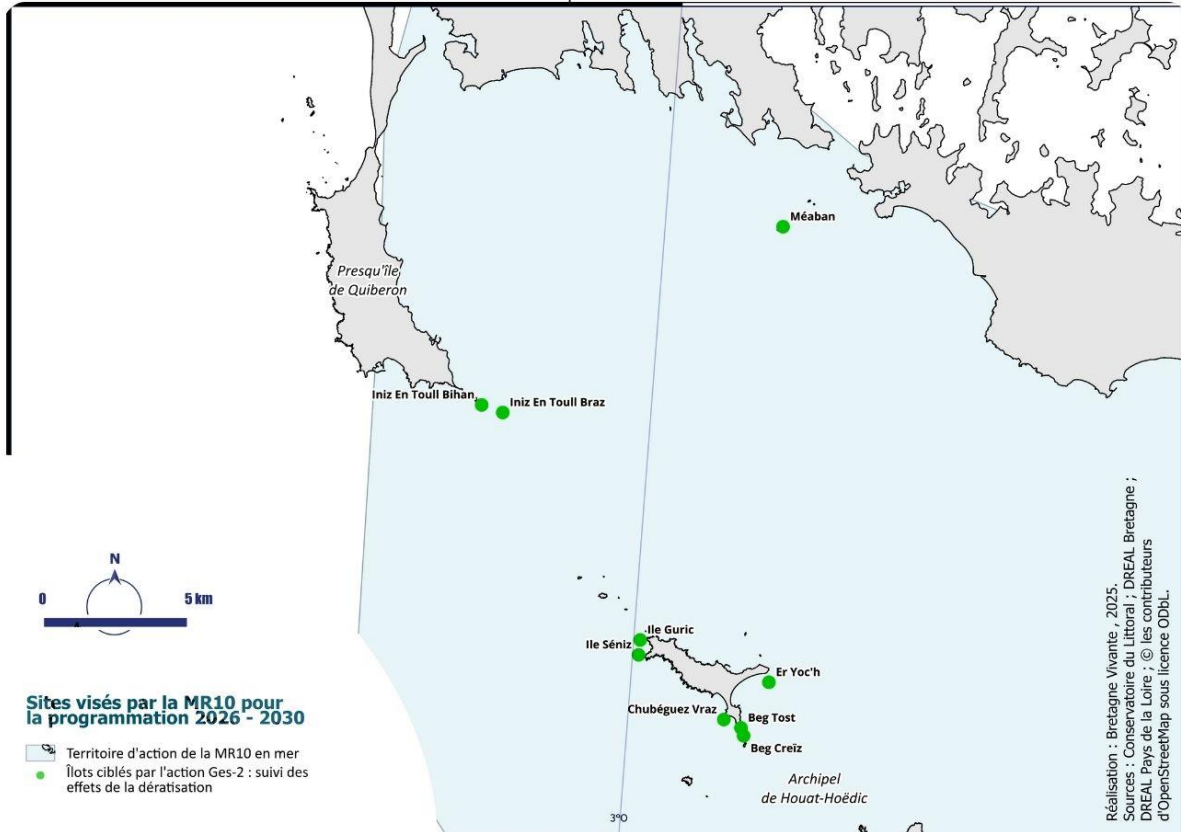
Niveau de priorité

1

Gestion de l'habitat

Territoire

Iniz En Toull Bihan, Iniz En Toull Braz, Méaban, île Sénéiz, île Guric, Er Yoc'h, Beg Tost, Beg Creiz, Chubéguez Vraz, île de Houat.



Contrainte / saisonnalité

Tous les 3 ans. Selon contraintes météorologiques.

Méthode et protocole

Protocoles ONCB, POP reptile, INRAE (suivis micro-mammifères), de comptage des oiseaux marins nicheurs (drone, distance sampling).

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Dérogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE04-AN2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TER6, AC1.7

3. GES-3 : suivi de la végétation des îlots

GES-3

Suivi de la végétation des îlots

Niveau de priorité

3

Gestion de l'habitat



Objectifs

Étudier les effets de la gestion de la végétation sur l'installation des goélands nicheurs et leur reproduction.

Contexte

Les déjections des oiseaux fertilisent les sols et favorisent ainsi la productivité primaire. La croissance importante de plantes telles que la ravenelle peut alors former un obstacle à l'installation des nids des goélands.

Description

Des suivis de l'expansion et de caractérisation de la végétation, conjugués au suivi des goélands nicheurs, permettront de déterminer si des actions de gestion de la végétation (e.g. débroussaillage) peuvent favoriser l'installation des goélands nicheurs et leur reproduction.

Période 2026 - 2030	Réurrence Continue	Nombre total de jours 76 jours	Pourcentage de jours 7.3% du total	Coût journalier humain 610 €
Source de financement envisagée Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		Coût total estimé 49 440 €	Base tarifaire frais mer 150 €/j	Moyens techniques Moyens nautiques, moyens de gestion de végétation, EPI, outils photographiques et informatiques
Responsable opérationnel Bretagne Vivante SEPNB	Partenaires Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire du Littoral, Propriétaire de Méaban			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	6	19	17	17	17
Coût humain	2 740 €	11 590 €	10 370 €	10 370 €	10 370 €
Coût technique	x	1 100 €	1 100 €	900 €	900 €

Indicateur de réalisation

- Indicateur de mise en place : proportion de sites où des suivis de la végétation ont été réalisés

Indicateur d'évaluation

- À définir dans le protocole rédigé en début de programmation

Résultat attendu

"Les effets de la gestion de la végétation sur la reproduction des goélands sont étudiés annuellement"

GES-3

Suivi de la végétation des îlots

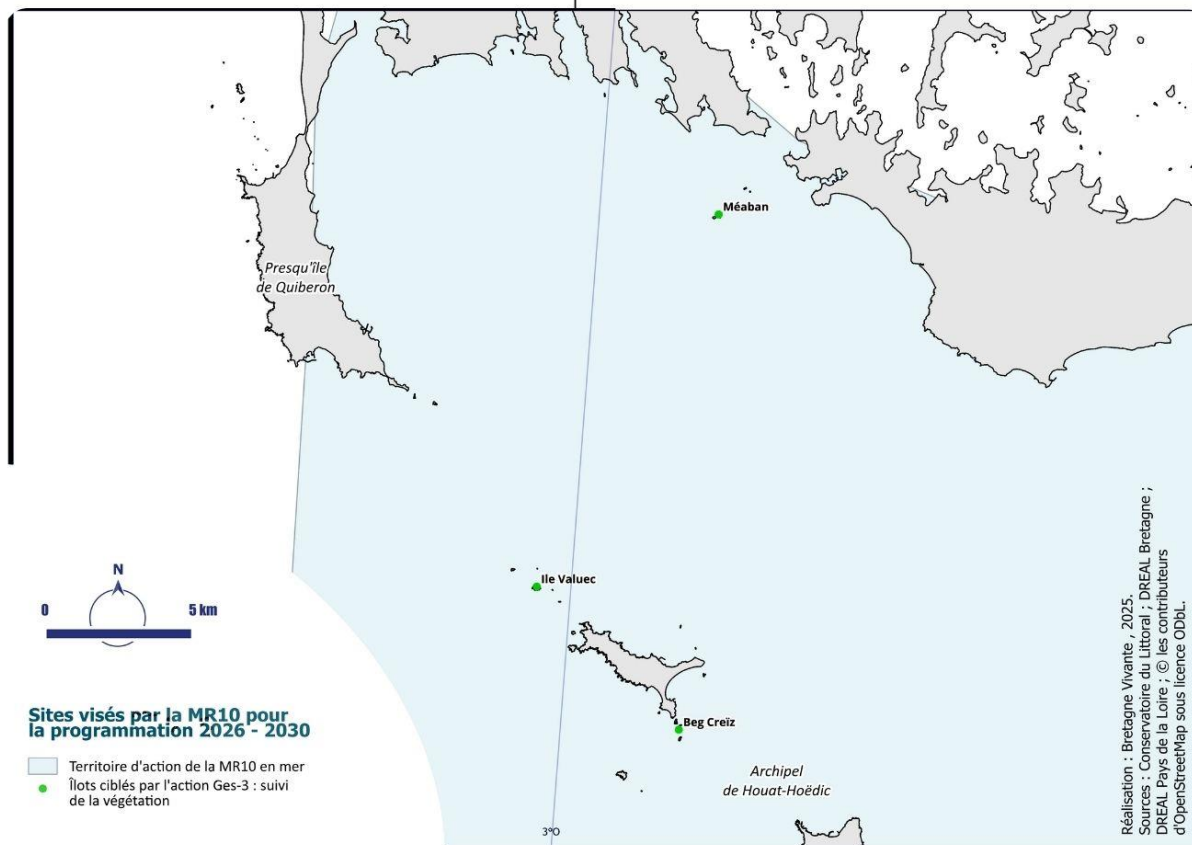
Niveau de priorité

3

Gestion de l'habitat

Territoire

Méaban, Beg Creïz, Île Valuec.



Contrainte / saisonnalité

Contraintes météorologiques, les test de gestion seront réalisés hors saison de reproduction.

Méthode et protocole

Protocole coconstruit avec le CBNB.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Dérrogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE05-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : AC1.3

C. Renforcement de la protection des sites

1. PRO-1 : formation de nouveau(x) garde(s) du littoral

PRO-1

Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral

Niveau de priorité

2

Renforcement de la protection des sites



Objectifs

Améliorer la protection des sites et le respect de la réglementation.

Contexte

Les actions de police doivent être assurées par des personnes assermentées par le Conservatoire du Littoral ; la présence régulière de l'équipe de Bretagne Vivante sur les sites de la MR10 justifie leur assermentation.

Description

Un membre de l'équipe de Bretagne Vivante suivra la formation permettant d'être assermenté police de l'environnement pour surveiller les sites du Conservatoire du Littoral.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Ponctuelle	23 jours	2.2% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		14 030 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	Conservatoire du littoral, OFB			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail		20	3		
Coût humain		12 200 €	1 830 €		
Coût technique		x	x		

Indicateur de réalisation

- Nombre de personnes assermentées

Résultat attendu

"Assermentation d'au moins un garde littoral au sein de l'équipe Bretagne Vivante en charge de la MR10"

PRO-1

Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral

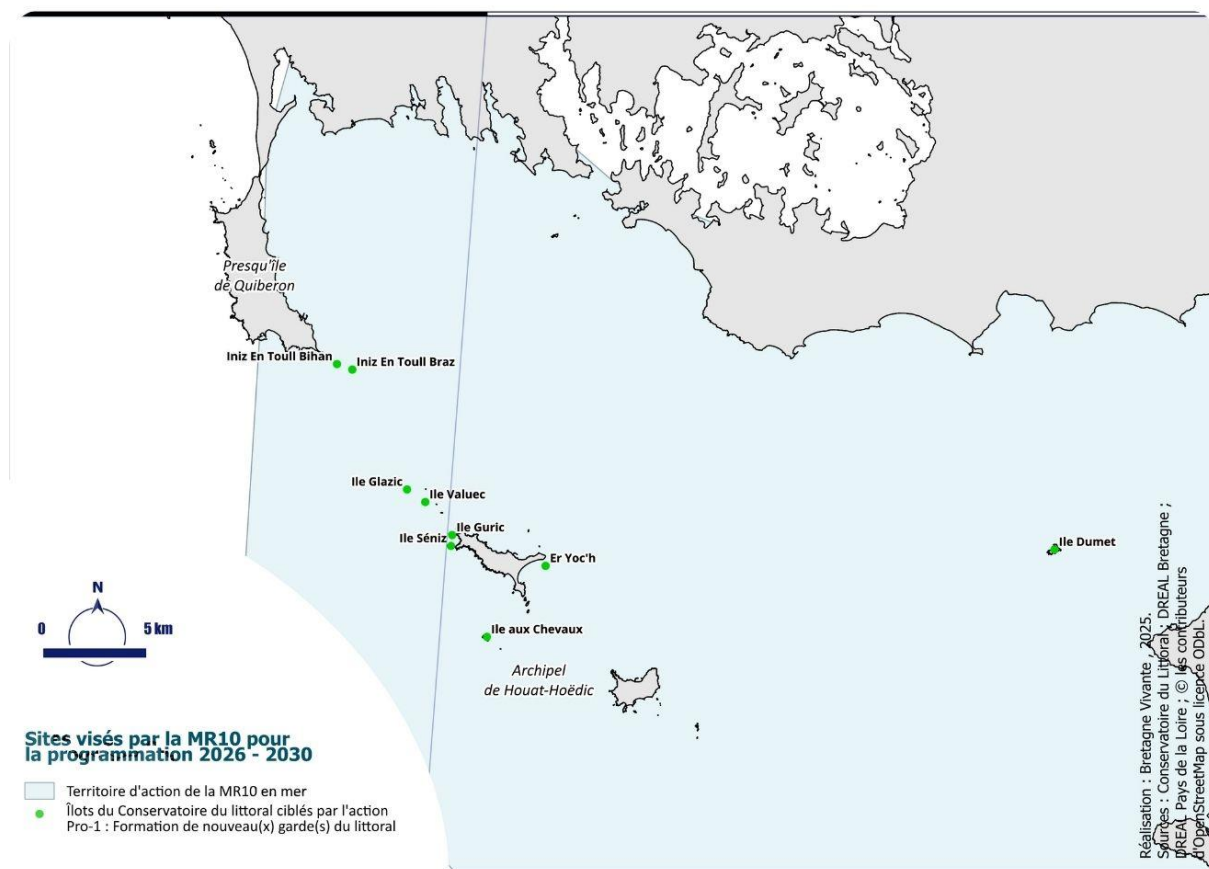
Niveau de priorité

2

Renforcement de la protection des sites

Territoire

îlots du Conservatoire du littoral.



Sites visés par la MR10 pour la programmation 2026 - 2030

- Territoire d'action de la MR10 en mer
- Îlots du Conservatoire du littoral ciblés par l'action Pro-1 : Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral

Contrainte / saisonnalité

L'accès à la formation peut prendre plusieurs années.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TER6.2

2. PRO-2 : concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM

PRO-2

Concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM

Niveau de priorité

1

Renforcement de la protection des sites



Objectifs

Améliorer les échanges avec les services de police afin d'améliorer la coordination des actions et le respect de la réglementation.

Contexte

Concertation avec le CACEM et les services de polices pour l'organisation des surveillances. Différents services de police de l'environnement assurent des contrôles ou relayent la réglementation applicable aux oiseaux marins nicheurs.

Description

Dans le but d'optimiser les efforts de surveillance et de police sur les sites ciblés, il apparaît nécessaire que les personnes en charge de la surveillance de ces îlots soient clairement identifiées par les différents services de police. Ces dernières devront pour cela participer aux réunions de la "MISEN".

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	14 jours	1.4% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		8 540 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Gendarmerie maritime de Lorient, Brigade Nautique de Quiberon, Douanes, OFB, ULAM, CACEM			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	2	4	2	4	2
Coût humain	1 220 €	2 440 €	1 220 €	2 440 €	1 220 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions organisées
- Nombre d'opérations inter-services organisées -
- Bilan annuel des surveillances produit par le CACEM

Résultat attendu

"Les besoins en surveillance sont transmis et compris par les services de police et les magistrats ; coordination des actions ou échanges réguliers si nécessaire"

PRO-2

Concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM

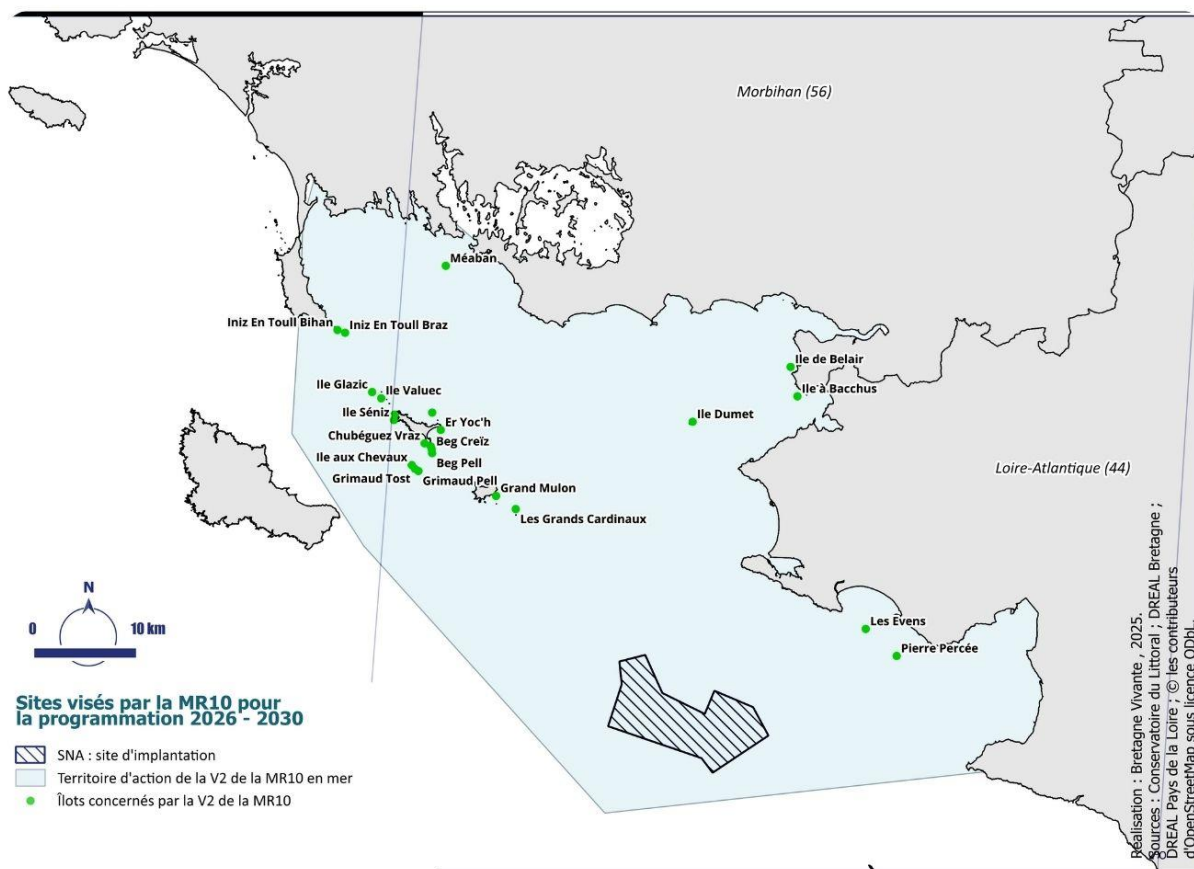
Niveau de priorité

1

Renforcement de la protection des sites

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TER6.2

3. PRO-3 : vigie environnementale par sémaphores

PRO-3

Vigie environnementale par sémaphores

Niveau de priorité

2

Renforcement de la protection des sites



Objectifs

Sensibiliser le public naviguant concernant la réglementation des sites et les espèces protégées. Améliorer, à terme, le respect de la réglementation et la sensibilisation du public naviguant.

Contexte

Les sémaphores sont des postes établis sur le littoral permettant la diffusion de messages aux navires évoluant dans leur périmètre. La diffusion de la réglementation sur le canal 16 fait partie de leur champ d'actions.

Description

Une prise de contact avec les sémaphores et la production d'un message d'information concernant la réglementation permettra la diffusion régulière de l'information à l'ensemble des embarcations situées dans la zone.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	9 jours	0.9% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		5 490 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	CACEM, sémaphores de St Julien (Quiberon), Sémaphore de Piriac, Sémaphore de Chemoulin			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	3	3	1	1	1
Coût humain	1 830 €	1 830 €	610 €	610 €	610 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de sémaphores diffusant les messages
- Nombre de messages diffusés

Résultat attendu

"Des messages sont diffusés par le sémaphore pour informer les navigants de la réglementation sur les îlots"

PRO-3

Vigie environnementale par sémaphores

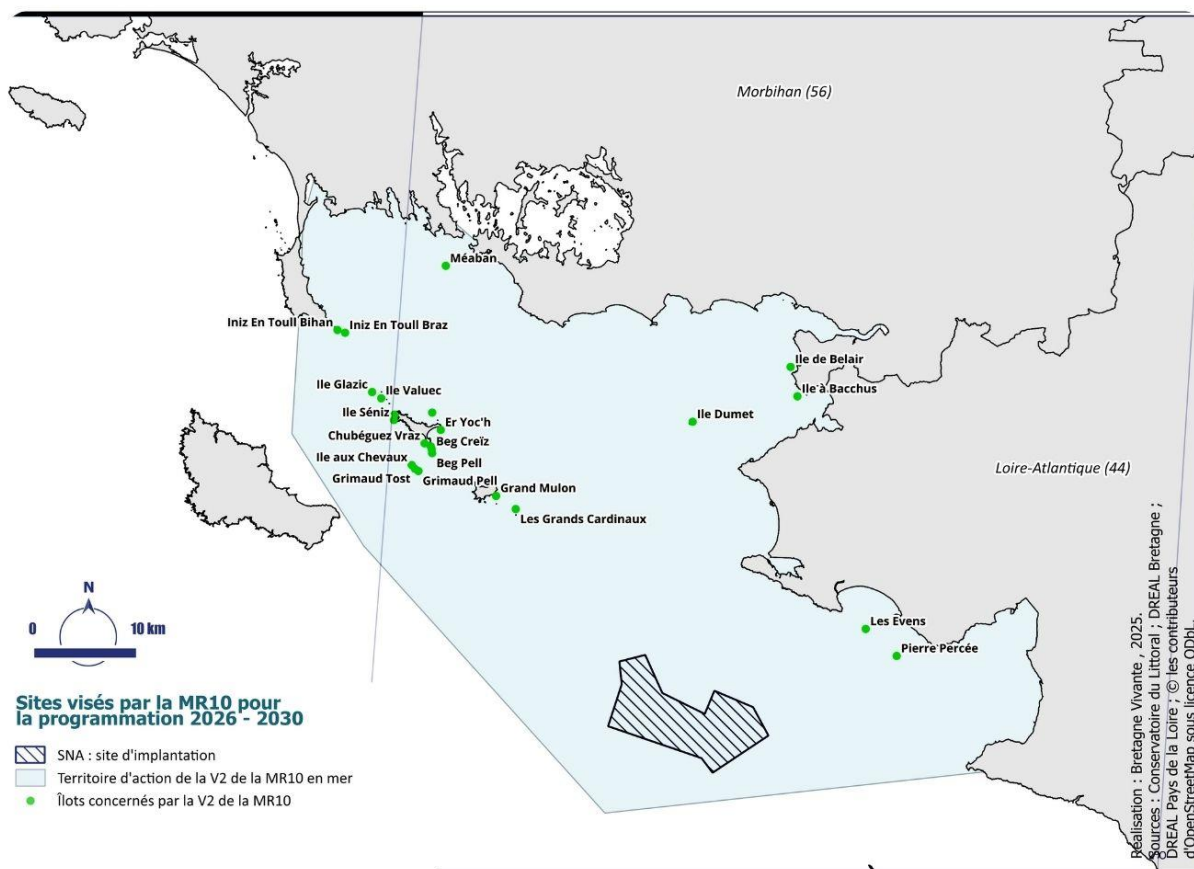
Niveau de priorité

2

Renforcement de la protection des sites

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Saison estivale (printemps - été) correspondant à la période touristique en mer et à la période de reproduction des oiseaux marins.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TERMER1-5

4. PRO-4 : surveillance des sites et suivi du dérangement

PRO-4

Surveillance des sites et suivi du dérangement

Niveau de priorité

1

Renforcement de la protection des sites



Objectifs

Réaliser des actions de police et de surveillance sur les îlots du territoire de la MR10.
Continuer l'acquisition opportuniste de données sur le dérangement des oiseaux marins par les activités humaines sur les îlots ciblés par la MR10.

Contexte

Même si le dérangement physique des oiseaux marins par les activités humaines sur les îlots ciblés par la MR10 dans le Morbihan a globalement diminué entre 2021 et 2025, il reste une source importante de dégradation des conditions de reproduction des colonies d'oiseaux marins.

Description

Une partie des maraudes de sensibilisation réalisée impliquera un ou deux gardes assermentés. Le protocole du MNHN de suivi opportuniste du dérangement sera appliqué lors de missions en mer et sur les îlots.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	55 jours	5.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		33 550 €	150 €/j	Moyens nautiques, matériel optique
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	CACEM, OFB, Conservatoire du Littoral, DDTM 56, Gardes du littoral Houat-Hoedic			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	11	11	11	11	11
Coût humain	6 710 €	6 710 €	6 710 €	6 710 €	6 710 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de maraudes réalisées en présence d'un garde assermenté
- Nombre de sorties pendant lesquelles le protocole de suivi opportuniste de dérangement a été appliqué

Résultat attendu

"La réglementation est respectée sur les îlots.
Le dérangement des oiseaux marins par les activités humaines sur les îlots ciblés par la MR10 est décrit"

PRO-4

Surveillance des sites et suivi du dérangement

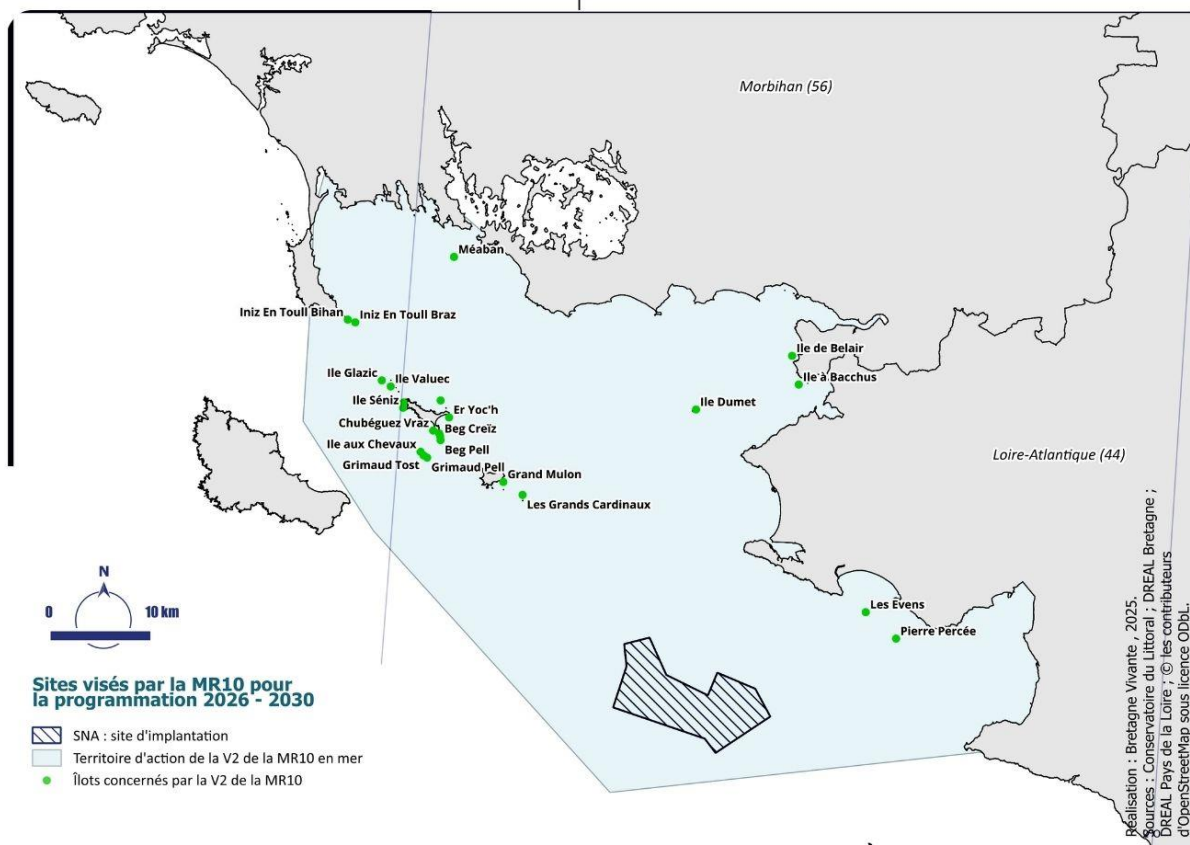
Niveau de priorité

1

Renforcement de la protection des sites

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Saison estivale (printemps - été) correspondant à la période touristique en mer et à la période de reproduction des oiseaux marins.

Méthode et protocole

Protocole de suivi opportuniste du dérangement des oiseaux marins élaboré par le MNHN.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Un ou deux salariés de Bretagne Vivante doivent être assermentés gardes du littoral. Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE05-AN1

Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TER6.2

D. Sensibilisation des publics

1. SENP-1 : diffusion d'un support de sensibilisation (dépliant)


SENP-1

Diffusion d'un support de sensibilisation (dépliant)

Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics

	<p>Objectifs</p> <p>Permettre à un maximum de personnes d'avoir à sa disposition le dépliant informatif afin de sensibiliser les usagers du Mor Braz aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.</p> <p>Contexte</p> <p>Un dépliant a été créé pendant la V1 de la MR10 pour être utilisé comme support pendant les actions de sensibilisation, avec une présentation de l'archipel de Houat-Hoëdic, les espèces d'oiseaux marins qu'on y rencontre, ainsi que des informations sur la problématique du dérangement et sur la réglementation. Les actions de sensibilisation réalisées pendant la V2 de la MR10 s'appuieront sur ce support existant. Le dépliant existant sera mis à jour pour inclure les îlots de la MR10 situés en dehors de l'archipel Houat-Hoëdic.</p> <p>Description</p> <p>La distribution du dépliant réalisé au cours de la V1 est assurée en continu en parallèle des actions menées par Bretagne Vivante auprès du grand public dans le cadre de la MR10.</p>
--	--

Période	Récurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	16 jours	1.5% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		22 360 €	150 €/j	Moyens nautiques, moyens de transport, supports de sensibilisation
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Conservatoire du littoral, Communes et chargés de missions N2000 sur le territoire de la MR10, LPO 44			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	8	2	2	2	2
Coût humain	4 880 €	1 220 €	1 220 €	1 220 €	1 220 €
Coût technique	5 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	x

Indicateur de réalisation	Résultat attendu
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dépliant distribués 	<p>"Les dépliant sont distribués au grand public autour des sites de la MR10 et disponibles dans différents points d'accueil du public sur le territoire de la MR10"</p>

SENP-1

Diffusion d'un support de sensibilisation (dépliant)

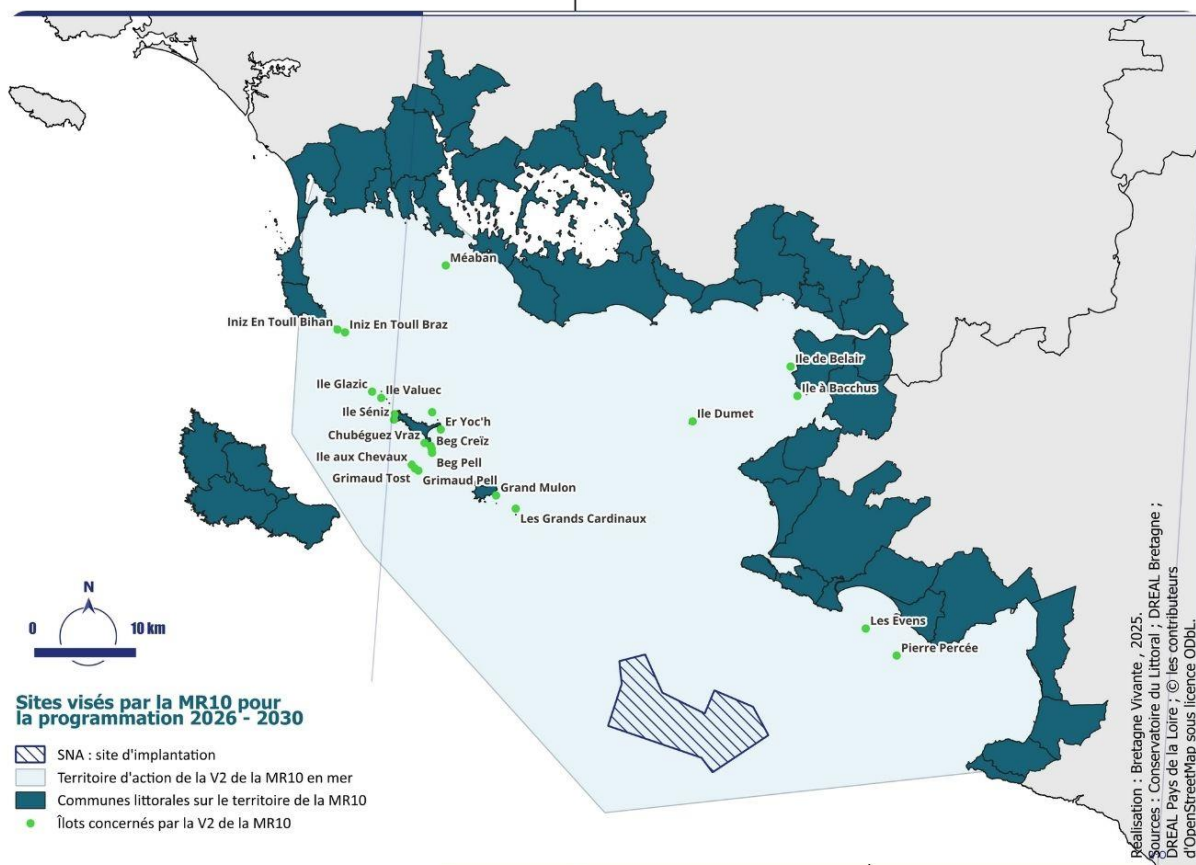
Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année avec un focus sur la saison estivale (printemps - été) correspondant à la période touristique en mer et à la période de reproduction des oiseaux marins.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : DE-OSE-VII-2-AF2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-2

2. SENP-2 : diffusion des outils vidéo

SENP-2

Diffusion des outils vidéo

Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un maximum de personnes de voir les supports vidéo afin de sensibiliser les usagers du Mor Braz à la présence d'espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

Les outils vidéo créés sont utilisés comme supports de sensibilisation sur le territoire de la MR10. Ces supports existants sont toujours d'actualité et pertinents pour sensibiliser les usagers du Mor Braz. De nouveaux supports pourront être créés en 2027.

Description

Les outils vidéo pourront être diffusés via divers média, comme les sites internet des communes, les écrans situés dans les ferrys de transport à passagers et dans les gares maritimes, des cinémas et des événements pertinents.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	13 jours	1.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		7 930 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Communes, gares maritimes, compagnies de transport de passagers, cinémas, festivals concernés sur le territoire de la MR10			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	2	8	1	1	1
Coût humain	1 220 €	4 880 €	610 €	610 €	610 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de canaux de diffusion des supports vidéo

Résultat attendu

"Les outils vidéos sont diffusés via divers canaux de diffusion"

SENP-2

Diffusion des outils vidéo

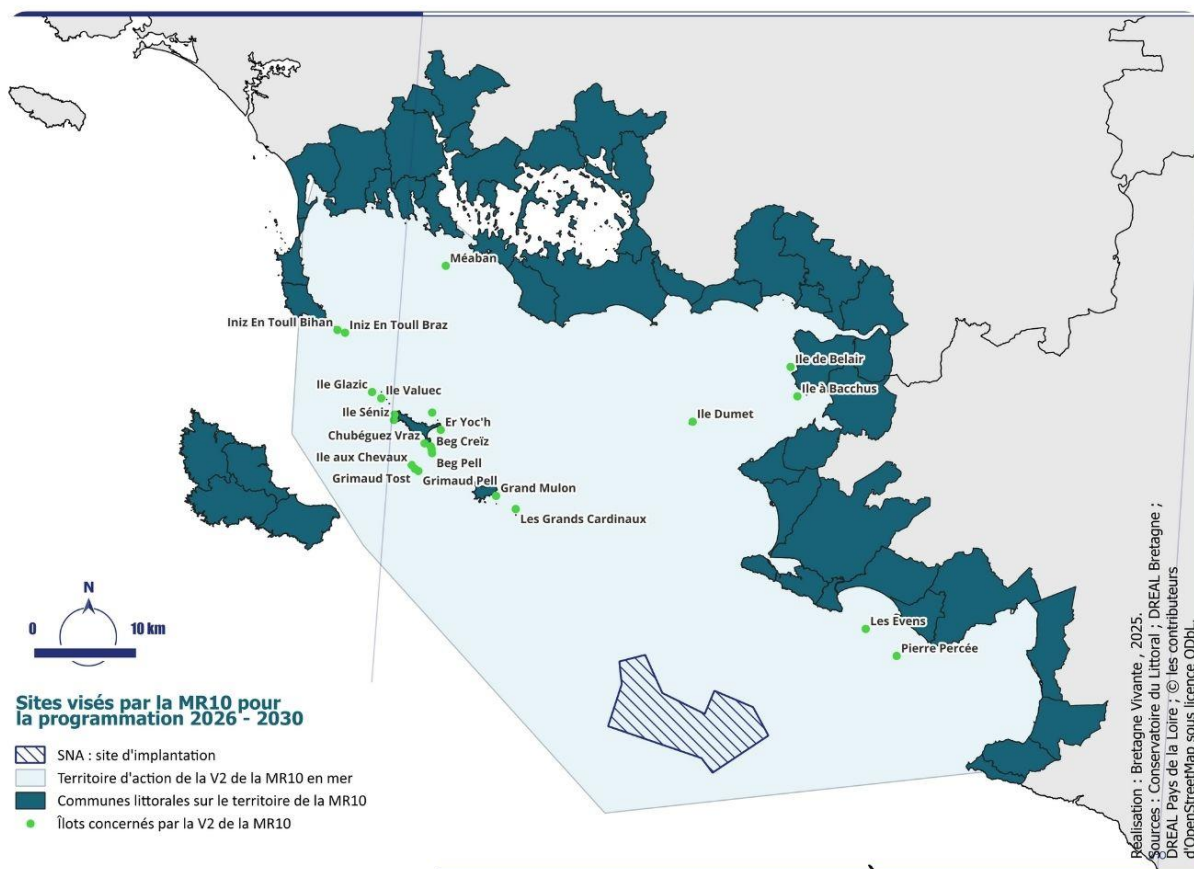
Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année avec un focus sur la saison estivale (printemps - été) correspondant à la période touristique en mer et à la période de reproduction des oiseaux marins.

Correspondance DSF : DE-OSE-VII-2-AF2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

3. SENP-3 : développement d'autres médias de sensibilisation

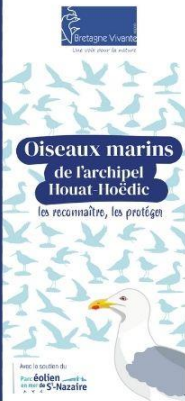
SENP-3

Développement d'autres médias de sensibilisation : BD, livre jeunesse

Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics



Objectifs

Élaborer de nouveaux supports de sensibilisation afin d'élargir le public visé.

Contexte

Les goélands souffrent d'une mauvaise réputation auprès du grand public. Beaucoup pensent, à tort, qu'ils sont trop nombreux, invasifs ou nuisibles. Il convient de rétablir la vérité pour que le grand public voit le goéland d'un bon œil et se sente concerné par sa protection.

Description

La mise en relation avec des éditeurs permettra d'étudier les supports et thématiques possibles, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2027 - 2030	Ponctuelle	34 jours	3.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		19 870 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel		Partenaires		
Bretagne Vivante SEPNE		Maisons d'édition		

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail		5	20	5	4
Coût humain		3 050 €	11 600 €	2 900 €	2 320 €
Coût technique		x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre d'exemplaires des nouveaux supports de sensibilisation imprimés
- Statistiques de diffusion numérique

Résultat attendu

"Des nouveaux supports de sensibilisation sont créés et diffusés"

SENP-3

Développement d'autres médias de sensibilisation : BD, livre jeunesse

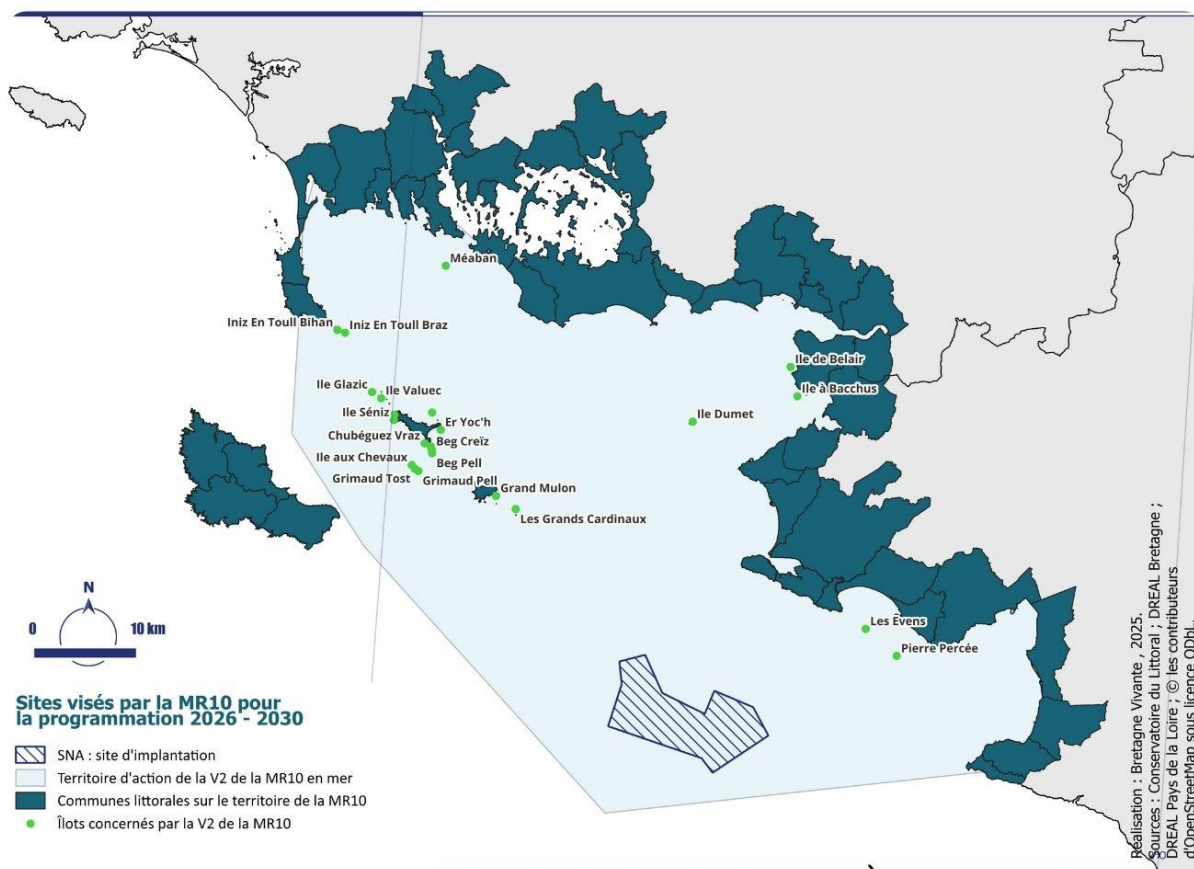
Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : DE-OSE-VII-2-AF2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

4. SENP-4 : sensibilisation des usagers en mer

SENP-4

**Sensibilisation
des usagers en mer**

Niveau de priorité

1

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un maximum de personnes fréquentant les zones à proximité des îlots ciblés par la MR10 d'être sensibilisé aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

La sensibilisation *in situ* permet de toucher directement le public le plus concerné par les problématiques de dérangement des oiseaux marins, à savoir les usagers de la mer à proximité des îlots ciblés par la MR10. Des discours et approches ont été développés pendant la V1 de la MR10 pour favoriser un engagement actif des plaisanciers dans la considération des espèces d'oiseaux marins à enjeu et des problématiques de dérangement.

Description

Avec ses moyens nautiques, Bretagne Vivante réalise des maraudes de sensibilisation en mer pour aller à la rencontre des plaisanciers au mouillage à proximité des îlots ciblés par la MR10. Un suivi des interactions avec les plaisanciers permettra d'évaluer leur niveau de connaissance sur différents sujets en lien avec les oiseaux marins, les menaces qui pèsent sur eux, la réglementation et leur receptivité à l'intervention.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	275 jours	26.6% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		189 700 €	150 €/j	Moyens nautiques, supports de sensibilisation
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	Conservatoire du littoral, Communes et chargés de missions N2000 sur le territoire de la MR10, LPO 44			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	55	55	55	55	55
Coût humain	33 550 €	33 550 €	33 550 €	33 550 €	33 550 €
Coût technique	5 350 €	3 750 €	5 350 €	3 750 €	3 750 €

Indicateur de réalisation

- Nombre de maraudes de sensibilisation réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées

Indicateur d'évaluation

Les personnes déjà rencontrées lors d'actions de sensibilisation connaissent mieux les oiseaux marins et les menaces qui pèsent sur eux

Résultat attendu

"Des maraudes de sensibilisation en mer sont réalisées"

SENP-4

**Sensibilisation
des usagers en mer**

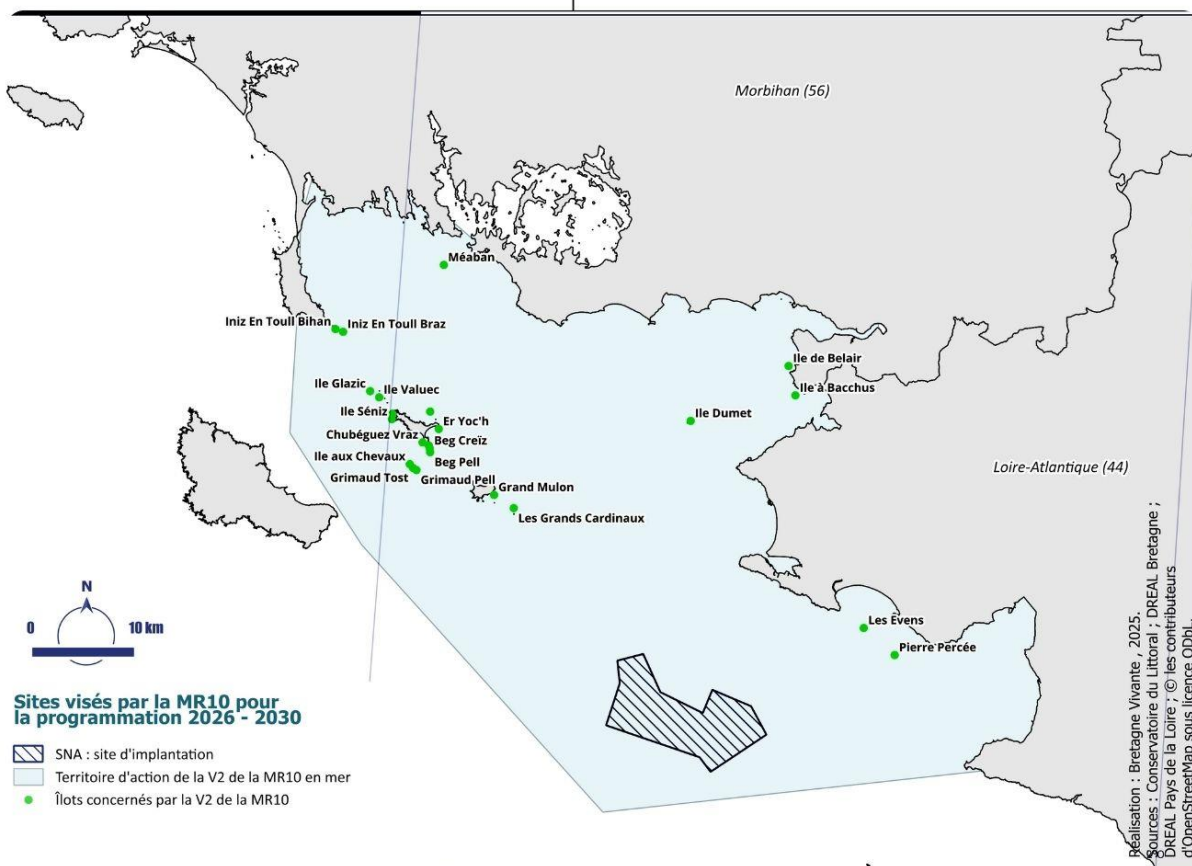
Niveau de priorité

1

Sensibilisation des publics

Territoire

Ensemble des sites d'action MR10.



**Contrainte /
saisonnalité**

Saison estivale (printemps - été) correspondant à la période touristique en mer et à la période de reproduction des oiseaux marins ; selon contraintes météorologiques.

**Méthode
et protocole**

Techniques d'engagement pour le changement de comportement (Université de Brest).

**Contraintes réglementaires /
autorisations nécessaires**

Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN2

Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-5

5. SENP-5 : sorties nature

SENP-5

Sorties nature

Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre au public d'être sensibilisé aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

Prendre le temps d'observer directement les oiseaux et leurs sites de reproduction permet au grand public de rapidement apprécier la présence d'espèces d'oiseaux marins à enjeu et de se rendre compte des menaces posées par le dérangement. Ce format permet une sensibilisation plus qualitative et approfondies que lors des maraudes de sensibilisation. Divers formats de sorties nature ont déjà été créés pendant la V1 de la MR10.

Description

Des sorties nature seront organisées pendant la période estivale à proximité des sites ciblés par la MR10. Différents formats ont été créés pendant la V1 de la MR10, par exemple à pieds avec des observations à la longue-vue et aux jumelles, ou bien en kayak en collaboration avec un club nautique. De nouveaux formats pourront être proposés, par exemple à bord d'un voilier de transport à passagers.

Période 2026 - 2030	Récurrance Continue	Nombre total de jours 30 jours	Pourcentage de jours 2.9% du total	Coût journalier humain 610 €
Source de financement envisagée Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)	Coût total estimé 18 600 €	Base tarifaire frais mer 150 €/j	Moyens techniques Moyens nautiques, supports de sensibilisation, matériel optique	
Responsable opérationnel Bretagne Vivante SEPNB	Partenaires Communes sur le territoire de la MR10			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	6	6	6	6	6
Coût humain	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €
Coût technique	300 €	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de sorties natures réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées lors des sorties natures

Résultat attendu

"Des sorties nature sont réalisées"

SENP-5

Sorties nature

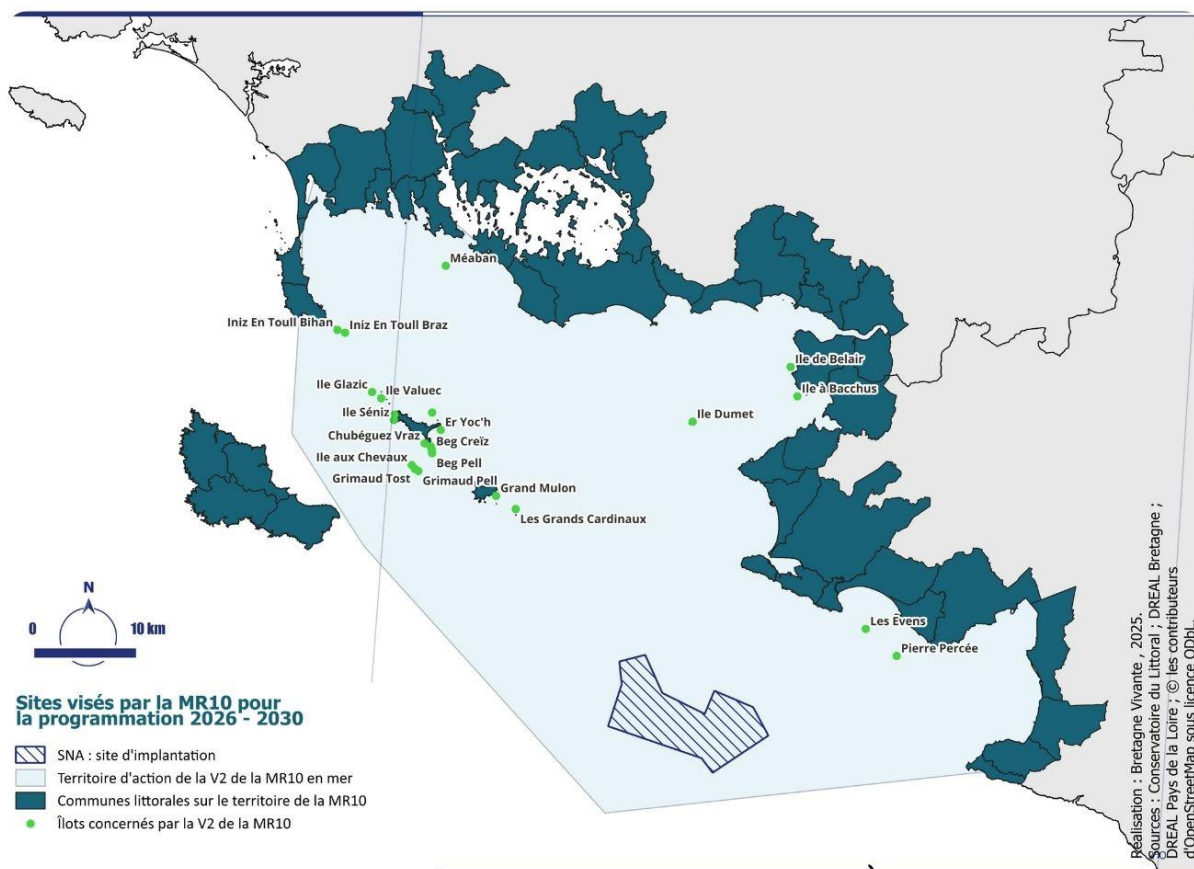
Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Saison estivale (printemps - été) correspondant à la période de reproduction des oiseaux marins.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN3
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

6. SENP-6 : animations scolaires

SENP-6

Animations scolaires

Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre aux enfants scolarisés sur le territoire de la MR10 d'être sensibilisés aux espèces d'oiseaux marins à enjeu et à la problématique du dérangement.

Contexte

Les équipes pédagogiques n'ont pas toujours les ressources pour faire connaître aux enfants la faune locale et pour les sensibiliser à sa protection. Leur proposer des animations d'introduction à ces thématiques est un premier pas vers le développement des connaissances naturalistes et de la sensibilité environnementale des enfants. Des animations scolaires ont déjà été créés pendant la V1 de la MR10.

Description

Des animations scolaires seront organisées pendant la période scolaire sur le territoire de la MR10, et notamment les communes littorales. Différents formats d'animation ont été créés pendant la V1 de la MR10, avec un jeu de piste pour découvrir des espèces d'oiseaux marins nicheurs du Mor Braz, un atelier interactif sur les menaces qui pèsent sur eux, et une excursion pour observer directement les oiseaux.

Période 2026 - 2030	Réurrence Continue	Nombre total de jours 30 jours	Pourcentage de jours 2.9% du total	Coût journalier humain 610 €
Source de financement envisagée Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		Coût total estimé 19 300 €	Moyens techniques Supports de sensibilisation, moyens informatiques, matériel optique	
Responsable opérationnel Bretagne Vivante SEPNB		Partenaires Communes sur le territoire de la MR10		

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	6	6	6	6	6
Coût humain	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €	3 660 €
Coût technique	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Indicateur de réalisation

- Nombre d'animations scolaires réalisées
- Nombre d'enfants sensibilisés lors des animations scolaires

Résultat attendu

"Des animations scolaires sont réalisées"

SENP-6

Animations scolaires

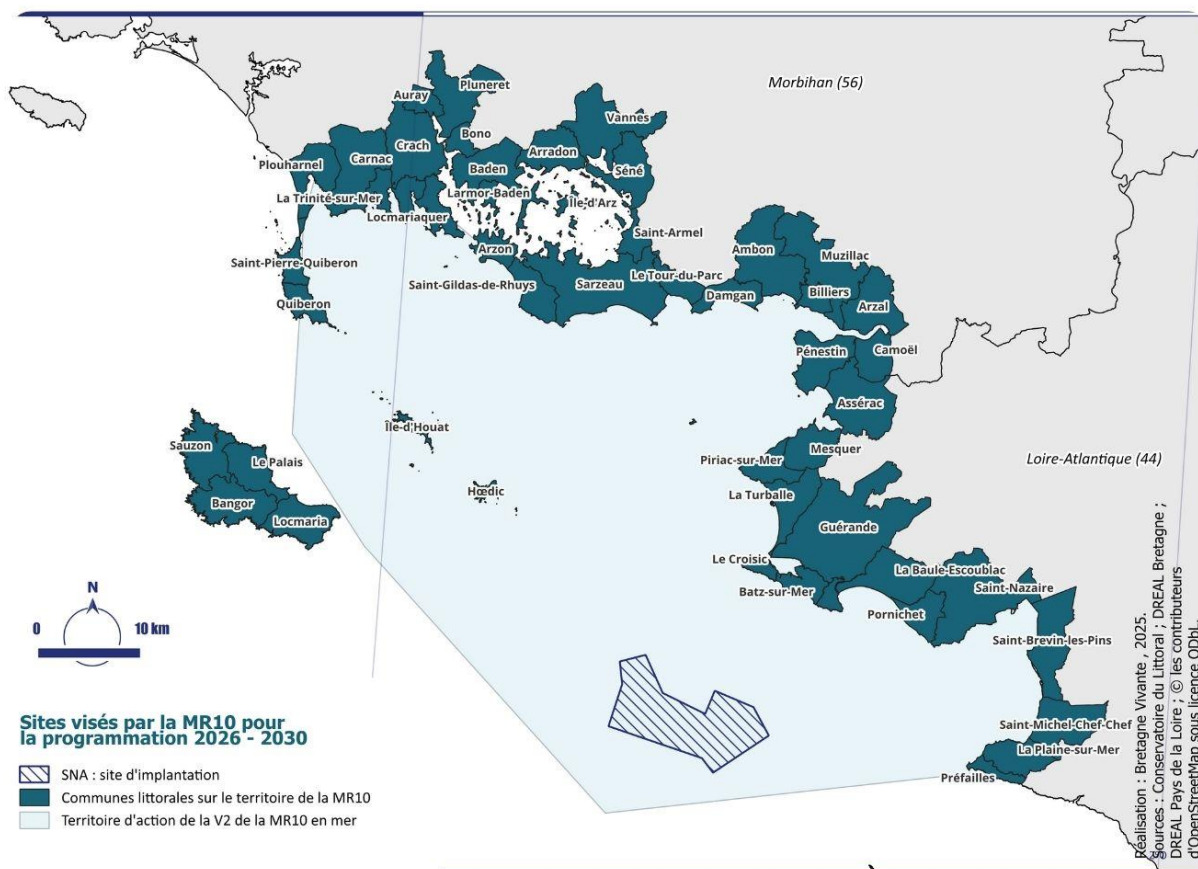
Niveau de priorité

3

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Période scolaire (septembre - avril).

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN4
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

7. ENP-7 : exposition photos

SENP-7

Exposition photos

Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un large public d'être sensibilisé aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

Les expositions photos permettent de toucher un large public. L'exposition "Oiseaux Marins du Mor Braz, un monde fragile entre terre et mer" a été créée pendant la V1 de la MR10 pour présenter les espèces d'oiseaux marins nicheurs du Mor Braz, mais aussi la problématique du dérangement.

Description

L'exposition "Oiseaux Marins du Mor Braz, un monde fragile entre terre et mer", composée de 12 panneaux, sera proposée aux communes et événements concernés sur le territoire de la MR10. Elle présente tour à tour les espèces d'oiseaux marins nicheurs du Mor Braz, mais aussi l'importance des îlots, la problématique du dérangement et les travaux réalisés par Bretagne Vivante. Sur certains panneaux figurent des QR codes menant à des contenus complémentaires (vidéos, sons, images, etc). L'exposition itinérante existe sous deux formats, soit en toile tendue de 100x150cm pour des affichages en extérieur, soit en alu dibond de 60x80cm pour des affichages en intérieur.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	20 jours	1.9% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		12 200 €	Aide des services techniques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Communes et événements sur le territoire de la MR10			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	4	4	4	4	4
Coût humain	2 440 €	2 440 €	2 440 €	2 440 €	2 440 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de communes d'affichage
- Nombre de semaines d'exposition

Résultat attendu

"L'exposition est affichée sur le territoire de la MR10"

SENP-7

Exposition photos

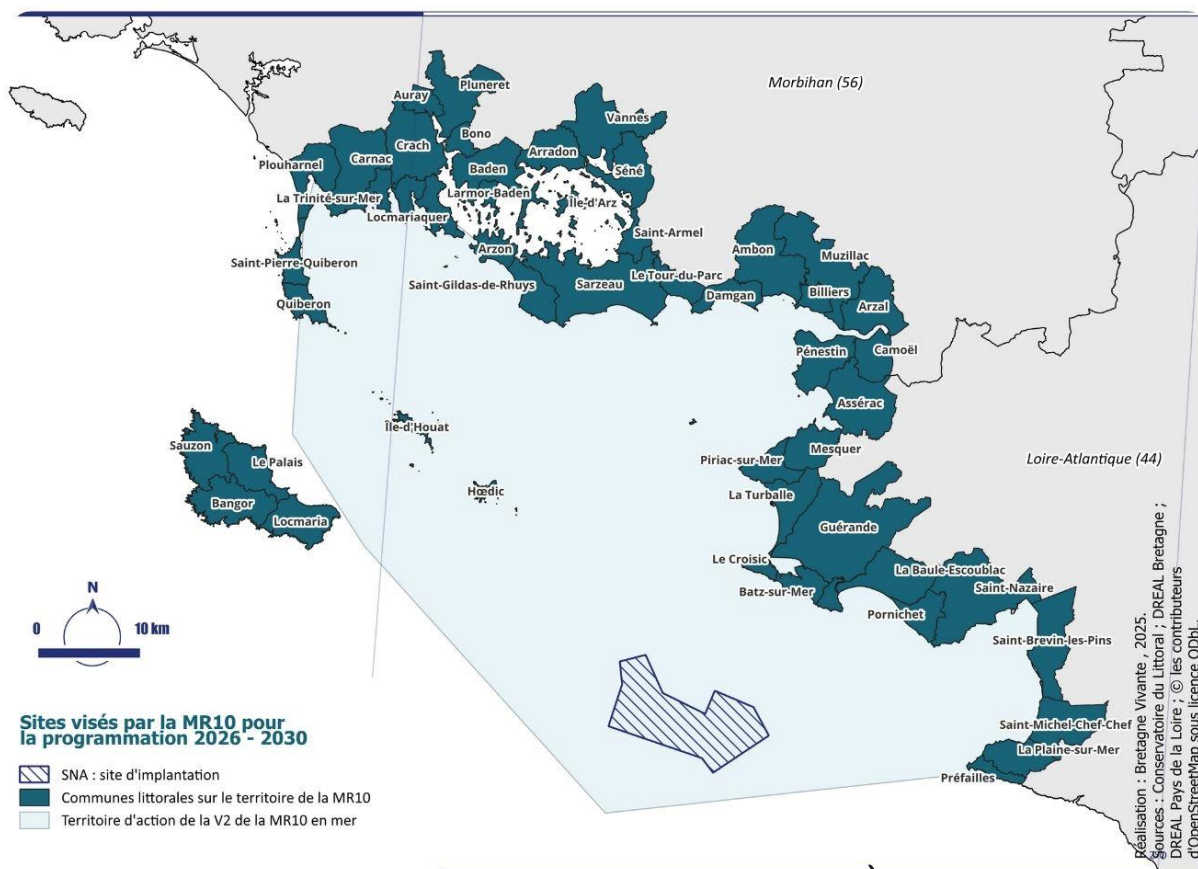
Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN5
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

8. SENP-8 : conférences

SENP-8

Conférences

Niveau de priorité
2

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un large public de connaître les oiseaux marins du Mor Braz et d'avoir une réflexion active sur les menaces qui pèsent sur eux.

Contexte

Les conférences permettent de toucher un large public mais aussi de s'adresser à des publics plus spécifiques (associations de plaisanciers, de pêcheurs etc...). Des formats pédagogiques et interactifs ont été créés pendant la V1 de la MR10, par exemple la conférence "Dans la peau d'un oiseau marin", pour sensibiliser les participants aux différentes menaces qui pèsent sur les oiseaux marins.

Description

La conférence "Dans la peau d'un oiseau marin" consiste à séparer l'audience en groupes auxquels sont assignés une espèce d'oiseau marin. Au cours de la conférence, les participants sont invités à faire des choix déterminants pour la survie de leur espèce et à réagir aux différentes menaces : dérangement, espèces invasives, changement climatique, etc. D'autres formats de conférences pourront être développés pendant les prochaines années.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	40 jours	3.9% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		25 400 €	Moyens informatiques, supports de sensibilisation	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNE	Communes, évènements, associations concernés sur le territoire de la MR10			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	8	8	8	8	8
Coût humain	4 880 €	4 880 €	4 880 €	4 880 €	4 880 €
Coût technique	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Indicateur de réalisation	Résultat attendu
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conférences réalisées • Nombre de personnes sensibilisées lors des conférences 	"Des conférences sont réalisées"

SENP-8

Conférences

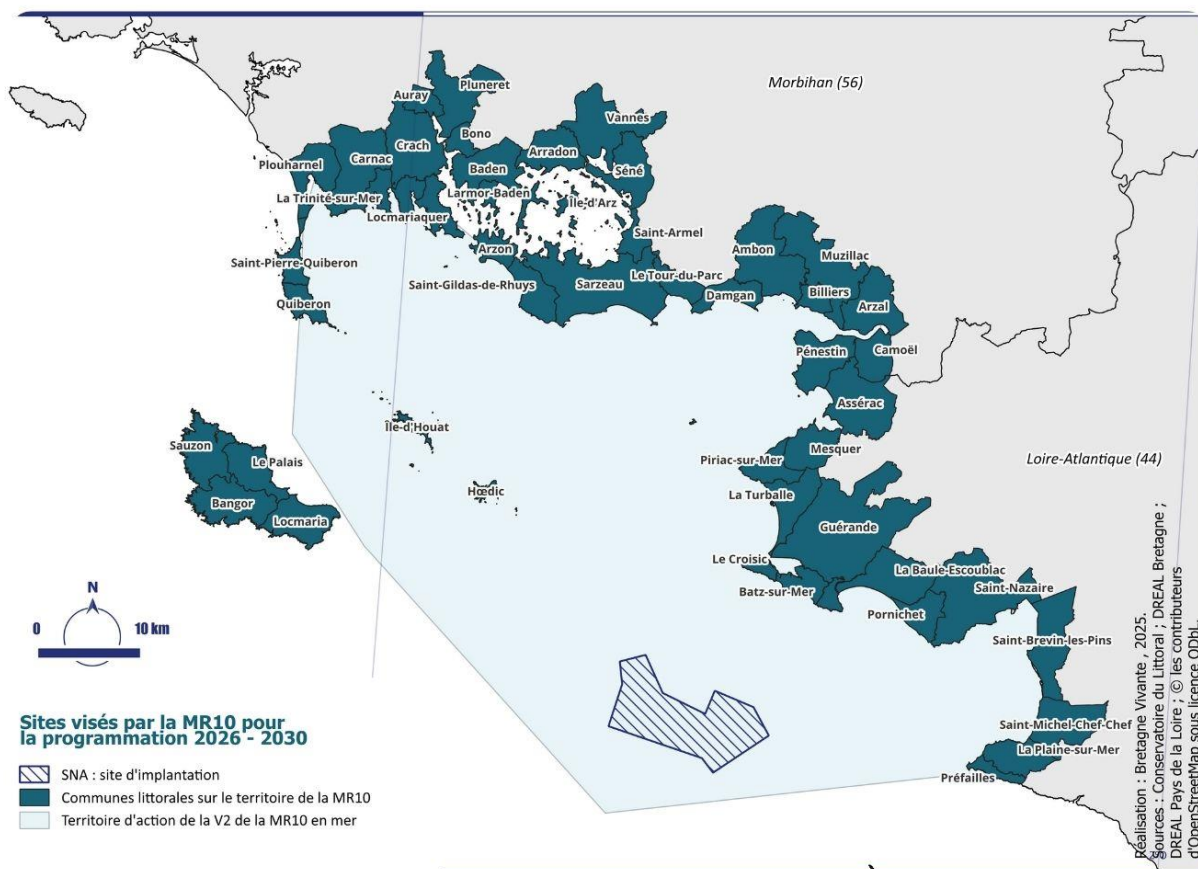
Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN6
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

9. SENP-9 : installation de livecam sur nids de goélands

SENP-9

Installation de live-cam sur nids de goélands

Niveau de priorité

1

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un large public de découvrir la vie des goélands.

Contexte

Faire connaître les goélands au grand public est essentiel pour améliorer leur image et ainsi les protéger. Mais le fait de pouvoir observer les goélands sur leur site de reproduction, à s'occuper de leur nid, de leurs œufs et de leurs poussins, n'est pas possible pour la très grande majorité des gens. Les live-cams permettent de voir ces comportements en continue, sans risquer de déranger les oiseaux. Les images peuvent être visionnées par un large public et être utilisées comme support pédagogique. Les oiseaux filmés deviennent eux des ambassadeurs de leur espèce.

Description

Le matériel, les protocoles d'installation et de diffusion et les îlots ciblés seront définis en 2026. Des tests d'installation et de diffusion seront réalisés en 2027, avant que l'outil ne soit développé plus largement.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	25 jours	2.4% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		16 150 €	150 €/j	Moyens informatiques, moyens optiques, moyens nautiques
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Conservatoire du littoral			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	5	5	5	5	5
Coût humain	3 050 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €
Coût technique	500 €	100 €	100 €	100 €	100 €

Indicateur de réalisation

- Nombre de live-cams installées
- Nombre de semaines de diffusion

Résultat attendu

"Des live-cams sont mises en place sur des îlots ciblés par la MR10. Les images sont accessibles à un large public."

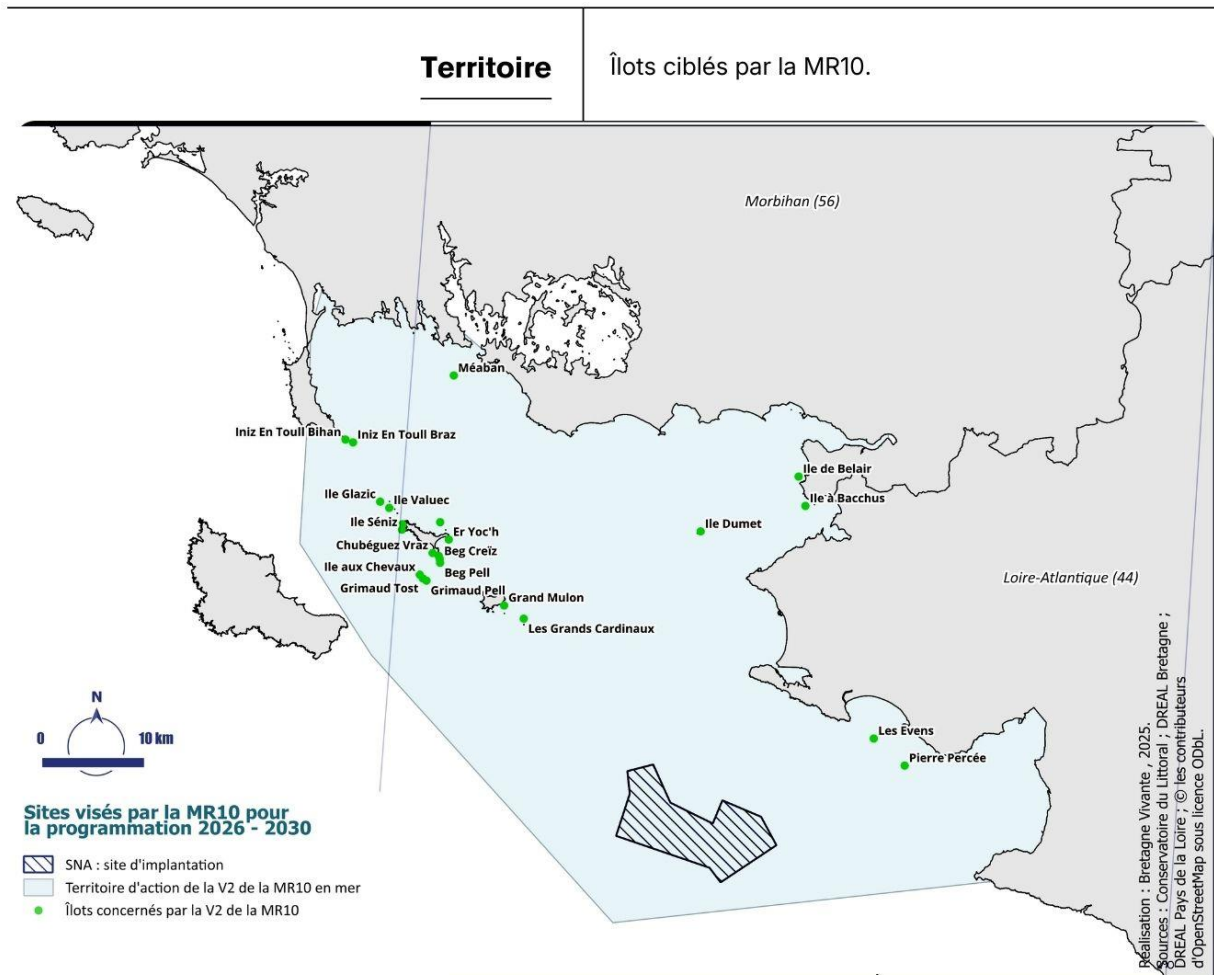
SENP-9

Installation de live-cam sur nids de goélands

Niveau de priorité

1

Sensibilisation des publics



Contrainte / saisonnalité

Saison estivale (printemps - été) correspondant à la période de reproduction des oiseaux marins. La caméra sera installée avant la saison de reproduction.

Méthode et protocole

Dérogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN8
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : SENS1-3

10. SENP-10 : stands sur évènements nautiques

SENP-10

Stands sur évènements nautiques

Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics



Objectifs

Permettre à un large public d'être sensibilisé aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

Les évènements nautiques dans lesquels tournent l'exposition photo ou les conférences sur les oiseaux marins proposent également la tenue de stands thématiques. Ce format permet de sensibiliser plus activement le grand public lors de ces évènements. Des animations pendant la tenue du stand ont été créées pendant la V1 de la MR10.

Description

Il sera proposé, aux évènements et festivals nautiques, la tenue d'un stand thématique sur les oiseaux marins du Mor Braz et les menaces qui pèsent sur eux. Les évènements de ce genre son nombreux sur le territoire de la MR10, e.g. Semaine du Golfe, les Milles sabords, l'Eurocat, le Pass'port, le Spi, les Insulaires...

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	25 jours	2.4% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		15 750 €	Supports de sensibilisation	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Communes, évènements et festivals concernés sur le territoire de la MR10			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	5	5	5	5	5
Coût humain	3 050 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €
Coût technique	x	500 €	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre d'évènements nautiques

Résultat attendu

"Des stands seront tenus pendant les évènements nautiques"

SENP-10

Stands sur événements nautiques

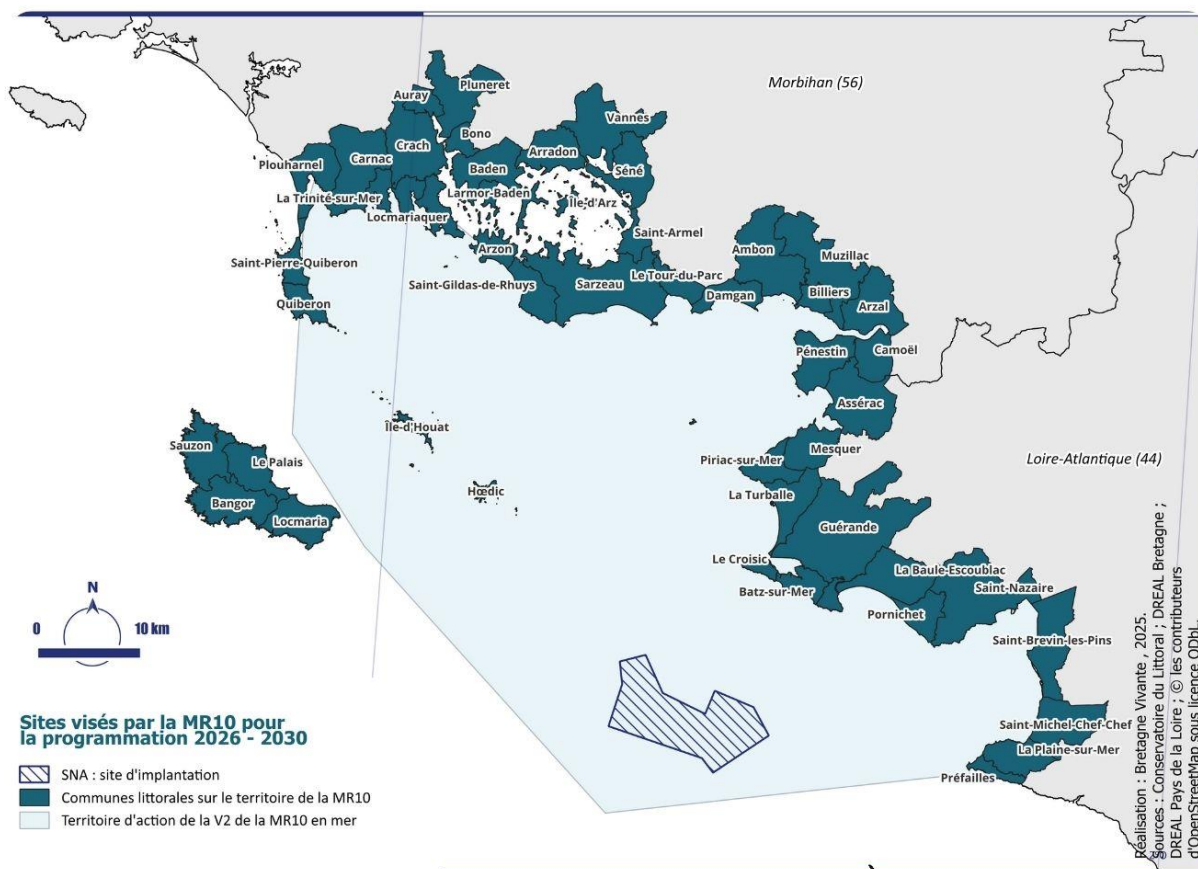
Niveau de priorité

2

Sensibilisation des publics

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN7
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TERMER1-5

E. Sensibilisation des acteurs du territoire

1. SENA-1 Formation des acteurs de la plaisance

SENA-1

Formation des acteurs de la plaisance

Niveau de priorité

2

Sensibilisation des acteurs du territoire



Objectifs

Permettre aux formateurs et aux pratiquants d'activités nautiques d'être sensibilisés aux espèces d'oiseaux marins à enjeu, à la problématique du dérangement et à la réglementation en vigueur sur les sites de reproduction.

Contexte

Les associations et les professionnels de la plaisance sont en contact direct avec les plaisanciers. Les sensibiliser à la problématique du dérangement des oiseaux marins peut les convaincre de communiquer à leur tour sur cette problématique et/ou de transmettre les supports de sensibilisation aux pratiquants. Des outils et formations ont été créés pendant la V1 de la MR10.

Description

Les acteurs de la plaisance (loueurs d'embarcations, moniteurs d'activités nautiques, associations de plaisanciers etc...) seront contactés pour leur proposer des outils de sensibilisation, voire une formation selon leurs disponibilités, sur les oiseaux marins du Mor Braz et les menaces qui pèsent sur eux.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	24 jours	2.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		14 640 €	Supports de sensibilisation	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPMB	LPO 44, chargés de mission N2000			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	5	5	5	5	4
Coût humain	3 050 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	2 440 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de personnes touchées
- Nombre de structures ayant accueilli la formation
- Nombre de structures ayant reçu des outils de sensibilisation

Résultat attendu

"Les acteurs de la plaisance sont sensibilisés"

SENA-1

Formation des acteurs de la plaisance

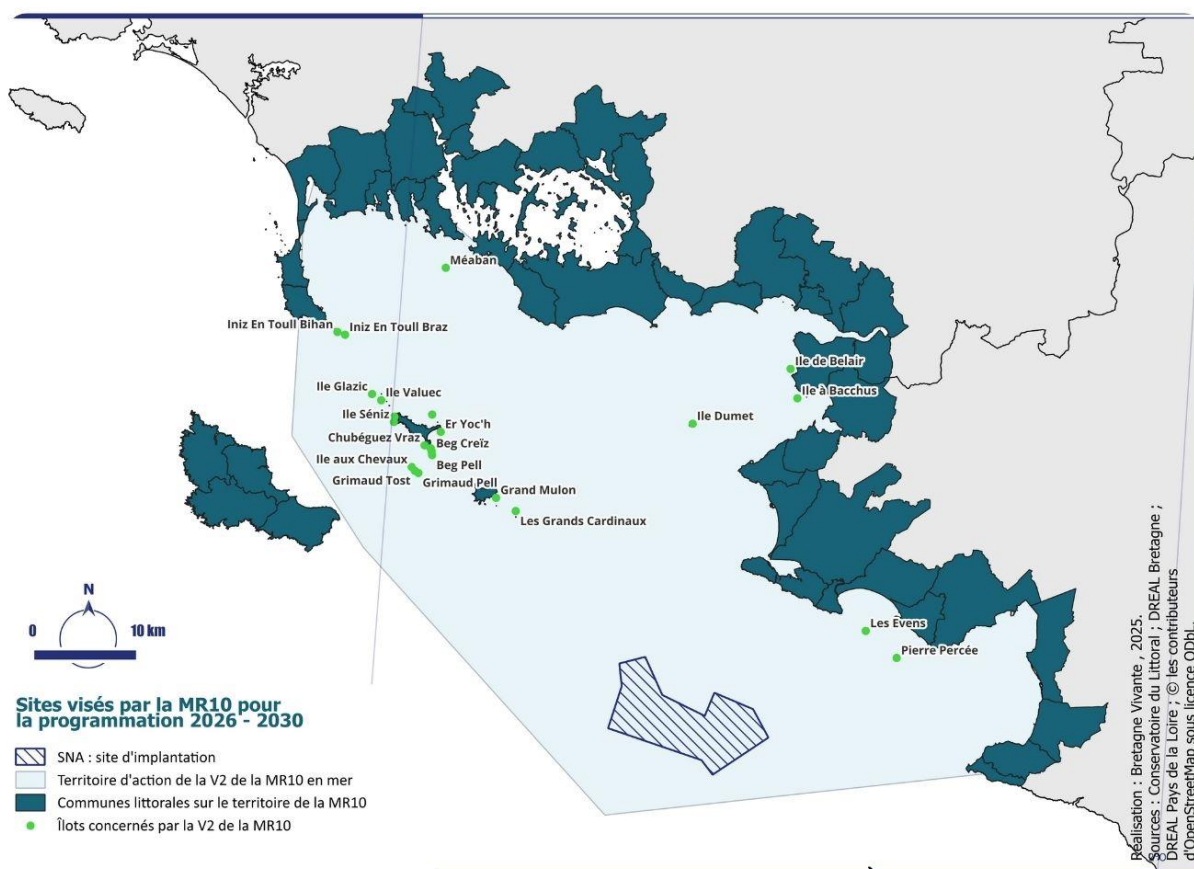
Niveau de priorité

2

Sensibilisation des acteurs du territoire

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Pré-saison estivale (Février-Mai).

Correspondance DSF : DE-OSE-VII-1-AF1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TERMER1-5

2. SENA-2 Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands

SENA-2

Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands

Niveau de priorité

1

Sensibilisation des acteurs du territoire



Objectifs

Former et sensibiliser les élus des communes littorales à l'acceptation sociale des goélands pour appréhender un changement dans la gestion des populations urbaines.

Contexte

Beaucoup de villes littorales ont géré les populations de goélands urbains par des campagnes annuelles de stérilisation des œufs pour qu'ils quittent les villes. Ces campagnes se révèlent inefficaces et une gestion alternative des goélands urbains doit être envisagée, notamment par l'acceptation sociale de ces oiseaux emblèmes du littoral. Les communes concernées doivent être accompagnées dans ce changement de gestion.

Description

Développement d'outils dont le format reste à définir (e.g. serious game, arbre de décisions...) pour sensibiliser les élus à la dynamique défavorable des goélands et les accompagner dans la gestion des populations de goélands urbains

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	24 jours	2.3% du total	610 €
Source de financement envisagée	Coût total estimé		Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)	12 190 €		Supports de sensibilisation	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNEB	LPO 44, chargés de mission N2000			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	5	5	5	2	2
Coût humain	3 050 €	3 050 €	3 050 €	1 220 €	1 220 €
Coût technique	200 €	200 €	200 €	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de personnes formées
- Nombre de communes ayant reçu la formation et les outils de sensibilisation

Résultat attendu

"Les élus sont formés à l'acceptation sociale des goélands"

SENA-2

Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands

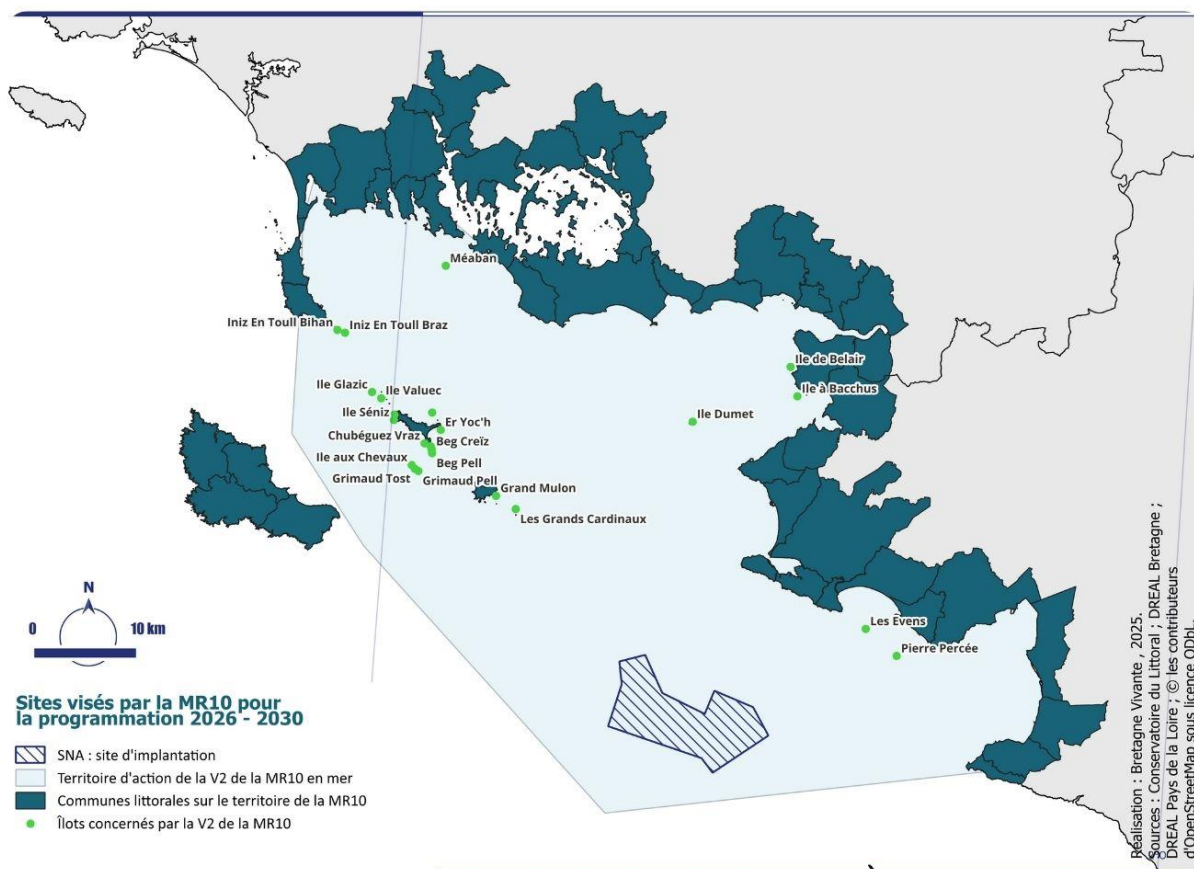
Niveau de priorité

1

Sensibilisation des acteurs du territoire

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Toute l'année.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TERMER1-5

III. SUIVI, INDICATEURS ET EVALUATION

A. Protocoles de suivi des oiseaux marins nicheurs

1. SUIV-1 Suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs

La multitude de facteurs pouvant influencer les paramètres démographiques d'une population d'oiseaux marins (météo, alimentation, prédation, dérangement, épizootie, etc...) rend difficile l'établissement d'une relation de cause à effet des variations d'effectifs. La mise en place, sur le long terme, des suivis ciblant différents paramètres, que ce soit des paramètres assez généraux, à l'échelle de la colonie ou des paramètres plus précis, à l'échelle du couple reproducteur, pourra permettre d'évaluer une tendance démographique pour les populations. Il conviendra d'être vigilant au moment de tirer des conclusions afin de ne pas généraliser ces tendances mais bien d'évaluer chaque site concerné par la mesure. Des suivis complémentaires, comme le baguage ou l'équipement par GPS, permettent d'affiner ces résultats.

Le principal suivis mis en place est un suivi général des colonies de reproduction. Il s'agit d'une part, de suivre le nombre total de colonies pour détecter d'éventuelles colonisations de sites. Il peut s'agir de site jamais colonisé auparavant ou de site « historique » ayant déjà accueilli des colonies par le passé mais ayant été déserté (Ile de Bacchus par exemple). Et d'autre part, de suivre le nombre de couples nicheurs par colonie. **Bien que ces informations ne permettent pas d'identifier les causes extérieures d'un déclin ou d'une augmentation des effectifs, elles permettent de suivre l'état général de la population.** Ces suivis permettent également de constater l'état de la population nicheuse *in-situ* et les problématiques locales de gestion (espèces introduites, végétation). C'est de cette manière que sont suivies, tous les 10 ans depuis les années 1970, les populations d'oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine. Le dernier recensement décennal a eu lieu entre 2020 et 2022. Il a permis d'établir l'état 0 (nombre de couples nicheurs) pour l'ensemble des sites suivis dans le cadre de cette mesure de réduction.

Dans le cadre de la DCSMM, une nouvelle stratégie d'échantillonnage des oiseaux marins nicheurs a été définie (voir <https://sextant.ifremer.fr/fr/web/dcsmm/> ; Projet STRATECH). Elle préconise un recensement des colonies tous les 6 ans, au lieu de tous les 10 ans. **Le recensement des colonies ciblées par la MR10 se fait en tenant compte des recommandations du projet STRATECH mais un échantillonnage intermédiaire est ajouté.** Le pas de temps proposé pour le recensement des colonies est donc de 3 ans. Le prochain recensement pour les Goéland bruns, marins et argentés aura lieu en 2026.

Les protocoles mis en œuvre sont choisis en fonction des contraintes de chaque îlot, soit par prospection à pied dans la colonie, soit par échantillonnage (Distance sampling) ou encore par comptage à distance depuis un bateau. Chaque protocole est détaillé dans le document de travail du GISOM, « méthodes de suivi des colonies d'oiseaux marins : dénombrement de l'effectif nicheur et suivi de la production en jeunes. »

SUIV-1

Suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs

Niveau de priorité

1

Suivi des populations



Objectifs

Recenser les effectifs d'oiseaux marins nicheurs en 2026 et en 2029.

Contexte

L' effectif nicheur d'un site est un paramètre qui permet de suivre l'état général de la population sans pour autant informer sur les causes sous-jacentes aux variations de population. Dans le cadre de la DCSMM, une stratégie d'échantillonnage des oiseaux marins nicheurs (Projet STRATECH) a été définie et préconise un recensement des colonies tous les 6 ans. Le recensement des colonies ciblées par la MR10 se fera en tenant compte des recommandations du projet STRATECH mais un échantillonnage intermédiaire sera ajouté au bout de 3 ans.

Description

Ces recensements protocolés concerneront les trois espèces de goélands mais aussi le Cormoran huppé, l'Océanite tempête et le Puffin des Anglais. Jusqu'à présent, c'est la méthode par prospection directe dans la colonie qui était utilisée pour réaliser les comptages, avec parfois l'utilisation de la méthode par distance sampling pour les îlots les plus grands (e.g. Valuec, Ile aux chevaux). La méthode de recensement par drone sera testée en 2026 pour éprouver sa fiabilité. Si tel est le cas, elle sera l'unique méthode de recensement des effectifs nicheurs en 2029.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 et 2029	Ponctuelle	19 jours	1.8% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Base tarifaire frais mer	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		18 490 €	150 €/j	Moyens nautiques, matériel optique, drone
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	DTTM 56/44, Conservatoire du littoral, LPO 44, chargés de mission N2000			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	11			8	
Coût humain	6 710 €			4 880 €	
Coût technique	2 600 €			4 300 €	

Indicateur de réalisation

- Résultats des recensements

Résultat attendu

"Les effectifs d'oiseaux marins nicheurs sont suivis en 2026 et 2029"

SUIV-1

Suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs

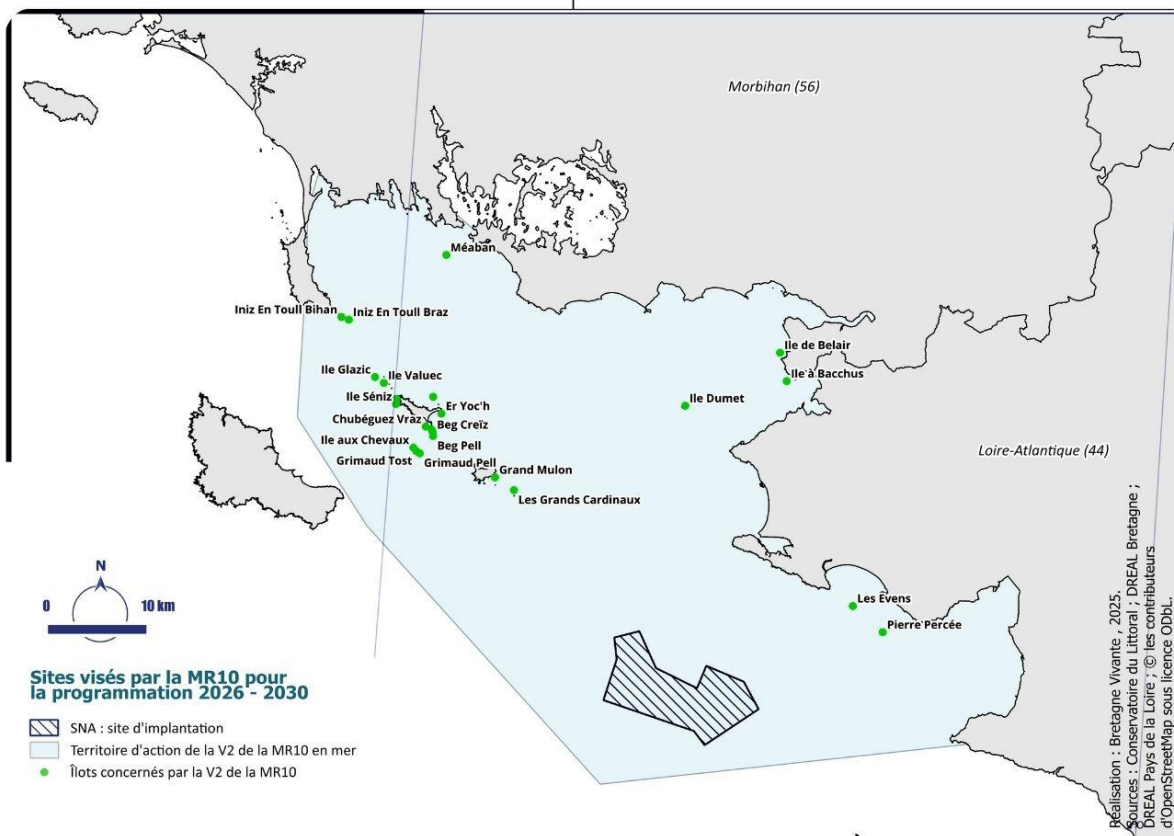
Niveau de priorité

1

Suivi des populations

Territoire

Ensemble des îlots ciblés par la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Tous les 3 ans. Selon contraintes météorologiques.

Protocole

Protocoles du GISOM.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Dérogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détentrices du permis bateau. Le prestataire pilote de drone est en charge des autorisations nécessaires au survol des colonies.

Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : AC1.5

2. SUIV-2 Suivi de la production en jeunes

Ce suivi consiste à estimer, au sein des différentes colonies de goélands, le nombre de jeunes volants produits par couple reproducteur.

Le suivi de l'ensemble des colonies n'étant pas possible, tant pour des raisons logistiques (temps de travail nécessaire) qu'éthiques (dérangement des colonies), il est proposé de suivre 3 îlots : Méaban, Valuec et Beg Creiz. Il faut garder à l'esprit que les résultats obtenus sur ces îlots ne seront pas transposables à l'ensemble des colonies. En effet, les conditions locales de chaque îlot peuvent influencer grandement la production, que ce soit la densité de nids au sein des colonies (mortalité accrue des poussins par forte densité ; Butler et Trivelpiece, 1981 ; Parsons, 1974), la densité du couvert végétal, les conditions climatiques, etc...

Concernant le Goéland marin, il n'existe pas de jeux de données historiques concernant la production en jeunes sur les sites ciblés par la MR10. En 2014, un suivi de la reproduction a été effectué sur Valuec (Cadiou et al, 2017). La production en jeunes était alors respectivement de 1,08 jeune par couple, ce qui, selon la grille d'évaluation réalisée par l'OROM correspond à un niveau de reproduction « moyen » à « bon » (Figure 35). Depuis 2021, le suivi de la production en jeunes sur Valuec présente des résultats inférieurs à 0.5 jeune par couple, ce qui correspond à un niveau de production « moyen » à « faible » (Mazière, 2025). Seul le suivi de ces paramètres sur le long terme permettra de dégager des tendances pour chaque colonie suivie.

Une des principales difficultés qui se pose chez les grands laridés est le comportement nidifuge des poussins. Les poussins pouvant s'éloigner grandement de leur nid d'origine, il peut être très difficile de les trouver, ce qui peut conduire à une surestimation de la mortalité ou à une sous-estimation du nombre de poussins.

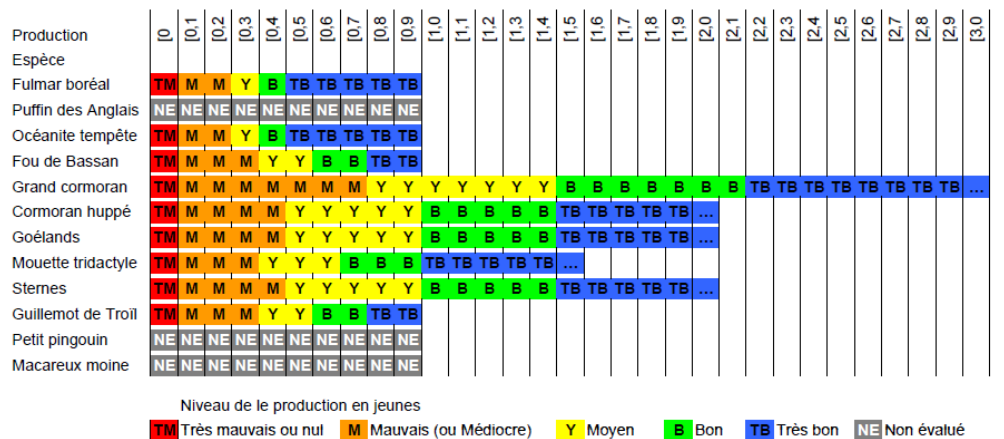


Figure 5 : Grille d'évaluation du niveau de production en jeunes.

Il existe différentes méthodes permettant de suivre la production en jeunes chez les oiseaux marins. **La méthode de suivi et le protocole utilisé ont été définis sur la première programmation de la MR10 suite aux tests réalisés, déterminé par les caractéristiques des colonies et dans un souci de limitation maximale du dérangement.** La production en jeunes est donc réalisée à distance par bateau.

SUIV-2

Suivi de la production en jeunes des goélands sur 3 sites témoins

Niveau de priorité

1

Suivi des populations



Objectifs

Évaluer la production en jeunes goélands en 2026 et en 2029.

Contexte

Le suivi de la production consiste à estimer au sein des différentes colonies de goélands le nombre de jeunes volants produits par couple nicheur. Le suivi de ces paramètres sur le long terme permettra de dégager des tendances pour chaque colonie suivie.

Description

La production en jeunes est calculée à partir du nombre de couples nicheurs pour une colonie ou une zone témoin. Le suivi est réalisé en deux phases : la première étape consiste à recenser le nombre de nids sur la colonie en mai, et la seconde étape consiste à recenser le nombre de poussins à l'envol fin juin ou début juillet, depuis la mer ou à terre. Le calcul de l'indice de production consiste à diviser le nombre de jeunes à l'envol par le nombre de nids.

Période 2026 - 2030	Réurrence Ponctuelle	Nombre total de jours 15 jours	Pourcentage de jours 1.4% du total	Coût journalier humain 610 €
Source de financement envisagée Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)	Coût total estimé 11 400 €	Base tarifaire frais mer 150 €/j	Moyens techniques Moyens nautiques, matériel optique	
Responsable opérationnel Bretagne Vivante SEPNB	Partenaires DTTM 56/44, Conservatoire du littoral			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	3	3	3	3	3
Coût humain	1 830 €	1 830 €	1 830 €	1 830 €	1 830 €
Coût technique	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €

Indicateur de réalisation

- La production annuelle est calculée

Indicateur d'évaluation

- Indicateur de l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins (OROM) en Bretagne (Cadiou et coll. 2015)

Résultat attendu

"La production en jeune est estimée tous les ans"

SUIV-2

Suivi de la production en jeunes des goélands sur 3 sites témoins

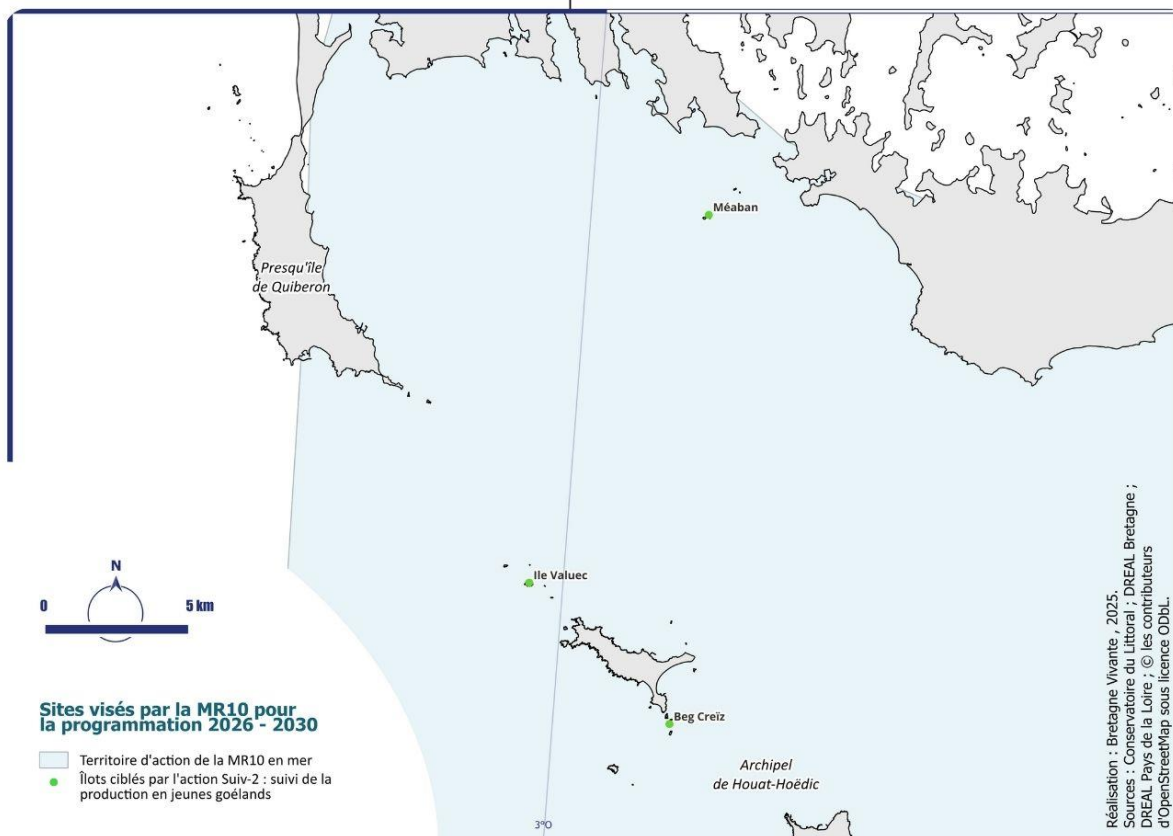
Niveau de priorité

1

Suivi des populations

Territoire

Île Valuec, Méaban, Beg Creiz



Contrainte / saisonnalité

Tous les 3 ans. Selon contraintes météorologiques.

Méthode et protocole

Le comptage des jeunes volants sera réalisé à distance par bateau, autour de la colonie.

Contraintes réglementaires / autorisations nécessaires

Dérogation autorisant l'accès aux îlots en période d'interdiction par APPB (15/04-31/08). Au moins deux personnes embarquées doivent être détenteurs du permis bateau.

Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : AC1.5

B. Fréquence des suivis et méthodes d'échantillonnage

Tableau des suivis par sites

C. Bilans d'activités et compilation des données

Un rapport d'activité annuel sera produit afin de présenter les résultats des actions mises en œuvre.

Un support de communication synthétique sera produit afin de présenter les enjeux, les objectifs et les résultats de la MR10.

Les données récoltées dans les différentes actions seront compilées et rapportées annuellement dans le rapport d'activité. Pour les actions effectives sur les 5 années de programmation, elles seront analysées lors de la phase bilan en 2030.

Les données de suivis naturalistes seront transmises afin d'alimenter les bases de données nationales.

Document de travail

1. GOUV-3 : production d'un bilan annuel d'activité

GOUV-3

Production d'un bilan annuel d'activité

Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance



Objectifs

Présenter les actions menées au cours de l'année et soumettre d'éventuelles modifications au COPIL.

Contexte

Un rapport d'activité sera rédigé annuellement afin de rendre compte des actions menées au cours de l'année. Celui-ci sera systématiquement envoyé au membre du COPIL. Un format de fiches bilan a été choisi pour les actions en routine, les actions ponctuelles et les nouveaux protocoles seront détaillés dans un document plus complet.

Description

Rédaction d'un rapport annuel d'activité détaillant les actions réalisées, les résultats obtenus, les perspectives pour les années à venir. Document systématiquement envoyé aux membres du CoPil plusieurs semaines à l'avance.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Annuelle	40 jours	3.9% du total	610 €
Source de financement envisagée			Coût total estimé	Moyens techniques
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)			24 400 €	Moy. informatiques
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNEB	PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral, ...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	8	8	8	8	8
Coût humain	4 880 €	4 880 €	4 880 €	4 880 €	4 880 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de rapports annuels produits

Résultat attendu

"Un rapport d'activité annuel est produit"

GOUV-3

Production d'un bilan annuel d'activité

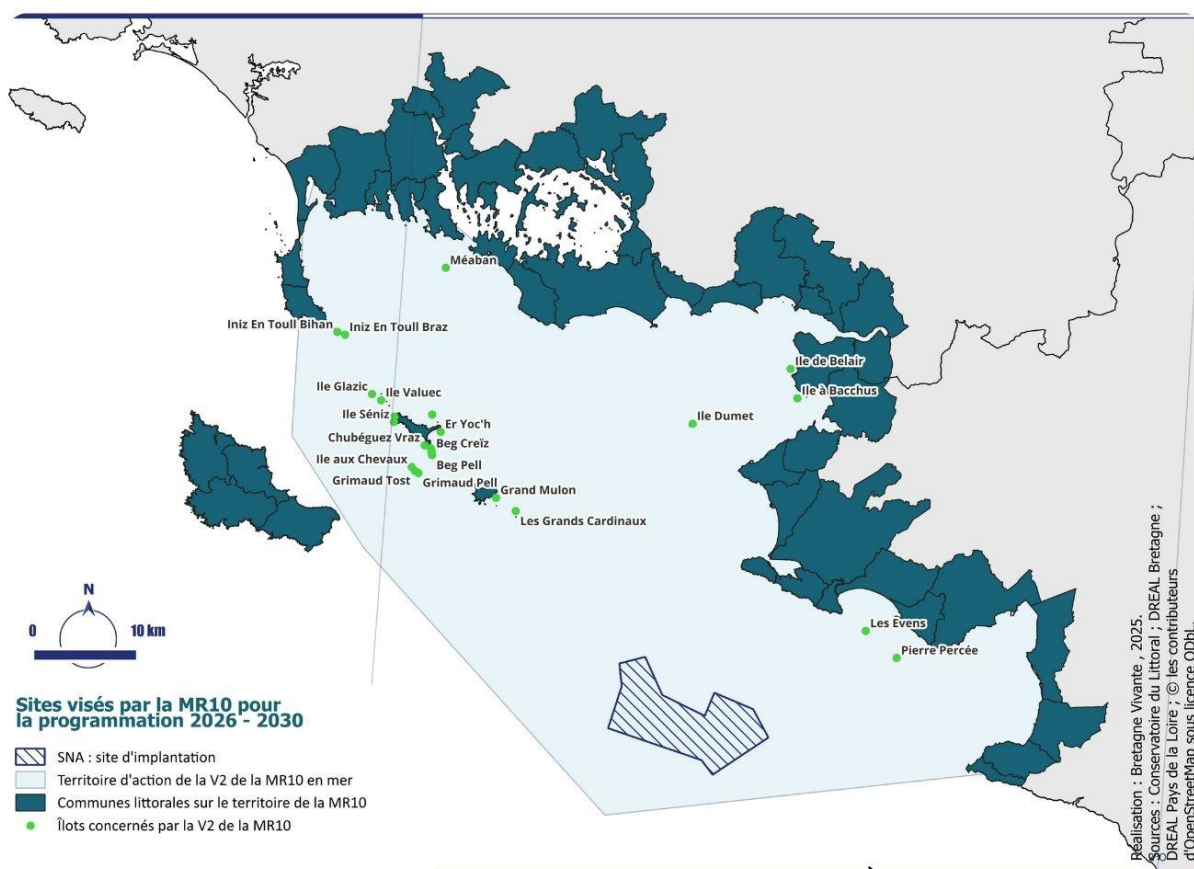
Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Automne.

Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN2
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : GOUV1-1

2. GOUV-4 : production d'un support de communication à destination des élus et acteurs du territoire

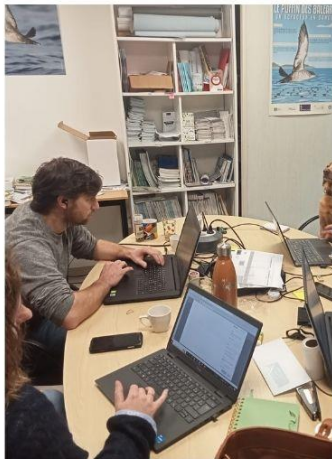
GOUV-4

Production d'un support de communication à destination des élus et des acteurs du territoire

Niveau de priorité

2

Animation et gouvernance



Objectifs

Permettre un meilleur relai des actions à l'échelle locale, impliquer davantage les élus locaux.

Contexte

Constat d'un manque de clarté et de transparence pour les élus locaux concernant les enjeux, objectifs et actions de la MR10.

Description

Production d'un support dont le format est encore à définir, synthétique et accessible, qui présente les enjeux de la MR10, son contenu, ses objectifs, ses résultats et les documents produits.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Continue	16 jours	1.5% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		10 760 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel		Partenaires		
Bretagne Vivante SEPNB		PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral, AIP...		

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	4	4	4	2	2
Coût humain	2 440 €	2 440 €	2 440 €	1 220 €	1 220 €
Coût technique	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions de présentation
- Nombre d'élus ayant reçu le support

Résultat attendu

"Meilleure connaissance des actions et du contexte de la part des élus et acteurs locaux"

GOUV-4

Production d'un support de communication à destination des élus et des acteurs du territoire

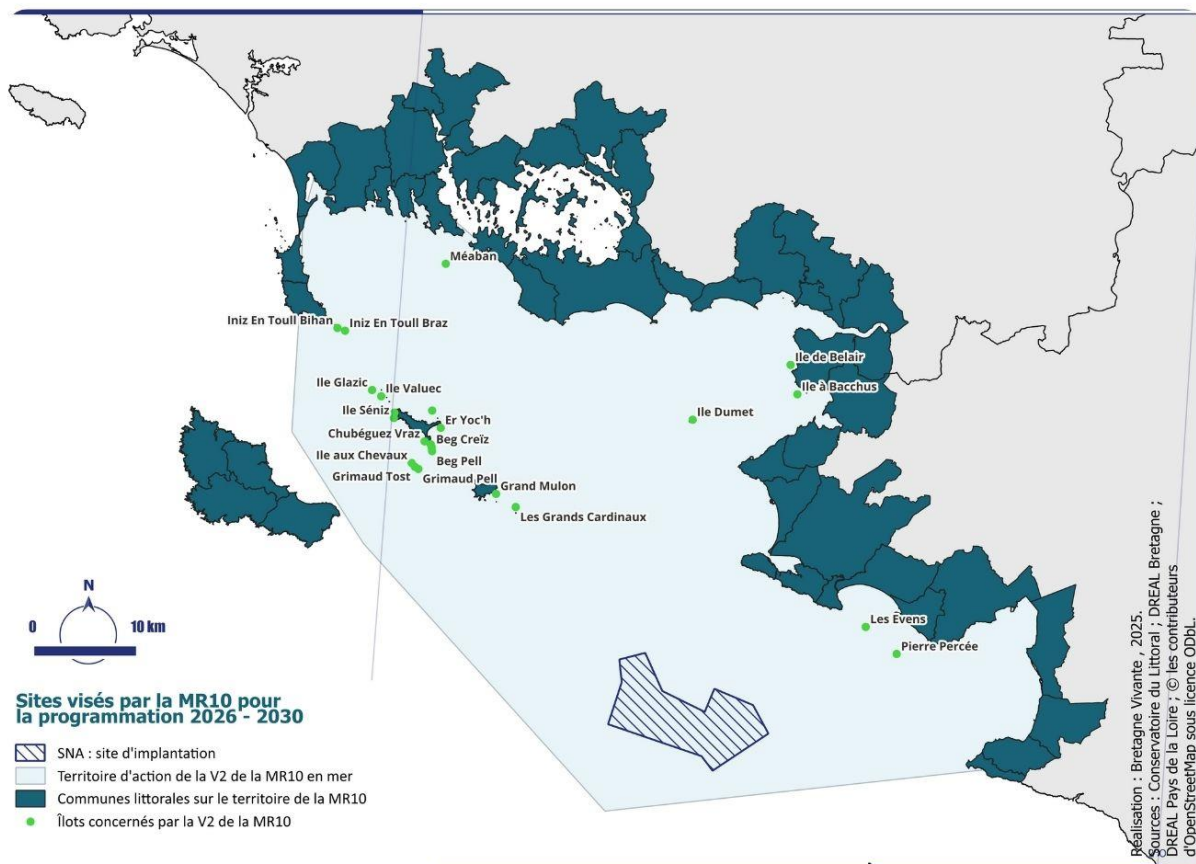
Niveau de priorité

2

Animation et gouvernance

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Contrainte / saisonnalité

Prendre en compte la durée des mandats.

Correspondance DSF : D01-OM-OE06-AN1
Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : TERMER1-5

3. GOUV-5 : alimentation de bases de données national

GOUV-5

Alimentation de bases de données nationales avec les données MR10

Niveau de priorité

2

Animation et gouvernance



Objectifs

Assurer l'alimentation des bases de données nationales.

Contexte

Les données récoltées dans le cadre de la MR10 sont internes à Bretagne Vivante mais elles peuvent alimenter les bases de données nationales.

Description

Une routine sera mise en place après la saison de terrain pour que les données récoltées dans l'année dans le cadre de la MR10 (e.g. ONCB, POPReptile, Micromammifère, données opportunistes etc...) soient transmises aux plateformes ou programmes pertinents.

Période	Récurrance	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2026 - 2030	Annuelle	10 jours	1% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		6 100 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	Conservatoire du littoral, MNHN, N2000, GISOM...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail	2	2	2	2	2
Coût humain	1 220 €	1 220 €	1 220 €	1 220 €	1 220 €
Coût technique	x	x	x	x	x

Indicateur de réalisation

- Nombre de programmes ou plateformes alimentés par les données récoltées dans le cadre de la MR10

Résultat attendu

"Les données récoltées dans le cadre de la MR10 alimentent les bases de données nationales"

GOUV-5

Alimentation de bases de données nationales avec les données MR10

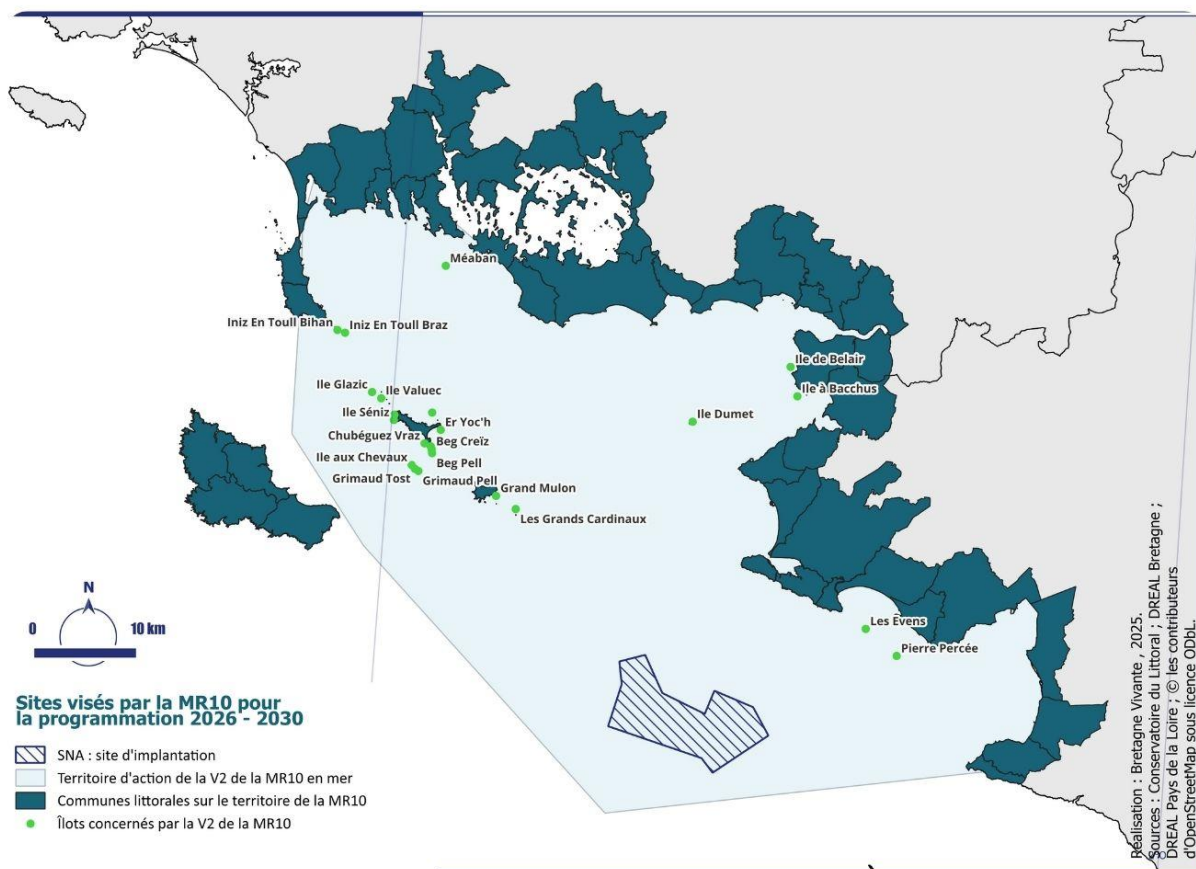
Niveau de priorité

2

Animation et gouvernance

Territoire

National.



Méthode et protocole

La liste des plateformes de saisie sera validée en COPIL.

Correspondance DOCOB Houat-Hoëdic : AC1.12

D. GOUV-6 Évaluation de la MR10 (2020-2030)

La MR10 est mise en place pour 10 ans, renouvelable une fois. Le travail d'évaluation est une étape indispensable afin de dresser le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions. Ainsi en 2030, il sera nécessaire d'évaluer ces 10 années d'actions en faveur du goéland afin d'organiser la suite des opérations en fonction des évolutions des populations, des réglementations et des contraintes du territoire. De la même manière qu'en 2025, chaque action fera l'objet d'une fiche bilan et les indicateurs de réalisation sera calculés sur la période 2020-2030 afin de dresser un bilan de 10 années d'action et de proposer, une nouvelle programmation pour les années suivantes. Le COPIL sera associé dans cette démarche ainsi que l'ensemble des opérateurs associés afin d'avoir un retour d'expérience le plus complet possible.

Document de travail

GOUV-6

Évaluation de la MR10 (bilan 2020-2030)

Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance



Objectifs

Évaluer les actions menées sur les 10 années de la mesure, questionner les limites et difficultés rencontrées, valoriser les résultats, ajuster les actions en prévision du renouvellement de la MR10.

Contexte

L'année 2030 marque la fin de la MR10 suite aux 10 ans de mise en œuvre de la mesure (2020-2030). Un format de fiches bilan a été choisi pour faire le bilan de la mise en œuvre de la mesure entre 2020 et 2025. Ce format a été approuvé par le COPIL à la fin de la V1 de la MR10 et sera donc reconduit pour la V2.

Description

En fin de V2 de la MR10 et sur la base des rapports d'activités, retours terrains et concertations avec les acteurs concernés, production de fiches bilan d'évaluation de la MR10 entre 2020 et 2030.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2029 - 2030	Ponctuelle	35 jours	3.4% du total	610 €
Source de financement envisagée	Coût total estimé		Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)	21 350 €		Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral, ...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail				15	20
Coût humain				9 150 €	12 200 €
Coût technique				x	x

Indicateur de réalisation

- Production du rapport d'évaluation de la MR10 sous la forme de fiches bilan

Indicateur d'évaluation

- Bilan validé en COPIL et en CTE

Résultat attendu

"Un rapport d'évaluation de la MR10 sous forme de fiches bilan est produit"

GOUV-6

Évaluation de la MR10
(bilan 2020-2030)

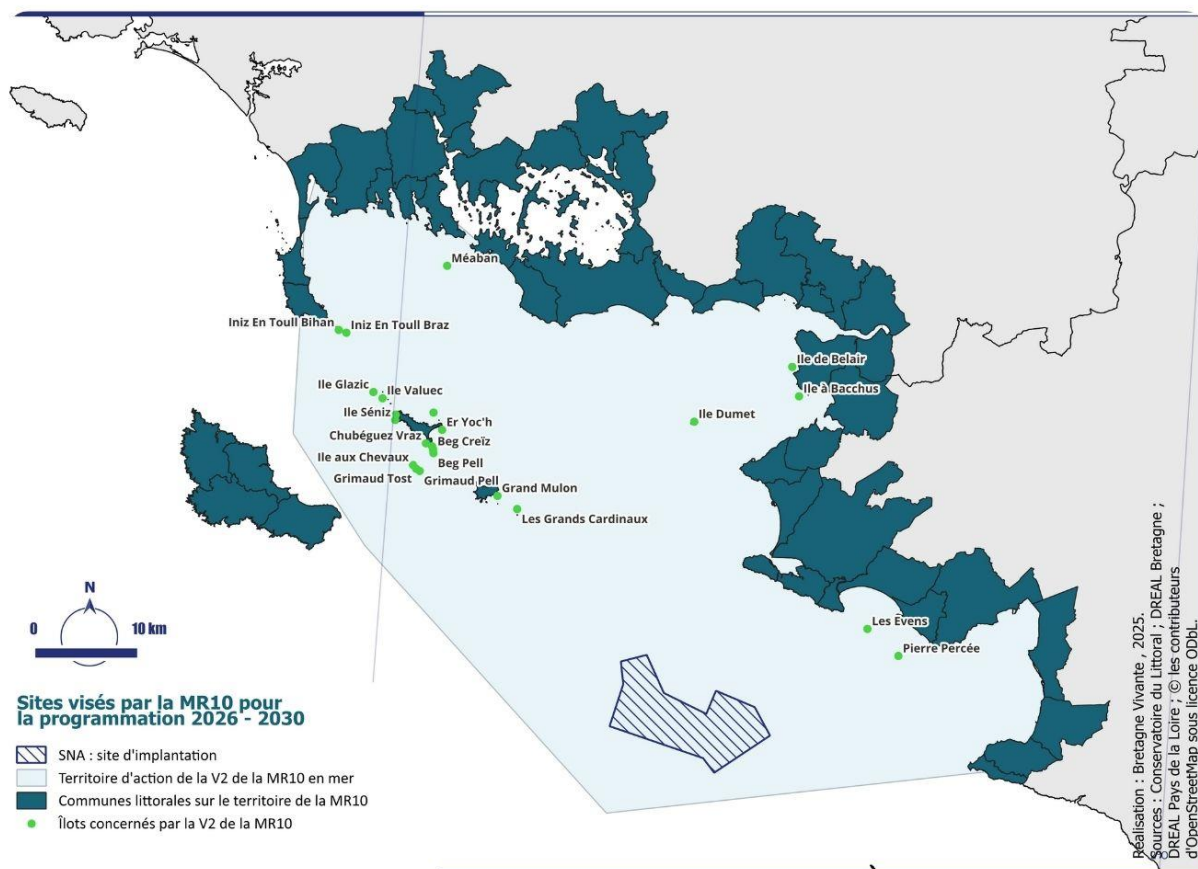
Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance

Territoire

Territoire d'action de la MR10.



Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN1

E. GOUV-7 Programmation (2030-2040)

A l'échéance de ces 10 années de mise en œuvre de la MR10, la mesure est renouvelable une fois. Suite à l'évaluation, une nouvelle programmation sera travaillée en collaboration avec l'ensemble des partenaires pour la période 2030-2040.

Document de travail

GOUV-7

Programmation
2030-2040

Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance



Objectifs

Assurer la continuité de la MR10 avec une nouvelle programmation, planifier les actions du nouveau cycle de la MR10.

Contexte

La MR10 est une mesure sur 10 ans renouvelable une fois. En 2030 la programmation d'un nouveau cycle devra être envisagé dans le cadre du renouvellement de la mesure.

Description

Après concertation avec les acteurs concernés et évaluation de la MR10 2020-2030, préparer le prochain cycle de la MR10 et les actions qui doivent être mises en œuvre ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Période	Réurrence	Nombre total de jours	Pourcentage de jours	Coût journalier humain
2029 - 2030	Ponctuelle	55 jours	5.3% du total	610 €
Source de financement envisagée		Coût total estimé	Moyens techniques	
Consortium Parc du Banc de Guérande (PBG)		33 550 €	Moy. informatiques	
Responsable opérationnel	Partenaires			
Bretagne Vivante SEPNB	PBG, DDTM 56/44, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, Chargés de mission N2000, OFB, communes, régions, Conservatoire du Littoral, ...			

Année	janv 2026 déc 2026	janv 2027 déc 2027	janv 2028 déc 2028	janv 2029 déc 2029	janv 2030 déc 2030
Exécution					
Nb jours de travail				10	45
Coût humain				6 100 €	27 450 €
Coût technique				x	x

Indicateur de réalisation

- Production d'un document cadre pour la nouvelle programmation de la MR10

Indicateur d'évaluation

- Programmation validé en COPIL et en CTE

Résultat attendu

"Production d'un document cadre pour la nouvelle programmation de la MR10"

GOUV-7

Programmation
2030-2040

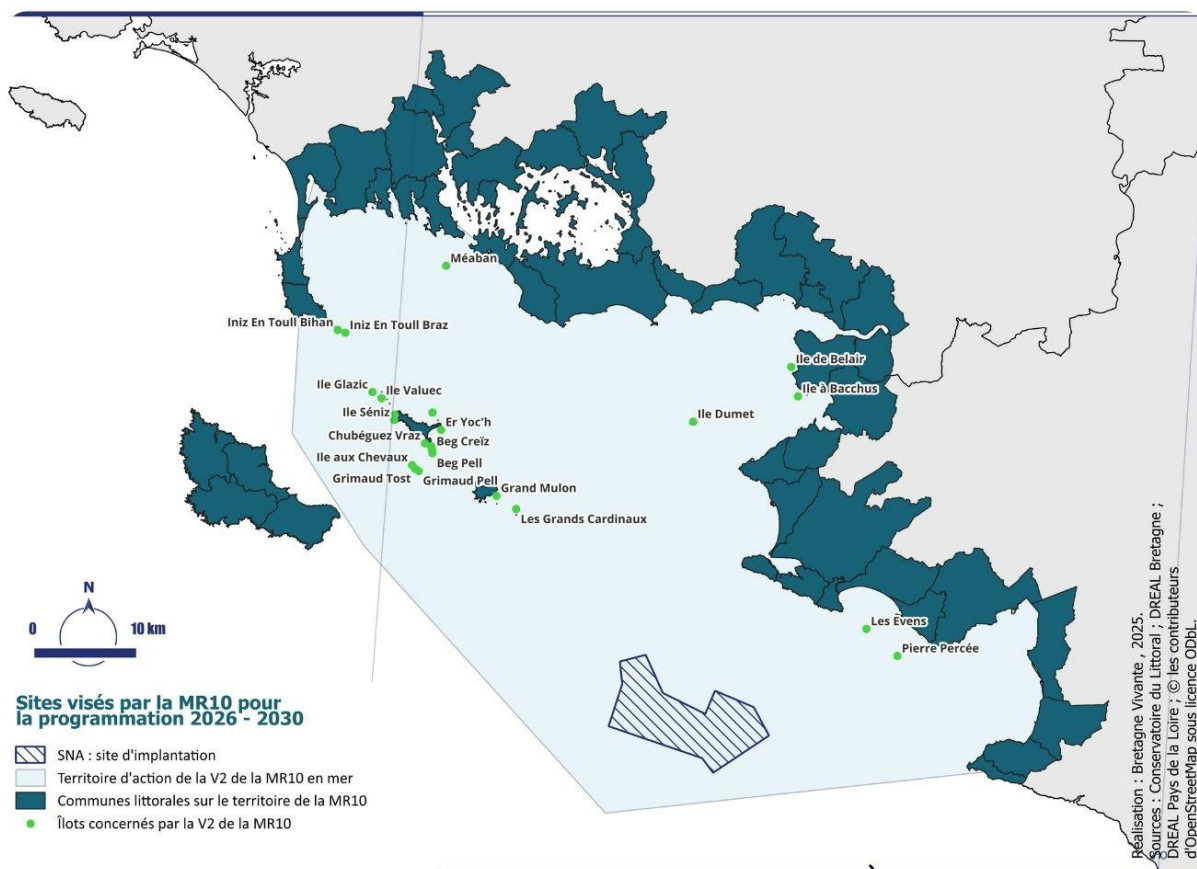
Niveau de priorité

1

Animation et gouvernance

Territoire

Sites identifiés pour la poursuite de la mesure.



Correspondance DSF : D01-OM-OE03-AN2

IV. CALENDRIER INDICATIF ET PHASAGE 2026–2030

A. Planning annuel et jalons.

La mise en œuvre de la seconde programmation de la MR10 se déroulera du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Chaque programmation annuelle sera organisée en année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le détail du planning de mise en œuvre est détaillé dans le Tableau 3.

Document de travail

Tableau 7 : Planning annuel de mise en œuvre des actions de la MR10

MR10: Amélioration des conditions de reproduction des goélands		2026	2027	2028	2029	2030
Axe opérationnel	Code	Intitulé de l'Action				
	GOUV-1	Animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel				
	GOUV-2	Echange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10				
	GOUV-3	Production d'un bilan annuel d'activité				
	GOUV-4	Production d'un support de communication à destination des élus et des acteurs du territoire				
	GOUV-5	Alimentation de bases de données nationales avec les données MR10				
	GOUV-6	Evaluation de la MR10 (bilan 2020-2030)				
	GOUV-7	Programmation 2030-2035				
AXE GOUVERNANCE ET GESTION						
Gestion de l'habitat	GES-1	Biosécurité: suivis anti-réinfestation				
	GES-2	Suivis naturalistes des effets de la dératization				
	GES-3	Suivi de la végétation des îlots				
AXE GESTION DE L'HABITAT						
Renforcement de la protection des sites	PRO-1	Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral				
	PRO-2	Concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM				
	PRO-3	Vigie environnementale par sémaphores				
	PRO-4	Surveillance des sites et suivi du dérangement				
AXE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES SITES						
Sensibilisation des publics	SENP-1	Diffusion d'un support de sensibilisation (Dépliants)				
	SENP-2	Diffusion des outils vidéo				
	SENP-3	Développement d'autres médias de sensibilisation: BD, livre jeunesse				
	SENP-4	Sensibilisation des usagers en mer				
	SENP-5	Sorties nature				
	SENP-6	Animations scolaires				
	SENP-7	Exposition photos				
	SENP-8	Conférences				
	SENP-9	Installation de live-cam sur nids de goélands				
	SENP-10	Stands sur événements nautiques				
AXE SENSIBILISATION DES PUBLICS						
Sensibilisation des acteurs du territoire	SENA-1	Formation des acteurs de la plaisance				
	SENA-2	Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands				
AXE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE						
Suivis oiseaux marins	SUIV-1	Suivi des colonies d'oiseaux marins (Nombre de couples nicheurs)				
	SUIV-2	Suivi de la prod en jeunes des goélands sur 3 sites témoins				

V. BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

A. Estimation globale par action

Un budget prévisionnel pour la programmation 2026-2030 a été établi afin d'estimer le coût de mise en œuvre de chacune des actions (Tableau 8).

Tableau 8 : Budget prévisionnel par action

MR10: Amélioration des conditions de reproduction des goélands			
Axe opérationnel	Code	Intitulé de l'Action	Coût total de l'action
Gouvernance et gestion	GOUV-1	Animation de la mesure et organisation d'un COPIL annuel	27 450 €
	GOUV-2	Echange avec les partenaires techniques et financiers de la MR10	18 300 €
	GOUV-3	Production d'un bilan annuel d'activité	24 400 €
	GOUV-4	Production d'un support de communication à destination des élus et des acteurs du territoire	10 760 €
	GOUV-5	Alimentation de bases de données nationales avec les données MR10	6 100 €
	GOUV-6	Evaluation de la MR10 (bilan 2020-2030)	21 350 €
	GOUV-7	Programmation 2030-2035	33 550 €
TOTAL AXE GOUVERNANCE ET GESTION			141 910 €
Gestion de l'habitat	GES-1	Biosécurité: suivis anti-réinfestation	47 600 €
	GES-2	Suivis naturalistes des effets de la dératisation	41 380 €
	GES-3	Suivi de la végétation des îlots	44 560 €
TOTAL AXE GESTION DE L'HABITAT			133 540 €
Renforcement de la protection des sites	PRO-1	Formation de nouveau(x) garde(s) du littoral	14 030 €
	PRO-2	Concertation avec les services de Police de l'environnement et le CACEM	8 540 €
	PRO-3	Vigie environnementale par sémaphores	5 490 €
	PRO-4	Surveillance des sites et suivi du dérangement	33 550 €
TOTAL AXE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES SITES			61 610 €
Sensibilisation des publics	SENP-1	Diffusion d'un support de sensibilisation (Dépliants)	22 360 €
	SENP-2	Diffusion des outils vidéo	7 930 €
	SENP-3	Développement d'autres médias de sensibilisation: BD, livre jeunesse	19 870 €
	SENP-4	Sensibilisation des usagers en mer	204 950 €
	SENP-5	Sorties nature	17 880 €
	SENP-6	Animations scolaires	19 300 €
	SENP-7	Exposition photos	12 200 €
	SENP-8	Conférences	25 400 €
	SENP-9	Installation de live-cam sur nids de goélands	16 150 €
	SENP-10	Stands sur événements nautiques	15 750 €
TOTAL AXE SENSIBILISATION DES PUBLICS			361 790 €
Sensibilisation des acteurs du territoire	SENA-1	Formation des acteurs de la plaisance	14 640 €
	SENA-2	Formation et sensibilisation des élus pour faciliter l'acceptation sociale des goélands	12 190 €
TOTAL AXE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE			26 830 €
Suivis oiseaux marins	SUIV-1	Suivi des colonies d'oiseaux marins (Nombre de couples nicheurs)	18 490 €
	SUIV-2	Suivi de la prod en jeunes des goélands sur 3 sites témoins	4 560 €
TOTAL AXE SUIVIS NATURALISTES			23 050 €
BUDGET PREVISIONNEL PROGRAMMATION 2026-2030			748 730 €

B. Sources de financements possibles (fonds du projet, subventions, partenaires)

Le budget prévisionnel de la MR10 inscrit dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du parc éolien en mer de Saint-Nazaire préconise 150 000 € par an pendant 10 ans, renouvelable une fois, soit un total de 750 000 € pour la mise en œuvre de la mesure sur la période 2026-2030. Ce financement est pris en charge par le consortium PBG.

La mise en œuvre d'une mesure de cette ampleur implique nécessairement une prise en compte plus large des enjeux que ceux décrit au titre de la MR10. C'est pourquoi certaines actions engagées initialement au titre du programme d'actions de la mesure nécessite la recherche de financement complémentaires afin de mener à bien les opérations. Lors de la première phase de mise en œuvre, c'est la dératisation qui a pu bénéficier de cofinancements, notamment via un AMI de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et un fond vert pour partie, puis du FEDER dératisation déposé par l'association des îles du Ponant pour l'île d'Houat.

Pour cette seconde programmation, une des actions prioritaires est de poursuivre la biosécurité sur les îlots dératisés afin d'éviter toute ré-infestation. Même si en 2026, cette action est financée via la dernière année d'un Fond Vert, ce n'est pas le cas pour les années suivantes. Actuellement le budget prévisionnel prend en compte le financement de cette action pour 2027-2030, mais une demande de financement dans le cadre du Life espèces marines mobiles sera portée par Bretagne Vivante. Ainsi le budget initialement prévu pour la biosécurité sera réorienté vers d'autres actions.

La MR10 a également permis de mettre en évidence la présence permanente de Phoques gris dans l'archipel de Houat et des problématiques de dérangement des oiseaux marins nicheurs et des phoques. Une étude dédiée sera portée par le site Natura 2000 Îles Houat-Hoëdic afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur ces thématiques.

Enfin, les suivis naturalistes des îlots de Baule ayant besoin d'être renforcés afin de définir les enjeux de ces sites, une étude portée par le site N2000 Estuaire Loire externe, sera menée sur la période 2026-2027. La MR10 continue à réaliser la sensibilisation autour de ces sites.

C. Modalités d'adaptation et révision du document

Le budget prévisionnel présenté dans ce document fait l'objet d'un suivi trimestriel de réalisation et d'une validation annuelle en COPIL.

Il pourra être modifié, amendé et réorienté en fonction des contraintes et des besoins de mises en œuvre dès lors que ces modifications sont discutées par le COPIL puis validées par le Comité Technique Environnemental.

VI. BIBLIOGRAPHIE

Bird Life International, 2015a. European red list of birds. Office for Official Publications of the European Communities Luxembourg.

BirdLife International, 2015b. *Larus marinus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BirdLife International, 2015c. *Larus fuscus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BirdLife International, 2015d. *Larus argentatus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BirdLife International, 2019. *Larus fuscus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BirdLife International, 2018a. *Larus marinus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BirdLife International, 2018b. *Larus argentatus*, The IUCN Red List of Threatened Species.

BROUWER, A., SPAANS, A.L., 1994. Egg predation in the Herring Gull *Larus argentatus*: why does it vary so much between nests? *Ardea* 2, 223–230.

BUTLER, R.G., JANES-BUTLER, S., 1982. Territoriality and Behavioral Correlates of Reproductive Success of Great Black-Backed Gulls. *Auk* 99, 58–66.

BUTLER, R.G., TRIVELPIECE, W., 1981. Nest Spacing, Reproductive Success, and Behavior of the Great Black-Backed Gull (*Larus marinus*). *Auk* 98, 99–107.

CADIOU B., JACOB Y., PROVOST P., QUENOT F. & FEVRIER Y. 2024 – Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2023. Rapport de l'Observatoire régional de l'avifaune de Bretagne, Brest, 40 p.

CADIOU, B., JACOB, Y., PROVOST, P., QUENOT, F, FEVRIER, Y., 2017. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2016. Rapport de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne, Brest. 42 p.

CADIOU, B., les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs-espèce., 2014. Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : bilan final 2009–2012, Rapport Gisom & AAMP. Brest. 75 p.

CADIOU, B., GUYOT, G., 2012. Bilan des recensements des colonies urbaines de Goélands du Finistère sud en 2012. Bretagne-Vivante, GISOM, Brest. 15 p.

CADIOU, B., PONS, J.-M., YESOU, P., 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 1960-2000, Biotope. Ed., coll. Parthénope. Mèze. 218 p.

FORTIN M., 2018. Pré diagnostic pour la mise en oeuvre de la mesure de réduction « amélioration des conditions de reproduction des grands laridés en milieu micro insulaire dans le Nord Gascogne ». Bretagne Vivante - SEPNB. 25 p.

FORTIN M., CALLARD B., LATRAUBE F., OUVRARD E., LEICHER M. 2014. Diagnostic environnemental 2013-2014 pour le groupe avifaune et évaluation du risque d'impact dans le cadre du projet de parc éolien en mer de Saint- Nazaire : Rapport final. Bretagne Vivante – SEPNB, LPO Loire-Atlantique, LPO Vendée. 445p

GELINAUD G., BEAUFILS M., CREAM Y., DAVID J., DURIER M., FEVRIER Y., MAOUT J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA. 30p

GISOM, 2023. Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France hexagonale. Enquête 2020-2022. Résultats des suivis. 61p

HAND, J.L., 1980. Human disturbance in Western Gull *Larus occidentalis livens* colonies and possible amplification by intraspecific predation. *Biological Conservation* 18, 59–63.

HORSWILL, C., ROBINSON, R.A., 2015. Review of Seabird Demographic Rates and Density Dependence. JNCC Report no. 552. 115 p.

HUNT, G.L., HUNT, M.W., 1976. Gull Chick Survival: The Significance of Growth Rates, Timing of Breeding and Territory Size. *Ecology* 57, 62–75.

LEBRETON J.-D., CLOBERT J., 1991. Bird population dynamics, management and conservation: the role of mathematical modelling, in: *Bird Population Studies: Relevance to Conservation and Management*. 105–125.

LE GUEN M. et LEICHER M., 2020. Document cadre de la MR10 – « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ». Bretagne Vivante – SEPNEB. 139 p.

LEWISON, R., ORO, D., GODLEY, B.J., UNDERHILL, L., BEARHOP, S., WILSON, R.P., AINLEY, D., ARCOS, J.M., BOERSMA, P.D., BORBOROGLU, P.G., BOULINIER, T., FREDERIKSEN, M., GENOVART, M., GONZALEZ-SOLIS, J., GREEN, J.A., GREMILLET, D., HAMER, K.C., HILTON, G.M., HYRENBACH, K.D., MARTINEZ-ABRAIN, A., MONTEVECCHI, W.A., PHILLIPS, R.A., RYAN, P.G., SAGAR, P., SYDEMAN, W.J., WANLESS, S., WATANUKI, Y., WEIMERSKIRCH, H., YORIO, P., 2012. Research priorities for seabirds: improving conservation and management in the 21st century. *Endangered Species Research* 17, 93–121.

MAZIERE H., POTIN A., PINEAUX M., LABORIE J., LEICHER M., 2024. Bilan de la programmation 2020-2024 de la MR10. Bretagne Vivante-SEPNEB.

MNHN, 2008a. Goéland marin, in: Cahier d'habitats "Oiseaux."

MNHN, 2008b. Goéland brun, in: Cahier d'habitats "Oiseaux."

MNHN, 2008c. Goéland argenté, in: Cahier d'habitats "Oiseaux."

PINEAUX, M., LABORIE, J. et LEICHER, M., 2025. Projet de parc éolien au large de la Bretagne-Sud (AO5) – Suivi des goélands par balises GPS – Actualisation des résultats avec les données de 2024-2025. Bretagne Vivante – SEPNEB. 26 p.

POTIN A., 2024. Rapport d'enquête sur l'évaluation de la perception des partenaires de la MR10 du parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin. Bretagne Vivante – SEPNEB.

ROBINSON R.A., 2005a. BTO BirdFacts | Great Black-backed Gull [WWW Document]. British Trust for Ornithology. URL <https://app.bto.org/birdfacts/results/bob6000.htm> (accessed 4.14.20a).

ROBINSON R.A., 2005b. BTO BirdFacts | Herring Gull [WWW Document]. British Trust for Ornithology. URL <https://app.bto.org/birdfacts/results/bob5920.htm#Demography> (accessed 4.14.20b).

ROBINSON R.A., 2005c. BTO BirdFacts | Lesser Black-backed Gull [WWW Document]. British Trust for Ornithology. URL <https://app.bto.org/birdfacts/results/bob5910.htm> (accessed 4.14.20c).

THAXTER, C.B., LASCELLES, B., SUGAR, K., COOK, A.S.C.P., ROOS, S., BOLTON, M., LANGSTON, R.H.W., BURTON, N.H.K., 2012. Seabird foraging ranges as a preliminary tool for

identifying candidate Marine Protected Areas. Biological Conservation, Seabirds and Marine Protected Areas planning 156, 53–61.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, FRANCE.

WANLESS S., HARRIS M.P., CALLADINE J., ROTHERY P., 1996. Modelling Responses of Herring Gull and Lesser Black Backed Gull Populations to Reduction of Reproductive Output : Implications for Control Measures. Journal of Applied Ecology 33, 1420–1432.

Document de travail

VII. ANNEXE

Annexe 1 : Réunion d'échanges sur la mise en œuvre de mesures en faveur des goélands

13/03/2025

DREAL PdL et visio

Participants :

DREAL Pays de la Loire : Françoise DELABY (FD), Hélène MORIN (HM)

DDTM 44: Théo VANSTEENKESTE (TV), Alain PARIZY

DDTM 85 : *Dominique PAILLET (DP), Pascal NAULLEAU*

OFB : Pauline SAVARY (PS), *Anne LE VIAVANT BAY-NOUAILHAT (ALV), Morgane REMAUD (MR)*

EDF : Nathalie TERTRE (NT)

Bretagne Vivante : *Marine LEICHER (ML), Hélène MAZIERE*

EMYN : *Philippe AHIER (PA), Julien GOUZER-LE ROUZIC*

Absents excusés : Conservatoire du Littoral (Patrice BELZ, Jérôme GUEVEL)

Objectif : définir les sites de mise en œuvre des mesures en faveur des goélands, définies dans les arrêtés d'autorisation des deux parcs éoliens en mer (Saint Nazaire et Yeu Noirmoutier) et le dossier Lidl

Présentations (cf. diaporamas)

- Introduction sur les différentes mesures (FD)
- MR10 Saint Nazaire : bilan des actions 2020-2025 et perspectives 2026-2030 (ML)
- MC5 Yeu Noirmoutier : projet de plan d'action (PA)

Résumé des échanges

- FD : l'intervention de Lidl se limite au banc de Bilho dans l'estuaire de la Loire et à Dumet.
- ML : MR10 les effets bénéfiques du moindre dérangement se ressentent, mais il n'est pas possible de les quantifier / objectiver sur l'état de santé des colonies qui dépendent de beaucoup d'autres facteurs.
- MR : Malgré la qualité de mise en œuvre de la MR10, en l'absence de mesure de la mortalité par les éoliennes, il n'est pas possible de mesurer l'efficacité de la MR10 ; formellement, il s'agit plus d'une mesure d'accompagnement que de réduction.
- Sur les grandes îles, comme Yeu, la dératisation ne peut s'envisager que de façon ciblée autour des colonies et associée à de la biosécurité.
- Consensus sur le fait que la sensibilisation est un bon préalable à la prise d'un APPB, mais elle doit faire l'objet d'un portage local qui fait défaut sur l'île du Pilier (DP).
- NT + FD + ALV : Pour la deuxième phase de mise en œuvre de la MR10, il est prévu de diffuser vers l'Est du Mor Braz et étendre vers la côte sauvage du Croisic, la baie de la Baule et Saint Nazaire.
- Sur la question de la stérilisation des œufs de goélands qui peut paraître contradictoire avec leur préservation ailleurs : elle est encadrée par l'État puisque soumise à dérogation au titre des espèces protégées. La sensibilisation est une mesure systématiquement prescrite dans les arrêtés d'autorisation ; elle relève de la responsabilité du pétitionnaire de la demande de stérilisation (TV).
- NT : Si de la sensibilisation en lien avec les opérations de stérilisation des œufs est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des parcs éoliens, elle ne peut pas faire l'objet d'une action à part entière mais être incluse dans une action plus large de sensibilisation. ML : D'expérience, les élus ont besoin d'informations sur le statut des populations de goélands.
- ALV : il serait intéressant d'étendre la période d'intervention des médiateurs prévus dans le plan de gestion de Dumet
- constat de nombreux intervenants sur Dumet, vigilance quant à leur bonne coordination / complémentarité.
- DP : la complémentarité est de mise mais indépendance très importante pour pouvoir vérifier l'efficacité de la mise en œuvre de chaque mesure.
- ML : Dumet avait été écartée de la première phase de mise en œuvre de la MR10 mais légitime à intégrer la deuxième phase suite à la prise de l'APPB et pour alimenter la clause de revoyure. Du maraudage a lieu autour

de Dumet dans le cadre de la MR9, donc facile à intégrer dans la MR10. Alerte cependant sur le fait que la mise en œuvre se fait à moyens constants.

- FD propose de retenir la pointe St Gildas comme limite de répartition, la MR10 intervenant au nord, la MC5 au sud, ce qui fait consensus.
- HM rappelle les échéances des autres projets éoliens : pour Oléron, le lauréat sera désigné au 3ème trimestre 2025, en Bretagne sud l'appel d'offres 5 a été attribué en 2024. Ces deux parcs feront rapidement l'objet d'extensions.
- PS propose d'élargir la mise en œuvre de la MC5 à d'autres espèces (mouette tridactyle, gravelot à collier interrompu) mais DP rappelle que l'inventaire initial MC5 a été fait sur 8 espèces et qu'il convient de s'y tenir.
- Consensus sur le fait d'élargir les thèmes d'intervention, notamment à la pêche de loisirs.
- PA : le chiffrage de la MC5 est en cours.
- PS propose une action de sensibilisation sur le littoral sur tous les oiseaux nicheurs en évoquant notamment la problématique urbaine.
- Consensus pour ne pas s'éparpiller et écarter Belle-Île et Ré de la mise en œuvre des MR10 et MC5 malgré les éventuels besoins de préservation de leurs colonies.
- Consensus aussi sur les enjeux de conservation très forts sur le Pilier.

Conclusion :

La MR10 intervient au nord de la pointe St Gildas, la MC5 au sud. Il est nécessaire de coordonner les différents acteurs sur Dumet. La sensibilisation peut être large dans les thèmes abordés (statut des populations de goélands, problématique urbaine...) et dans ses cibles (notamment pêcheurs de loisirs non visés jusqu'à maintenant)

Annexe 2 : Autorisation d'accès aux îlots en APPB



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Biodiversité, Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Affaire suivie par : Matthieu Couturier
Tél. : 02 56 63 74 94
Courriel : matthieu.couturier@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le 29 avril 2025

**Le directeur départemental des
territoires et de la mer**

à

Madame la présidente
Association Bretagne Vivante - SEPNB
19 rue de Gouesnou
BP 62 132
29 221 Brest Cedex

Objet : Accès à des îles faisant l'objet d'arrêtés de protection de biotope.
Vos réf. : votre courriel de demande d'accès reçu le 25 mars 2025
Nos réf. : appb_2025_006

Madame la présidente,

Vous sollicitez une autorisation de dérogation aux interdictions d'accès à certaines îles faisant l'objet d'arrêtés de protection de biotope. Il s'agit d'y accéder pour y mener des actions de :

- suivis de population d'oiseaux sans manipulation prévue dans le cadre de plans de gestion et convention avec les propriétaires publics et privés ;
- sensibilisation et de surveillance dans le cadre de la mesure de réduction MR10 prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du parc éolien en mer de Saint-Nazaire ;
- programmes de recherches appliquées (programmes CORMOR et LARUS) : suivi de la reproduction et baguage des jeunes.

Les arrêtés de protection de biotope concernés et les périodes d'interdiction d'accès aux sites sont les suivants :

- arrêté préfectoral du 12 janvier 1982 (îlots du Golfe du Morbihan et du Morbihan) – 15 avril au 31 août ;
- arrêté ministériel du 23 janvier 2008 (Riom) – 1^{er} avril au 31 août.

Je vous indique que je donne mon accord pour accéder aux îlots en 2025 aux conditions suivantes :

1°) Programme CORMOR (programme personnel CRBPO n°379)

Sites concernés : Méaban, Er Valueg

Sites concernés hors APPB : Île aux Chevaux

Responsable du programme : Marine Leicher

Description : suivi de la reproduction et baguage des jeunes de Cormoran huppé pendant la période d'interdiction .

Objectifs : Le programme CORMOR a été initié au début des années 2000 et a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie du Cormoran huppé. Un programme de baguage couleur, destiné à approfondir les connaissances sur la démographie et la dynamique des populations, a été initié en 2004. Le suivi des macros déchets trouvés dans les nids de Cormoran huppé est réalisé dans le cadre d'une étude de faisabilité des indicateurs de la DCSMM en lien avec IFREMER. L'une des attentes de ce programme est la construction d'indicateurs de qualité et de variations des oiseaux marins et des écosystèmes marins côtiers.

Actions réalisées :

Adresse : 1 Allée du Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex
Standard : 02 97 68 12 00 – Courriel : ddtm@morbihan.gouv.fr
Site internet : www.morbihan.gouv.fr

- **Le suivi de reproduction** consiste à suivre la phénologie, le nombre de couple nicheurs et la production en jeunes d'année en année. Pour chaque site, **2 visites par mois sont nécessaires entre mars et juin**.
- **Le programme de baguage** consiste à réaliser la capture, le marquage des individus et le contrôle des bagues à distance. Les opérations de baguage ont lieu **entre avril et juin**, et nécessitent **2 passages par site**. L'opération consiste à capturer les poussins au nid, réaliser des mesures biométriques et poser une bague métal et une bague de couleur aux pattes de l'oiseau. Ces opérations nécessitent à minima la présence d'un bagueur et d'un aide bagueur mais 1 à 2 personnes supplémentaires sont nécessaires en période de pic d'envol des jeunes, afin que la sécurité des oiseaux soit optimale et que le temps de contention soit réduit. Le contrôle des oiseaux bagués est effectué toute l'année et s'effectue aux jumelles ou à la longue-vue. Ces données permettent de calculer le taux de survie et d'évaluer la dispersion des oiseaux.
- **L'étude du régime alimentaire** est réalisée en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud. Cette étude est coordonnée par Philippe Maes qui se charge de la collecte mensuelle de pelotes de réjection sur les colonies. Il peut être amené à réaliser seul cette collecte, avec son bateau **en dehors de la période de reproduction (août-mars)**.

2°) Programme LARUS (programme Personnels CRBPO n°678)

Sites concernés : Meaban, Er Valueg,

Sites concernés hors APPB : Ile aux Chevaux (Houat), Koh Kastell (Belle-Île), Base des sous-marins (Lorient)

Responsable du programme : Marine Leicher

Description : suivi de la reproduction et baguage des jeunes goélands pendant la période d'interdiction

Objectifs : L'étude initiée en 2014 sur les populations de grands laridés a plusieurs objectifs :

- Alimenter la série long terme des effectifs de populations nicheuses de Goélands et de son évolution ;
- Établir un modèle de dynamique des populations ;
- Appréhender les zones principales d'alimentation par suivi télémétrique ;
- Évaluer les effets réels de l'interaction avec les parcs éoliens offshore sur les populations nicheuses de grands Goélands par le suivi télémétrique ;
- Étudier par le baguage une population témoin de chaque espèce.
- Afin d'obtenir une image de l'évolution de l'effectif nicheur dans la zone d'étude définie, un échantillon représentatif de colonies est suivi annuellement. Ce sont les colonies d'étude principales.

Actions réalisées :

- **Le recensement annuel des effectifs reproducteurs et l'étude de la phénologie de reproduction**, sont réalisés en mai-juin sur les colonies de d'étude. La méthode de recensement est soit celle du Distance Sampling (échantillonnage par transect), soit du comptage exhaustif des nids. **Un seul passage par colonie** est nécessaire avec une équipe de 4 personnes, soit du drone selon les possibilités technique et financières.
- **L'évaluation de la production en jeunes** sera réalisée sur certaines colonies afin d'estimer un nombre de jeunes produit par couple reproducteur. Cette opération s'effectue **en fin juin et début juillet** par le recensement des jeunes à l'envol soit **par comptage direct, soit à distance sur les reposoirs**.
- **Le programme de baguage et le suivi télémétrique par GPS** ont lieu entre **mai et juillet**, et nécessitent **2 à 4 passages par site**. L'opération consiste à capturer les poussins au nid, réaliser des mesures biométriques et poser une bague métal et une bague de couleur sur les pattes (bagueage). La pose des GPS s'effectue en plus des bagues sur le dos par harnais (télémétrie). Ces opérations nécessitent à minima la présence d'un bagueur et d'un aide bagueur mais 1 à 2 personnes supplémentaires sont nécessaires en période de pic d'envol des jeunes afin que la sécurité des oiseaux soit optimale et que le temps de contention soit réduit. Le contrôle des oiseaux bagués est effectué toute l'année aux jumelles, tandis que les données GPS sont transmises en temps réel par satellite. Les GPS se détachent des oiseaux 3 à 4 ans après la pose grâce à la présence d'un point de faiblesse. Les données de baguage permettent de calculer le taux de survie et d'évaluer la dispersion des oiseaux, tandis que les données télémétriques permettent de suivre les trajets migratoires, de mettre en évidence les zones vitales d'alimentation et d'étudier les interactions avec les activités humaines.
- **Le recensement des couples nicheurs et de la production en jeunes goélands** par drone thermique sera répliqué en 2025. Cette méthode vise à limiter le dérangement provoqué par les scientifiques lors des débarquements. (Les demandes d'autorisations de survol seront réalisées par le prestataire)

3°) Programme MR10

Sites concernés en APPB : Meaban, Er Valueg, Bel Air, Glazic, Guric, Sénéiz, Er Yoc'h-

Sites concernés hors APPB : Ile aux Chevaux, Chubegez Vraz, Beg Pell, Beg tost, Beg Creïz, Bacchus, En Toul Braz, En Toul Bihan

Responsable du programme : Marine Leicher

Description : mesure de réduction d'impacts du parc éolien en mer de Saint Nazaire

Objectifs : Dans le cadre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (séquence dite « ERC ») du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, une mesure de réduction d'impact a été proposée et validée en 2016. Cette mesure MR10, « Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme sites de nidification, en particulier pour le Goéland marin », est portée par Bretagne Vivante et propose d'agir sur les conditions de nidification et de reproduction des oiseaux marins, et principalement du Goéland marin, dont de nombreuses colonies sont localisées dans l'aire d'influence du projet.

Actions réalisées :

- La **sensibilisation du public** via des maraudes en mer s'effectue d'**avril à septembre**, avec une majorité de maraudes effectuées en juillet et août. **Trente à quarante sorties** dédiées à la sensibilisation sont prévues. La sensibilisation du public en mer **ne nécessite pas de débarquer sur les sites**. Cependant, si des débarquements de la part d'usagers sont observés pendant la période d'APPB, une sensibilisation sur site pourra être envisagée afin d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur et le dérangement.
- Le **suivi de la fréquentation humaine et du dérangement des oiseaux marins** s'effectue d'**avril à septembre**, et a pour objectif de quantifier la fréquentation humaine autour des colonies d'oiseaux et le dérangement provoqué. Les résultats de cette étude permettent d'appuyer des demandes de protection pour certains sites (mise en place d'APPB pour l'île aux chevaux par exemple). **Ce suivi ne nécessite pas de débarquer sur les sites et s'effectue depuis la mer.**
- **Suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs** : au cours de la saison de reproduction 2025, un recensement intégral des oiseaux marins nicheurs sera réalisé sur les îlots de Houat, dans le cadre des suivis post-dératisation. Les colonies de goélands de Meaban, Er Valueg et Beg Tost, Beg Pell **seront réalisées également par survol drone. Le protocole utilisé est celui préconisé par le GISOM.**
- La **surveillance des sites par des agents assermentés** s'effectue pendant la période d'interdiction (du 15 avril au 31 août), et permet le relevé d'infractions ainsi que la verbalisation des contrevenants en cas de violation des APPB. **Le débarquement n'est effectué qu'en cas de nécessité.**

4°) Actions de gestion

Dératisation :

Entre 2024 et 2025, de nombreux sites morbihannais sont concernés par des projets de dératisation. **La phase opérationnelle de la dératisation s'effectue en dehors des périodes d'interdiction d'accès par APPB.** Des suivis seront effectués **avant et après la dératisation des sites** afin d'évaluer l'impact de l'action sur divers taxons (reptiles, escargots, oiseaux).

Au cours des mois de **février-mars 2025**, une opération de dératisation a été menée :

- sur les îlots de En Toul Bihan, En Toul Braz et Meaban.
- sur Houat et ses îlots satellites (Er Yoc'h, Beg Tost, Beg Pell, Beg Creïz, Chubegez Vraz, Sénéiz, Guric, Valueg et Glazig).

Afin d'assurer le succès de ces opérations, Bretagne Vivante travaille en collaboration avec la société HELP pour la mise en œuvre du dispositif de terrain. Des actions de biosécurité seront maintenues dans le temps, et garantissent la pérennité des opérations de dératisation : une fois le protocole déployé, il s'agit de réaliser **un contrôle MENSUEL des postes et des indices de présence**, et de réagir en cas de ré-infestation des îlots. **Les équipes salariées et bénévoles assurent le transfert sur les sites et le suivi de la biosécurité.** Ils réaliseront également des suivis sur les espèces nicheuses afin d'évaluer le bénéfice de ces opérations dans le temps.

Gestion de la végétation et des habitats :

Les actions de gestion autres que celles précédemment mentionnées seront systématiquement organisées en dehors de la période de restriction de l'accès aux sites.

Déroulé et coordination des actions :

Les actions présentées ci-dessus sont pilotées par des chefs de missions, responsables des suivis sur les sites insulaires à Bretagne Vivante. Les chefs de missions peuvent être accompagnés par des aides techniques salariés ou bénévoles de l'association et dont l'activité se déroule sous la responsabilité et en présence des chefs de missions. Les programmes de suivis seront menés sur les sites en équipe restreinte ne dépassant pas 6 personnes y compris le chef de mission.

Les actions présentées sont pilotées par des chefs de missions, responsables des suivis sur les sites insulaires à Bretagne Vivante. Les chefs de missions peuvent être accompagnés par des aides techniques salariés ou bénévoles de l'association et dont l'activité se déroule sous la responsabilité et en présence des chefs de missions. Les chefs de missions ainsi que la liste des opérateurs de terrains salariés ou bénévoles sont annexés à ce document.

Les programmes de suivis sont menés sur les sites en équipe restreinte ne dépassant pas 6 personnes y compris le chef de mission. L'organisation, la taille de l'équipe et le temps passé sur le site sont réfléchis afin de générer l'impact le plus faible possible sur le site les espèces.

Dans le cas où un même site fait l'objet de plusieurs programmes, les actions sont organisées conjointement sur les mêmes journées de façon à limiter le dérangement et le nombre de passages nécessaires sur le site. Dans tous les cas, la présence sur un site n'excèdera pas 3 heures et 6 personnes.

Certains programmes nécessitent la manipulation (donc le dérangement) d'espèces protégées pour la bonne réalisation des actions de baguage ou de suivis. Le cadre général et réglementaire du fonctionnement de ces programmes est organisé dans les projets de recherche soumis au CRBPO en charge du baguage en France métropolitaine. Ces programmes sont financés par nos partenaires institutionnels (DREAL, OFB...) ou privés.

Personnes bénévoles accompagnatrices autorisées à participer aux interventions : voir liste jointe en annexe.

Bilan

Un bilan succinct de l'ensemble de ces opérations me sera transmis le 31/12/2025 au plus tard.

Pour les îlots concernés par plusieurs suivis, il est nécessaire de grouper au maximum les interventions de façon à limiter le dérangement des espèces présentes.

Je vous invite enfin à me signaler tout évènement inhabituel dès sa constatation.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service eau, biodiversité, risques



Jean-François CHAUVET

Copie :
OFB
DDTM/DML/ULAM
SMGQ

Document de travail